

بنك الأمان
AMEN BANK
Le Partenaire de votre Succès



**RAPPORT
ANNUEL
2023**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2024



بنك الأمان
AMEN BANK
Le Partenaire de votre Succès



PLAN RAPPORT ANNUEL 2023

01	AMEN BANK – VALEURS, ENGAGEMENTS ET DISTINCTIONS	4	06	ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE TRANSFORMATION NEXT	51
02	GOVERNANCE D'AMEN BANK	11	07	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ET CONSOLIDES 2023	54
03	FAITS SAILLANTS	17		7-1 Rapport général des commissaires aux comptes	55
	Conjoncture	18		7-2 Rapport spécial des commissaires aux comptes	59
	Implémentation des normes IFRS	19		7-3 Etats financiers individuels	64
	Chiffres clés	20		7-4 Notes aux états financiers individuels	68
	Autres faits saillants	23		7-5 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe AMEN BANK	106
	Activité	24		7-6 Etats financiers consolidés	110
	Résultat	31		7-7 Notes aux états financiers consolidés	114
04	METIERS D'AMEN BANK	38	08	INFORMATIONS FINANCIERES SUR LES INSTITUTIONS D'AMEN GROUP	142
	4-1 Activités bancaires	39	09	RESOLUTIONS	146
	Activité commerciale	39	10	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	149
	Nouveaux produits et services	39		Répartition du capital	150
	Monétique	40		Répartition des droits de vote	151
	Réseau d'agences et des Centres d'Affaires	40		Conditions d'accès à l'Assemblée Générale	151
	Activité de l'international	41		Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de Surveillance	151
	Banque de marché	41		Autres informations	151
	Activité de la Banque d'Affaires	41		Règle applicable à l'AGO	151
	Activités dépositaire et titres	42		Réseau d'agences et Centres d'Affaires	152
	4-2 Système d'information, gestion des risques et gestion sociale	42			
	Système d'information	42			
	Gestion des risques	43			
	Audit Interne	45			
	Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	46			
	Ressources humaines	46			
05	STRATEGIE ET ORIENTATION DE LA BANQUE	48			
	Plan stratégique de développement 2023-2027	49			

AMEN BANK

VALEURS ENGAGEMENTS ET DISTINCTIONS



بنك الأمان
AMEN BANK
Le Partenaire de votre Succès



Ames, Jomhl

1/ AMEN BANK – VALEURS, ENGAGEMENTS ET DISTINCTIONS

VALEURS

Depuis sa création, AMEN BANK a toujours cherché à être pionnière dans son domaine, tout en faisant face à une concurrence de plus en plus exacerbée et en s'adaptant à son environnement, en constante mutation.

Durant des décennies, AMEN BANK n'a cessé de relever des challenges avec comme premier objectif de maintenir sa position parmi le trio de tête des banques les plus performantes et les plus dynamiques du pays.

La Banque a toujours fait preuve d'innovation tout en restant toujours proche de sa clientèle, avec le souci majeur de bien la servir et ainsi de la fidéliser. Dans ce cadre, AMEN BANK veille continuellement à hisser ses exigences en termes de qualité de services rendus à sa clientèle.

Aussi et grâce à sa bonne gouvernance, AMEN BANK a su devenir une Banque de référence en Tunisie, tout en jouissant d'une excellente réputation sur le plan international.

ENGAGEMENTS

Responsabilité Sociétale d'AMEN BANK

AMEN BANK s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue dans les domaines clés du développement durable : économique, environnemental, social et sociétal. À travers sa politique de responsabilité sociétale et de gestion des risques environnementaux et sociaux (E&S), AMEN BANK s'engage à intégrer systématiquement ces enjeux dans son processus d'évaluation des risques de financement et à accompagner activement ses clients dans leur transition énergétique.

De même, AMEN BANK a mis en place un programme visant à réduire sa consommation d'énergie, de papier et d'eau, et à adopter des critères écologiques dans la construction de ses nouveaux bâtiments. Ces engagements sont renforcés par l'organisation de formations régulières destinées à ses collaborateurs, axées sur la finance verte et la sensibilisation aux risques climatiques et environnementaux. En outre, une conférence interne, animée par un expert de renommée, a été organisée avec la participation active des membres du Directoire, mettant en lumière les impacts du changement climatique sur le secteur bancaire.

Dans le domaine de l'innovation numérique, AMEN BANK propose des produits novateurs qui améliorent la qualité de service tout en réduisant l'empreinte carbone, notamment à travers la réduction de la consommation de papier et la limitation des déplacements. Ces efforts ont été récompensés pour la troisième année consécutive par l'attribution du prestigieux prix « Élu Service Client de l'Année 2024 ».

Parallèlement, l'engagement citoyen de la Banque se manifeste à travers un soutien continu aux activités universitaires des étudiants, le parrainage des événements sportifs et la promotion des initiatives à caractère humanitaire, reflétant ainsi un dévouement à contribuer positivement à la société.

Actions de communication en matière RSE

Au cours de l'année 2023, AMEN BANK a poursuivi son soutien à des initiatives estudiantines, telles que sa participation à trois événements organisés par ESPRIT, le 1^{er} séminaire avait pour thème : « l'ingénieur face au réchauffement climatique contexte africain » ; dont l'objectif était de pouvoir rassembler les scientifiques issus de milieux académiques et industriels, pour discuter des avancées récentes dans le domaine du génie, afin d'apporter des éléments de projection vers l'avenir.



Le 2^{ème} séminaire consistait à sponsoriser le Hackathon «Hack 2 ESCAPE», organisé par le club d'étudiants des développeurs Google à l'université ESPRIT, ayant pour but d'aider les étudiants à approfondir leurs connaissances sur les plateformes les plus récentes de développement, grâce à des ateliers pratiques et des événements, ce qui cadre exactement avec la stratégie de démarchage d'AMEN BANK, des futurs diplômés des différentes universités privées et publiques. Ces deux événements ont permis de présenter aux étudiants, futurs entrepreneurs et ingénieurs, le pack AFB First Free.



La Banque a également participé à la 6^{ème} édition du Forum des entreprises 2023, qui s'est tenue, au Campus d'ESPRIT. Ce forum a été dédié à la rencontre des étudiants et diplômés avec les entreprises, dont AMEN BANK, notamment en vue de la recherche de stages de fin d'études et d'emplois.

Il constituait une opportunité pour présenter aux étudiants, futurs entrepreneurs et ingénieurs, les produits et services de la Banque 100% en ligne, AMEN First Bank et d'échanger, par la même occasion, avec eux sur des opportunités de stages, de PFE et d'emplois.



Aussi, la Banque a élaboré un partenariat avec l'association Enactus ESSEC Tunis, durant l'année universitaire 2023/2024. Il s'agit d'une organisation internationale à but non lucratif, qui a pour mission d'inciter les étudiants à améliorer le monde, par le biais d'une action entrepreneuriale, afin de créer des projets de développement communautaire, qui mettent l'ingéniosité et les talents de chacun au centre de l'amélioration des moyens de subsistance des plus démunis.

De plus elle a participé à la 25^{ème} édition du Forum des entreprises 2023 de l'ENIT, qui s'est tenue au sein de l'école. Le forum ENIT-ENTREPRISES a été dédié à la rencontre des étudiants avec les entreprises.



AMEN BANK a été également, présente lors de la cérémonie de la 41^{ème} promotion de l'Institut de Financement du Développement du Maghreb Arabe « IFID » à l'hôtel Sheraton Tunis, en l'honneur des étudiants de la promotion (janvier 2022-décembre 2023), dont des diplômés de son institution.



Ce type d'actions à vocation académique, qui cadrent avec la politique RSE d'AMEN BANK, ont permis de promouvoir l'ensemble des produits destinés aux jeunes et en particulier AMEN First Bank, Campus Plus, sans compter le Pack AMEN Smart.

La Banque a aussi sponsorisé le séminaire du Réseau Tunisien des Amicales (RTA), qui a eu lieu à Sousse. Il s'agissait d'un séminaire de formation, au profit des comités directeurs des amicales adhérentes au réseau, portant sur le modèle comptable et les stratégies de mobilisation des ressources. Cette participation a donné l'exclusivité à la Banque de rencontrer et d'échanger avec les représentants de plusieurs amicales à la fois.



Fidèle à son rôle sociétal, AMEN BANK a participé à l'action "Rentrée Scolaire", en partenariat avec le Rotaract Club Tunis les Berges du Lac, qui a visé à fournir des cartables, au profit des élèves de l'école de Bni Mar à Zaghouen. De par la portée humanitaire de cette action, la Banque a préparé le terrain pour un avenir prometteur, en faveur des enfants tunisiens les plus démunis, plaçant l'éducation au centre de ses préoccupations.



Ce type d'actions confirme l'engagement d'AMEN BANK, qui souhaite multiplier ses initiatives solidaires, permettant, ainsi de promouvoir l'enfance et l'éducation, tout en tissant des relations privilégiées avec ses collaborateurs, pour contribuer ensemble à la lutte contre la déscolarisation de ces jeunes.

La Banque a été présente lors de la soirée Gala organisée par le Rotary Club Tunis Medina, ayant pour objectif de collecter des fonds pour financer des actions humanitaires, telles que des campagnes de vaccination, campagnes de collecte de sang en partenariat avec le Croissant Rouge, des projets d'alphabétisation pour les enfants, des programmes d'aide alimentaire pour les personnes en situation de précarité et des initiatives pour encourager l'entrepreneuriat.



Elle a également accordé une subvention à l'association Lions Club International « We Serve » ; en faveur des enfants en rupture de milieu familial ou en difficulté physique, des personnes mal voyantes, malentendantes, âgées, ou une population qu'une nature difficile ou aride, a privé de l'essentiel.



Visant à apporter son aide et réconfort à des familles nécessiteuses, en contribuant à un projet humanitaire national, AMEN BANK a accordé des aides sociales à 100 familles, à l'occasion du mois de ramadhan, de Aid El Fitr et lors de la rentrée scolaire.

Veillant à soutenir le corps médical, la Banque a participé durant le 1^{er} trimestre au sponsoring de la Journée Scientifique qui s'est déroulée en marge de l'Assemblée Générale Annuelle du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins Dentistes du Nord-Ouest, en charge de tout ce qui concerne l'exercice de la profession sur le plan administratif et déontologique et qui a eu lieu à L'hôtel la cigale Tabarka. Aussi, elle a sponsorisé le congrès national de la Société Tunisienne d'Arthroscopie et Chirurgie du Sport (TSASS), qui a eu lieu à Hammamet et qui a connu la présence de plus de 300 médecins spécialistes, orthopédistes, kinésithérapeutes et médecins de sport tunisiens et internationaux, lors duquel, des conférences ont été assurées durant les deux journées par des chirurgiens tunisiens et internationaux (France, Maroc, Algérie et Espagne).



Elle a également participé à la 2^{ème} journée du Syndicat Tunisien des Biologistes Privés (STBP), qui s'est tenue au mois de décembre à l'hôtel LAICO, lors de laquelle ont été présents le président de l'ordre des médecins et celui de l'ordre des pharmaciens, pour traiter de thèmes assez intéressants en relation avec la gestion du contrôle fiscal dans les laboratoires d'analyses médicaux.



Visant à assurer une présence à l'échelle internationale, AMEN BANK a participé au séminaire international sur la Médiation, présenté par l'Union Internationale des Avocats (UIA) en collaboration avec l'Ordre National des Avocats de Tunisie et le Centre de Conciliation et d'Arbitrage de Tunis, avec le soutien de la CCI. Ce séminaire s'est déroulé au mois de septembre au Movenpick Gammarth. Pour la première fois dans le monde, ce séminaire international a été entièrement dédié à l'analyse de la convention de Singapour, son mode d'emploi, ses exigences, ses limites, son articulation avec les réglementations nationales, régionales et avec les autres conventions internationales règlementant les modes alternatifs de règlement des conflits et particulièrement la médiation.



Elle a été aussi le sponsor de la 7^{ème} Conférence Internationale des Sociétés et Programmes de Garantie dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), organisée par la SOTUGAR, au mois d'octobre, à l'hôtel Movenpick des Berges du Lac ; en partenariat avec le Réseau Arabe Garantie et le Réseau Euro-Méditerranéen de Garantie (EMGN).

Cette manifestation fait suite à une série d'événements organisés périodiquement dans les capitales arabes. Elle a été organisée dans le cadre du réseau "Arabe Garantie" qui constitue une chaîne de sociétés et de programmes de garantie dans la région MENA en partenariat avec le réseau euro-méditerranéen de garantie "EMGN". Y étaient présents : le Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie et des invités arabes de la conférence avec plus de 200 participants du monde du financement de petites et moyennes entreprises, des acteurs de l'industrie de la garantie et des représentants d'organisations internationales.



Par ailleurs et dans le cadre de son soutien aux activités sportives nationales et à l'épanouissement des jeunes sportifs tunisiens, AMEN BANK a poursuivi pour la 2^{ème} année consécutive son partenariat officiel (2022, 2023 et 2024), avec la Fédération Tunisienne de Tennis de Table, en participant à plusieurs tournois nationaux et internationaux organisés tout le long de l'année 2023.

En effet, le soutien de la banque à la FTTC met en valeur l'image de marque d'AMEN BANK, en tant que banque engagée socialement et impliquée dans les valeurs sportives mais surtout humaines.



Poursuivant son soutien aux activités sportives nationales et fidèle à son rôle environnemental et sociétal, AMEN BANK a été, comme à l'accoutumé, le partenaire de la 36^{ème} édition du Marathon COMAR de Tunis-Carthage, qui s'est déroulé au mois de décembre 2023. A l'occasion de ce rendez-vous sportif incontournable, les équipes d'AMEN BANK ont été heureuses de recevoir des visiteurs, au niveau de son stand au village Marathon à l'avenue Habib Bourguiba Tunis.



Elle a aussi sponsorisé les activités de l'association de l'union des écrivains tunisiens, qui constitue un espace d'expression et un lieu de littérature composée d'écrivains, créateurs, penseurs, chercheurs tunisiens résidant en Tunisie ou à l'étranger. Ce soutien financier a permis de financer les dépenses liées à l'organisation de l'évènement « première édition des journées de créativité du non voyant ».



Appuyant les actions à vocation culturelles, AMEN BANK a participé, au cours de la saison estivale 2023, au sponsoring de la fête du 67^{ème} anniversaire de commémoration de la création de l'Armée Nationale, qui a été animée par l'artiste célèbre : Zied Gharsa, à l'amphithéâtre de Carthage et ce, en vue d'entretenir ses relations privilégiées avec la Mutuelle de l'Armée Nationale, en leur proposant nos différentes offres de produits et de services.



Distinctions

AMEN BANK remporte le concours « Elu Service Client de l'Année 2024 » pour la catégorie « Banque » et « Banque Digitale »

Pour la 3^{ème} année consécutive, AMEN BANK a remporté, le concours « Elu Service Client de l'Année 2024 » dans la catégorie « Banque », par les partenaires d'ESCDA, à savoir Qualimétrie et IPSOS. Aussi, AMEN First Bank, la première banque 100% en ligne en Tunisie, depuis 2015, a été également désignée lauréate dans la catégorie « Banque Digitale » pour sa deuxième participation. et ce, pour la 2^{ème} année consécutive.



AMEN BANK ÉLUE « MEILLEURE BANQUE EN TUNISIE POUR L'ANNÉE 2023 » PAR LE MAGAZINE GLOBAL FINANCE

AMEN BANK a été honorée une fois de plus en remportant le titre de « Meilleure Banque en Tunisie pour l'année 2023 » pour la 4^{ème} année consécutive, décerné par le magazine Global Finance.

Cette récompense témoigne une nouvelle fois de la reconnaissance prestigieuse accordée à l'expertise et aux engagements de la Banque envers ses clients à travers une gamme diversifiée et des solutions innovantes.



AMEN BANK signe une convention d'adhésion aux services du CERT Bancaire

Le Conseil Bancaire et Financier a signé une convention avec AMEN BANK, première Banque privée à adhérer aux services de cyber sécurité du CERT (Computer Emergency Response Team), dans le but de renforcer sa sécurité contre les attaques cybernétiques.



Certification reconfirmée au standard financier MSI 20000

AMEN BANK vient d'obtenir la certification MSI 20000® pour la 3^{ème} année consécutive, qui lui a été délivrée par l'organisme COFICERT. MSI 20000® est la certification de la qualité financière des entreprises et des institutions. Elle est construite sur les axes de solidité et de performance financière. Ces deux axes sont considérés comme les fondamentaux assurant pérennité, solvabilité et rentabilité à toute entité économique. Le diagnostic MSI 20000® repose sur une approche mathématique et scientifique, encadrée par une composante technologique forte et ne laissant aucune place à la subjectivité et à l'hypothétique. Le standard MSI 20000® se veut un gage de confiance et un repère de qualité pour les acteurs économiques et opérateurs financiers à l'échelle nationale et internationale.



GOUVERNANCE D'AMEN BANK



بنك الأمان
AMEN BANK
Le Partenaire de votre Succès



2/ GOUVERNANCE D'AMEN BANK

AMEN BANK a opté, après approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2012, pour un mode de gouvernance dualiste, basé sur un Conseil de Surveillance et un Directoire.

Par ailleurs, AMEN BANK a mis en place toutes les actions nécessaires pour consolider les piliers de la bonne gouvernance, en se basant sur les dispositions réglementaires et sur les meilleures pratiques internationales.

Conseil de Surveillance

Mission

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire

Composition

La liste des membres du Conseil de Surveillance d'AMEN BANK se présente comme suit :

Nom	Qualité	Mandat	Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années
M. Rached FOURATI	Président du Conseil de Surveillance	2021-2023	· Président du Conseil d'Administration de la société ACCESS CONSULTANCY FIRM.
Mme Selma BABBOU	Vice-Présidente	2021-2023	· DGA de la société PGI Holding. · PDG de la société HEAVY. · Administrateur AFC, COMAR et PARENIN
M. Nébil BEN YEDDER	Membre	2021-2023	· PDG de CAFES BONDIN, et CAFES BEN YEDDER. · Président du Conseil d'Administration du CAFES BONDIN Côte d'Ivoire. · Président du Conseil d'Administration de la société PARENIN. · Administrateur au sein : COMAR, Dar Zarrouk, GFCO, KAWARIS, La GENERALE ALIMENTAIRE. · Président du Conseil d'Administration de la société PGI HOLDING.
M. Slaheddine LADJIMI	Membre	2021-2023	· Président du Conseil d'Administration des sociétés ODDO TUNISIE, Assurances COMAR, Assurances HAYETT, AMEN SANTE, ENDA TAMWEEL. · Administrateur auprès des sociétés DELICE DANONE & SMART
M. Hakim BEN YEDDER	Représentant permanent de la COMAR	2021-2023	· Administrateur au sein de la COMAR. · Administrateur au sein des sociétés : La GENERALE ALIMENTAIRE, PGI HOLDING, SICOF, GFCO, PARENIN, CAFES BEN YEDDER...
M. Mohamed AI-NEMEH	Représentant permanent d'EQUITY Capital (ex CTKD)	2021-2023	· Directeur Général d'EQUITY Capital. · PDG de Montazah Tabarka et CTKD SICAR. · Président du Conseil d'Administration de la société SOGES et de la société STKE.
M. Mohamed Anouar BEN AMMAR	Représentant permanent de La Société PARENIN	2021-2023	· Directeur Général de la société ENNAKL. · Administrateur/ PDG au sein : PARETEC, SINEW, · Administrateur représentant de la société PARENIN dans les sociétés SICAR AMEN, MTI, El Imrane.
M. Monem NAIFER	Représentant permanent de la société LE PNEU	2021-2023	· Directeur Général EO DataCenter · Administrateur Meninx Holding et ViaMobile
M. Abdelkader BOUDRIGA	Membre indépendant	2021-2023	· Professeur universitaire.

Nom	Qualité	Mandat	Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années
M. Rachid TMAR	Membre indépendant	2021-2023	· Administrateur Société Amena Takaful
M. Ahmed BOUZGUENDA	Membre représentant les petits porteurs	2021-2023	· Président du Conseil d'Administration au sein PGH · Directeur Général Société La Paix · Administrateur au sein : PBTP, COTIM. · Gérant de la société TRIANON de promotion immobilière. · PDG de FCP
M. Ahmed El KARM	Membre représentant permanent de La Société PGI	2021-2023	· Président du Conseil de Surveillance de MLA · Président du Conseil d'Administration de Tunisie Leasing et Factoring · Membre du Conseil d'Administration de TLC Finance · Membre du Conseil d'Administration de la société SICAR Amen

Le Conseil de Surveillance d'AMEN BANK comporte deux membres indépendants et un membre représentant les petits porteurs. La présidence du Comité des Risques et du Comité d'Audit est assurée par des membres indépendants. De même, AMEN BANK a adopté un code de gouvernance. Ce code traite principalement des questions afférentes à la mission et aux prérogatives du Conseil de Surveillance, des différents comités émanant du Conseil, aux procédures d'évaluation régulières du Conseil et des comités, à la politique de gestion des conflits d'intérêts, à la politique de lutte contre les délits d'initiés, à la politique du contrôle interne, aux règles régissant le contrôle de la conformité et à la politique de communication et d'information. Sont également annexés à ce code, une charte du membre du Conseil de Surveillance et un code de déontologie de l'exercice de l'activité bancaire. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour un mandat de trois années renouvelables.

Le conseil s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2023 :

Conseil de Surveillance	09/02/2023	30/03/2023	25/05/2023	24/08/2023	09/11/2023	Nombre de présence	Taux de participation
Nombre de présents	10	9	11	11	10	51	85,0%

Directoire

Mission

Le Directoire est investi des pouvoirs nécessaires pour agir au nom de la société, accomplir ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet et représenter la société en tous pays, vis-à-vis de tous tiers, de tous établissements et administrations publiques ou privés et de tous Etats. Sa compétence s'étend à tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale et au Conseil de Surveillance par la loi ou par les Statuts d'AMEN BANK.

Composition

Il se compose de quatre membres :

- M. Néji Ghandri, Président du Directoire;
- M. Karim Ben Yedder, Membre du Directoire, Directeur Général;
- M. Mehrez Riahi, Membre du Directoire.
- M. Youssef Ben Ghorbal, Membre du Directoire.

Le Directoire est assisté par un Secrétaire Général en la personne de M. Khaled Boukhris. Aussi, il se compose des comités suivants :

- Comité du Directoire;
- Comité Exécutif De Crédit;
- Comité de Recouvrement;
- Comité ALCO.
- Comité des participations.

L'organigramme d'AMEN BANK se présente comme suit :

Pôle Transformation (par intérim)	M. Khaled Boukhris
Pôle Gestion des Risques	M. Zied Kassar
Pôle Banque Corporate & Retail par intérim	M. Atef Khemiri
Directrice Centrale de la Gestion Juridique	Mme Sana Choukaier
Directrice Centrale de l'Audit	Mme Latifa Dahmen
Directeur Central – PMO Central	M. Mohamed Ben Dhiab
Directeur Central des Risques de Crédit	M. Mohamed Mohsen Slama
Directeur Central du Recouvrement	M. Moncef Ben Mansour
Directeur Central Back Offices	M. Taoufik Fourati
Directeur Central des Moyens Généraux et Administration	M. Naoufel Dernaoui
Directeur Central de l'Organisation, du Conseil Interne et de la Qualité	M. Mohamed Safraoui
Directeur Central Finances et Stratégies (par Intérim)	M. Aymen Ben Hlima
Directeur Central des Ressources Humaines	M. Anis Brahem
Directeur Central du Système d'Informations	M. Mounir Chtioui
Directeur Central de la Sécurité des SI	M. Belhassen Dridi
Directeur Central Banque de Marché	M. Sami Hriga
Directeur du Recouvrement Dynamique	M. Nabil Boussaidi
Directeur du Recouvrement Judiciaire	M. Mourad Bondi
Directrice du Risque ALM et de Marché	Mme Amal Melliti
Directeur des Opérations Retail	M. Chaker Somai
Directeur des Opérations Corporate	M. Moncef Tahri
Directeur des Systèmes de Paiements	M. Walid Bhar
Directeur des Opérations Spéciales	M. Zakaria Ben Abdennebi
Directrice de la Stratégie et Etudes Financières	Mme Nadia Babba
Directeur de la Fiscalité	M. Ahmed Zouari
Directrice du Recrutement et de la Formation	Mme Saida Msakni
Directeur de l'Exploitation et Infrastructures	M. Kais Alioua
Directeur des Projets de la Relation Clientèle et de l'Intégration	M. Kamel Memmi
Directeur des Projets des Métiers Back Office	M. Yacine Manai
Directeur de la Qualité du système d'Informations	M. Abdelwaheb Chahed
Directeur du Contrôle de la Conformité	M. Walid Guerbaya
Directeur du Marketing (par intérim)	M. Aymen Ennouri
Directeur du Marché de Change	M. Hichem Ben Alaya
Directrice des Opérations de Marché	Mme Hédia Jellouli
Directeur du Contrôle Permanent	M. Moez Hajjem
Directrice de Suivi des Engagements	Mme Afef Salem
Directeur des Centres d'Affaires	M. Zied Sdiri
Directrice de l'Analyse de Crédit	Mme Nour Ben Cheikh
Directeur de la Zone Tunis I	M. Heithem Dhakkar
Directeur de la Zone Tunis II	M. Jamel Maâloul
Directeur de la Zone Tunis III	M. Walid Sahli
Directeur de la Zone Tunis IV	M. Ramzi Mallat
Directeur de la Zone Cap Bon	M. Imed Mahmoud
Directeur de la Zone Sahel	M. Taoufik Belaanes
Directeur de la Zone Sfax	M. Nizar Boufi
Directeur de la Zone Sud	M. Foued Mahsni
Responsable du centre d'affaires - Mohamed V	M. Sami Bettaieb

Responsable du Centre d'Affaires - Sousse	M. Slim Trabelsi
Responsable du Centre d'Affaires - Sfax	M. Mohamed Mehdi
Responsable du Centre d'Affaires - Les Berges du Lac	M. Slim Ben Mansour
Responsable du Centre d'Affaires - Tunis Sud	M. Mohamed Bouzid

Comités spécialisés

COMITÉ D'AUDIT

Composition

Ce Comité est constitué de 3 membres du Conseil de Surveillance, désignés pour une durée de 3 ans renouvelables.

Le Comité est composé des membres suivants :

- **M. Rachid TMAR** : Président du Comité d'Audit;
- **Mme Selma BABBOU** : Membre, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance
- **M. Monem NAIFER** : Membre représentant la société Le Pneu
- **M. Lotfi BEN HADJ KACEM** : Conseiller.

Fonctionnement

Le Comité se réunit sur convocation de son Président au moins chaque trimestre et chaque fois qu'il le juge utile. Au cours de l'exercice 2023, le Comité d'Audit a tenu six réunions.

Le Comité peut faire appel à toute personne dont la présence est jugée utile, sans prendre part au vote. Il peut également convoquer un membre du Directoire pour prendre part à ses réunions, afin d'apporter des éclaircissements sur certaines questions. Le Comité ne peut délibérer valablement sans la présence de trois de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Secrétariat

Le secrétariat est assuré par le Directeur Central de l'Audit d'AMEN BANK. A ce titre, il est chargé de :

- Préparer les projets d'ordre du jour qu'il soumet, au préalable, au Président du Comité;
- Gérer les relations avec les structures de la Banque concernées par l'ordre du jour;
- Assurer la collecte et la centralisation de tout document préparé pour les besoins du Comité;
- Rédiger le procès-verbal de chaque réunion du Comité.

Attributions

Le Comité d'Audit est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne y compris l'audit interne. Le Comité d'Audit est appelé notamment à :

- S'assurer de la qualité et de la pertinence du dispositif de production des informations financières et de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques;
- Définir les politiques d'audit et d'information financière;
- Surveiller la mise en place des principes et des pratiques comptables de la Banque;
- Surveiller l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne, examiner les insuffisances du fonctionnement de ce système relevées par les différentes

structures de la Banque, de l'audit externe et de la Banque Centrale de Tunisie;

-Suivre la réalisation des plans d'actions visant la régularisation des insuffisances soulevées dans les rapports d'audit interne et externes et les rapports d'inspection de la Banque Centrale de Tunisie et des autres autorités de contrôle;

-Contrôler les activités de la direction centrale de l'audit, valider et faire le suivi du programme d'audit et le cas échéant les travaux des autres structures de la Banque chargées des missions de contrôle;

-Proposer au Conseil de Surveillance la nomination ou la révocation du ou des commissaires aux comptes et des auditeurs externes par l'assemblée générale des actionnaires et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles, sous réserve des dispositions légales et réglementaires spécifiques applicables à la Banque;

-Veiller à ce que la Direction Centrale de l'Audit soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement et d'une manière indépendante de l'ensemble de ses missions.

Activité en 2023

Au cours de l'exercice 2023, le Comité d'Audit a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels et les avis et observations des Commissaires aux Comptes, il a apprécié l'évolution périodique des créances classées et des ratios réglementaires trimestriels ainsi que des engagements des groupes et autres bénéficiaires d'un encours supérieur ou égal à 5 millions de dinars et il a assuré le suivi de l'état d'avancement du projet d'implémentation du référentiel IFRS.

De plus, le Comité a examiné et validé :

-Le rapport d'activité du Comité d'Audit de l'exercice 2022
-Le rapport d'activité de la Direction Centrale de l'Audit de l'exercice 2022 ;

-Le plan d'audit relatif à l'exercice 2023 et l'état d'avancement des travaux de la DCA ;

-Le plan d'audit relatif à l'exercice 2024 ;

-La proposition de nomination du Directeur Central de l'Audit ;

-La proposition de désignation d'un nouveau commissaire aux comptes pour la période 2024-2026.

Par ailleurs, le Comité a procédé à la revue du système de contrôle interne de la banque à travers :

-L'examen du rapport sur le contrôle interne de l'exercice 2022 avant sa transmission au Conseil de Surveillance ;

-L'examen du rapport d'activité semestriel de la Direction Centrale du Contrôle de la Conformité ;

-La revue du dispositif de gestion de la continuité des activités de la banque ;

-Le suivi des constats soulevés par les commissaires aux comptes dans la lettre de direction 2022 ;

-Le suivi des missions d'audit réglementaire :

- Rapport d'audit du système de notation des contreparties,
- Rapport d'audit de sécurité du système d'information de la banque ;

-La revue de la feuille de route de conformité du dispositif de traitement des réclamations par rapport aux dispositions de la circulaire BCT N° 2022-08 relative aux politiques et mesures de traitement des réclamations de la clientèle ;

-Le suivi des travaux du Comité de coordination et de collaboration entre les fonctions de contrôle de la banque.

COMITÉ DES RISQUES

Composition

Le comité des risques est présidé par Monsieur Abdelkader Boudriga, membre indépendant du Conseil de Surveillance. Il est composé des membres du Conseil de Surveillance suivants :

- **M. Hakim Ben Yedder** : membre permanent, représentant de la COMAR
- **M. Mohamed Anouar Ben Ammar** : membre permanent, représentant de PARENIN
- **M. Ahmed El Karm** : Membre permanent, représentant de la PCI
- **M. Aziz Hadj Romdhane** : conseiller

Il a pour mission d'aider le Conseil de Surveillance à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière. Il est chargé d'assister le Conseil de Surveillance notamment dans :

- L'analyse en profondeur des questions spécifiques et techniques qui relèvent du domaine de gestion des risques en vue d'éclairer les décisions du Conseil de Surveillance ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- L'analyse et suivi de l'exposition de l'établissement aux principaux risques notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, le risque opérationnel et les risques LAB/FT ;
- L'adoption des actions correctrices pour une meilleure efficacité du dispositif de gestion des risques ;
- L'examen de scénarios de stress-testing et analyse de leurs résultats ;
- La définition d'une politique d'appétence pour le risque qui détermine :
 - Le niveau global et individuel par type de risque que l'établissement est prêt à assumer pour réaliser son plan d'activité ;
 - Les limites d'exposition et plafonds opérationnels par type de risque ;
 - La politique des fonds propres et de liquidité en adéquation avec le volume et la nature du risque et en conformité avec les exigences légales et réglementaires en vigueur ;
- L'examen et validation des politiques de gestion des risques ;
- L'approbation des plans de continuité d'activité ;

Activité en 2023

En 2023, le Comité des Risques a mené ses travaux autour des axes suivants :

- Sur le volet de la gouvernance, suivi de l'activité du Comité de coordination, examen et validation des annexes à destination de la Banque Centrale de Tunisie et lancement de la réflexion par rapport à la mise en place d'un programme de diffusion de la culture risque ;
- Examen des différentes expositions stratégiques de la banque sur les différents secteurs, segments ou groupes d'affaires ;
 - Renforcement du rôle du système de notation interne dans les différents processus d'octroi de crédit de la banque ;
 - Examen régulier du respect des ratios prudentiels et conventionnels ;
 - Examen de la cartographie des engagements par note interne et des résultats des exercices de backtesting ;
 - Suivi de l'évolution du taux CDL et des actions entreprises pour l'atteinte du niveau prévu par la politique risque de crédit ;
 - Mise en place d'une méthodologie d'évaluation de la gouvernance des groupes ;
 - Examen périodique du tableau de bord ALM et risque de marché intégrant l'évolution des emplois et ressources, des indicateurs d'exploitation et des indicateurs des risques ALM et de marché ;
 - Examen des résultats des scénarios de stress test de liquidité entrepris en 2023 ;
 - Suivi de la mise en place des actions d'amélioration des activités critiques ;
 - Suivi des résultats de l'audit externe du système de lutte contre l'incendie ;

- Examen de l'état des lieux du dispositif de continuité de l'activité ;
- Examen périodique de la cartographie des risques opérationnels ;
- Examen du reporting de suivi du risque LAB/FT sur une base trimestrielle ;
- Examen périodique et sur une base trimestrielle des réalisations de la filière recouvrement ;
- Examen régulier de l'état d'avancement du projet IFRS et du respect du calendrier fixé pour les différents chantiers relatifs au volet comptable et au volet modélisation.

COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Composition

Le Comité est composé des membres suivants :

- M. Rached Fourati, Président du Conseil de Surveillance.
- Mme Selma Babbou, Vice-présidente du Conseil de Surveillance.
- M. Nébil Ben Yedder, Membre du Conseil de Surveillance.

Mission

Le Comité de Nomination et de Rémunération assiste le Conseil de Surveillance notamment dans la conception et le suivi des politiques de :

- Nomination et de rémunération des membres du Conseil, du Directoire et des responsables des fonctions clés.
- Successions des membres du Conseil, du Directoire et des responsables des fonctions clés.
- Et gestion des situations de conflits d'intérêts

DIRECTION DU CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ

Mission

La mission de l'organe de contrôle de la conformité consiste essentiellement à identifier les risques de non-conformité au sein de la Banque. Ses principales responsabilités sont les suivantes :

- assurer une mission de veille réglementaire,
- établir une cartographie des risques de non-conformité,
- procéder régulièrement à une vérification du respect de la politique, des procédures en matière de conformité et recommander les mesures correctrices qu'il y a lieu de prendre,
- donner un avis écrit sur les nouveaux produits à commercialiser et sur les procédures de contrôle interne y afférents,
- dispenser régulièrement des formations à l'ensemble du personnel sur les procédures de contrôle de la conformité relatives aux opérations qu'il effectue et veiller à la diffusion de la culture de la conformité,
- remonter au conseil de surveillance des rapports sur les problèmes et les dysfonctionnements constatés au niveau des procédures ainsi que les mesures à prendre pour pallier ces insuffisances, et
- établir un rapport semestriel sur son activité qui doit être transmis au comité d'audit.

Activité en 2023

L'activité de la Direction Centrale du Contrôle de la conformité a principalement porté sur les points suivants :

- L'élaboration d'un plan d'action pour la fonction Conformité réglementaire ;
- L'élaboration d'une méthodologie pour la mise en place de la cartographie des risques de non-conformité ;
- Finalisation de la mission d'assistance et de mise à niveau du dispositif de contrôle de conformité et LAB/FT;
- La mise en œuvre du projet d'Intelligence Artificielle pour la détection des opérations atypiques ;
- L'analyse des principaux textes réglementaires de l'année 2023 ;
- La supervision de la mise à jour des dossiers KYC ;
- L'analyse et déclaration des opérations suspectes à la Commission Tunisienne des Analyses Financières (CTAF).

FAITS SAILLANTS



بنك الأمان
AMEN BANK
Le Partenaire de votre Succès



3/ FAITS SAILLANTS

Conjoncture

Conjoncture économique

Au cours de l'année 2023, la croissance économique a connu un net ralentissement pour se situer à 0,4% contre 2,4% un an plus tôt. Cette évolution est étroitement liée à la poursuite des retombées persistantes de la crise sanitaire sur l'activité économique, aux pressions inflationnistes qui ont affecté les principaux moteurs de la croissance à savoir la consommation et l'investissement et ce, outre la baisse de la production du secteur agricole sévèrement affecté par la sécheresse, ainsi que les difficultés des industries extractives.

Quant à la balance alimentaire, elle s'est soldée, en 2023, par un déficit de 211,4 millions de dinars, contre 1991,7 millions de dinars une année auparavant, une amélioration expliquée, principalement, par la hausse des exportations (+21,3%), essentiellement d'huile d'olive (+52,4%), conjuguée à une contraction des importations (-6,2%), notamment, celles des céréales (-11,2%) et des huiles végétales (-40%). Par conséquent, le taux de couverture s'est amélioré de 22 points de pourcentage pour s'établir à 97,2%.

L'activité industrielle a été marquée, en 2023, par le bon comportement des industries manufacturières exportatrices parallèlement à une contreperformance des industries extractives. Ainsi, les échanges commerciaux du secteur industriel avec l'extérieur, ont connu durant l'année 2023, une confirmation de la tendance haussière des exportations des industries mécaniques et électriques (+15,9% contre +14,1% en 2022) contre un ralentissement sensible de celles des industries du textile, habillement et cuirs (+6,9% contre +21,9%), suite à la baisse de la demande émanant de la Zone Euro.

Pour leur part, les exportations du secteur agro-alimentaire ont connu une décélération (+17,8% contre +34,2% en 2022), en relation avec le fléchissement de la production d'huile d'olive et ce, malgré la hausse des prix sur le marché international.

En revanche, les exportations des mines, phosphates et dérivés ont enregistré une forte contraction (-25,8% en 2023 contre +56,1% un an auparavant) suite à la baisse de la production de phosphate (2,3 millions de tonnes, au cours des 10 premiers mois de 2023, contre un objectif annuel de 5,1 millions de tonnes)

De leur côté, les importations de matières premières et demi-produits ont connu une régression de -7,3% contre +31,6% une année auparavant, tandis que les importations de biens d'équipement ont accusé une décélération du rythme de croissance (+2,9% en 2023 contre +12,3% en 2022).

Sur le plan énergétique, le déficit de la balance énergétique s'est amélioré durant l'année 2023, pour revenir à 9.665,7 MDT contre 10.566,2 MDT en 2022, soit 56,6% du déficit commercial global. Cette évolution est étroitement liée aux effets conjugués de la baisse des importations (-10,8% en 2023 contre +83,7% en 2022) et la contraction des exportations (-16,2% en 2023 contre +51,4% en 2022).

Aussi, le redressement de l'activité touristique s'est confirmé au cours de l'année 2023, comme en témoigne l'évolution soutenue de ses principaux indicateurs. En effet, le flux de touristes étrangers s'est accru de 57,4% portant sur 8,1 millions de touristes contre 5,2 millions une année auparavant. Cette hausse a touché surtout les touristes Maghrébins (5,4 millions de touristes en 2023, contre 3,2 millions en 2022), notamment, les Algériens (3 millions de visiteurs contre 1,2 million).

Egalement, les flux de touristes de nationalités européennes ont enregistré une amélioration pour atteindre 2,5 millions de touristes contre 1,8 million un an plus tôt, particulièrement, les Français (environ 1 million contre 839,7 mille) et les Allemands (303,2 mille contre 187,4 mille).

Parallèlement, les nuitées touristiques globales, ont connu, en 2023, une hausse de 27%, atteignant 24,6 millions d'unités contre 19,4 millions en 2022. Cependant, elles demeurent largement en dessous de leur niveau pré-Covid (29,9 millions d'unités).

De ce fait, les recettes touristiques en devises ont évolué, au cours de la même période, à un rythme moins rapide qu'une année auparavant (+28,1% en 2023 contre +83,5% en 2022) pour s'établir à 6943,5 MDT en 2023 contre 5420,1 en 2022. Sans effet change, la hausse de ces recettes a été de 25,5% contre 79,4% en 2022.

Au vu de ce qui précède, le déficit de la balance courante s'est notablement replié en 2023 pour revenir à -4,1 milliards de dinars, soit -2,6% du PIB. Cette évolution est étroitement liée à la contraction du déficit commercial et à la bonne tenue des recettes touristiques.

Aussi, sur l'ensemble de l'année 2023, l'inflation moyenne s'est établie à 9,3% contre 8,3% une année auparavant. Cette évolution est expliquée essentiellement par les effets conjugués de l'accroissement des prix des produits alimentaires (+14,4% contre +10,9% à fin décembre 2022) et les frais des services (+6,7% contre +5,6%) et le ralentissement du rythme de croissance des prix des produits manufacturés (+8,3% contre +9,1%).

Conjoncture monétaire et financière

Durant l'année 2023, les besoins moyens des banques en liquidité (essentiellement le volume global de refinancement) ont connu une hausse de 33,5% pour atteindre une moyenne de 14.939 millions de dinars en 2023 contre 11.194 millions de dinars en 2022.

La masse monétaire M3 a connu, durant l'année 2023, un léger ralentissement de son rythme de progression par rapport à celui enregistré en 2022 (+8,7% en 2023 contre +9,1% en 2022). En effet, l'impact de l'accélération des créances nettes sur l'Administration Centrale (+9.246 millions de dinars, contre +4.902 millions de dinars) et du redressement du niveau des avoirs extérieurs nets (+2.775 millions de dinars contre -636 millions de dinars) a été atténué par la nette décélération des créances sur l'économie (2,6% ou 2.904 millions de dinars en 2023 contre 7,9% ou 8.203 millions de dinars en 2022).

Quant aux créances nettes sur l'Administration Centrale, la flambée enregistrée au cours de l'année sous-revue (+9.246 millions de dinars contre +4.902 millions de dinars durant l'année 2022) est, principalement, due à la mobilisation des ressources intérieures sous forme d'emprunts afin de couvrir les besoins de financement du budget de l'Etat tant en dinar au titre de l'emprunt national pour un total levé de 3.799 millions de dinars qu'en devises sous forme du prêt syndiqué auprès de certaines banques de la place (750 millions de dinars).

Il est à souligner que les émissions des bons du Trésor au terme de l'année 2023 se sont élevées à 18.289 millions de dinars contre des remboursements à ce titre d'un montant de 15.350 millions de dinars, soit des souscriptions nettes de +2.939 millions de dinars (contre 16.422 millions de dinars, 12.595 millions de dinars et +3.827 millions de dinars, respectivement, à fin 2022).

Toutefois, les créances sur l'économie ont fortement décéléré durant l'année 2023 comparativement à l'année précédente (2,6% ou 2.904 millions de dinars contre 7,9% ou 8.203 millions de dinars). Cette évolution est expliquée par

les effets conjugués de l'accroissement de l'encours des créances immobilisées (+1.699 millions de dinars en 2023 contre +562 millions de dinars en 2022) et la diminution l'encours du portefeuille-escompte auprès des banques (-407 millions de dinars en 2023 contre +6.743 millions de dinars en 2022). Il est à noter que la hausse des crédits au cours de l'année 2023 a bénéficié au secteur des services (+1.087 MDT) suivi des particuliers (+622 millions de dinars) des secteurs de l'industrie (+508 millions de dinars) et de l'agriculture et pêche (+343 millions de dinars).

La reprise du niveau des avoirs extérieurs nets (+2.775 millions de dinars en 2023 contre -636 millions de dinars en 2022) est étroitement liée aux effets conjugués de l'amélioration notable des avoirs extérieurs (+4.074 millions de dinars en 2023 contre -400 millions de dinars en 2022) et la hausse des engagements extérieurs de 1.299 millions de dinars en 2023 (contre +236 millions de dinars une année auparavant).

Ainsi, les avoirs nets en devises ont clôturé l'année 2023 à un niveau de 26.408 millions de dinars, soit l'équivalent de 120 jours d'importation contre 22.949 millions de dinars et 100 jours, respectivement, à fin 2022.

Quant au taux de change du dinar, il a enregistré une dépréciation sur le marché interbancaire de 2,4% vis-à-vis de l'euro et de 5,5% par rapport au dirham marocain, tandis qu'il s'est apprécié de 1,4% face au dollar et de 7,6% à l'égard du yen japonais. Cette évolution est expliquée en partie par l'appréciation de l'euro de 3,2% face au dollar sur le marché de change international et au cours de la même période.

En ce qui concerne l'activité boursière, l'indice de référence de la Bourse de Tunis, Tunindex, a confirmé sa tendance haussière de +7,90% pour la troisième année, après celles de 2022 (+15,10%) et de 2021 (+2,34%) pour clôturer l'année 2023 à 8 750,59 points.

Implémentation des normes IFRS

Dans l'optique de se conformer au projet du conseil National de la Comptabilité Tunisienne et de s'aligner aux standards internationaux en matière de production d'informations financières fiables et comparables, AMEN BANK a commencé à mettre en place les grandes lignes de cette première implémentation des normes IFRS.

En effet, un plan stratégique et une feuille de route pour la conduite du projet FTA des « full IFRS » du groupe ont été mis en place et communiqués à la BCT afin de se conformer à la circulaire BCT 2020-01 définissant les mesures préalables pour l'adoption des normes internationales d'information financière (IFRS).

Le projet d'implémentation des normes IFRS est composé de 4 phases :

- Diagnostic de l'existant et l'analyse du gap par rapport aux normes IFRS ;
- Choix des options comptables et simulation de l'impact ;
- Elaboration d'un plan d'implémentation ;
- Mise en place et production des reporting IFRS.

Durant l'année 2023, et à la suite de l'achèvement des phases de diagnostic, de conception du plan d'action, AMEN BANK a réussi à clôturer les travaux portant sur les exercices 2021 et 2022 et a lancé les travaux portant sur l'exercice 2023.

Des actions de formation et d'information ont été réalisées au profit des membres du conseil de surveillance et des différents comités.

Chiffres clés

TOTAL BILAN



Évolution 2023/2022

5,66%

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE



Évolution 2023/2022

4,02%

PORTEFEUILLE-TITRES



Évolution 2023/2022

2,43%

DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE



Évolution 2023/2022

9,08%

(EN MILLIERS DE DINARS)	2023	2022	2021	2020	2019	Variation 2023-2022	(%)
Capitaux propres (*)	1 442 273	1 302 173	1 186 243	1 113 951	1 014 548	140 100	10,76
Fonds propres nets	1 770 353	1 551 057	1 433 325	1 318 947	1 187 180	219 296	14,14
Ratio de capital (en %)	17,28	16,29	16,61	16,39	15,49	1,0	6,08
TIER I (%)	12,05	11,96	11,99	11,65	11,89	0,1	0,75
Ratio de liquidité à court terme (LCR) (en %)	177,6	131,3	132,2	138,4	152,6	46,3	35,23
Total des provisions et agios réservés sur créances	1 083 294	1 087 252	1 078 460	1 030 880	886,584	(3 958)	(0,36)
Taux des créances classées (en %)	10,98	11,92	13,48	14,69	14,41	(0,94)	(7,89)
Taux de couverture des créances classées (en %)	74,64	73,65	71,20	67,07	63,55	0,99	1,34
Taux de couverture des engagements (en %)	10,01	10,28	11,24	11,42	10,38	(0,27)	(2,63)

(*) Les dividendes décidés par l'AGO du 25 Avril 2024 s'élèvent à 97 450 mille dinars. Les capitaux propres après distribution des dividendes s'élèveront à 1 344 823 mille de dinars.

CHIFFRES D'AFFAIRES



Évolution 2023/2022

16,35%

RÉSULTAT NET



Évolution 2023/2022

25,82%

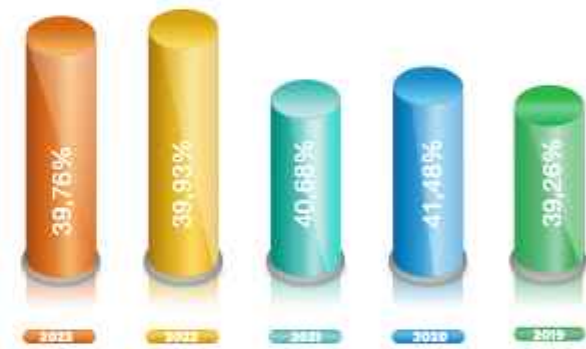
PRODUIT NET BANCAIRE



Évolution 2023/2022

9,12%

COEFFICIENT D'EXPLOITATION



Évolution 2023/2022

-0,43%

en (%)	2023	2022	2021	2020	2019
Rendement moyens des actifs	1,8	1,5	1,4	1,1	1,6
Rendements moyens des fonds propres	15,6	13,5	12,3	9,8	16,7

TABLEAUX D'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
ET DES DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

	Capital social	Réserves légales	Réserves à Régime Spécial et réinvesti	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Fond social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Solde au 31/12/2020 avant affectation	132 405	13 240	659 827	-	120 979	50 327	423	37 091	99 659	1 113 951
Affectation des résultats 2020 suivant décision de l'AGO du 27 avril 2021	-	-	75 211	-	-	4 600	-	19 848	(99 659)	
Réserve spéciale de réinvestissement disponible distribuée	-	-	(24 160)	-	-	-	-	24 160		
Affectation	-	-	99 371	-	-	4 600	-	(4 312)	(99 659)	
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	(56 934)		(56 934)
Solde au 31/12/2020 après affectation	132 405	13 240	735 038	-	120 979	54 927	423	5	-	1 057 017
Solde au 31/12/2021 avant affectation	132 405	13 240	735 038	-	120 979	54 498	423	5	129 655	1 188 243
Affectation des résultats 2020 suivant décision de l'AGO du 28 avril 2021	-	-	86 161	-	-	5 100	-	38 394	(129 655)	
Réserve spéciale de réinvestissement disponible distribuée	-	-	(26 825)	-	-	-	-	(5)	26 830	
Affectation	-	-	112 986	-	-	5 100	-	38 399	(156 485)	
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	(38 398)		(38 398)
Solde au 31/12/2021 après affectation	132 405	13 240	821 199	-	120 979	59 598	423	1	-	1 147 845
Solde au 31/12/2022 avant affectation	132 405	13 240	821 199	-	120 979	59 047	423	1	154 879	1 302 173
Affectation des résultats 2022 suivant décision de l'AGO du 27 avril 2023	-	-	95 572	-	-	5 100	-	54 207	(154 879)	
Réserve spéciale de réinvestissement disponible distribuée	-	-	(36 177)	-	-	-	-	(1)	36 178	
Affectation	-	-	131 749	-	-	5 100	-	54 208	(191 057)	
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	(54 207)		(54 207)
Solde au 31/12/2022 après affectation	132 405	13 240	916 771	-	120 979	64 147	423	1	-	1 247 966

AUTRES FAITS SAILLANTS

AMEN BANK

1

Obtention du label « Élu Service Client de l'Année 2024 », dans la catégorie « Banque », pour la 3^{ème} année consécutive, et pour sa 2^{ème} année participation, AMEN FIRST BANK a été désignée lauréate dans la catégorie Banque digitale par les partenaires d'ESCDA, à savoir Qualimétrie et IPSOS.

2

Augmentation du capital par incorporation de réserves de 18 915 000 dinars pour le porter de 132 405 000 dinars à 151 320 000 dinars et ce, par la création de 3 783 000 nouvelles actions gratuites au nominal de cinq (5) dinars chacune .

3

Signature d'une convention d'adhésion aux services du CERT Bancaire (Computer Emergency Response Team), avec le Conseil Bancaire et Financier, dans le but de renforcer sa sécurité contre les attaques cybernétiques

4

Reconfirmation de la certification MSI 20000 pour la 3^{ème} année consécutive.

5

Partenariat avec les Magasins AZIZA, afin de promouvoir l'application 100% tunisienne de mobile payment « AMEN PAY ».

6

Soutien de plusieurs causes sociales, étant fidèle à sa stratégie de solidarité et de citoyenneté, qui cadre avec sa stratégie RSE .

7

Ouverture du 5^{ème} Centre d'Affaires Tunis Sud, après celui de Mohamed V, Sfax, Sousse et les Berges du Lac .

8

Lancement d'une campagne de communication d'envergure en faveur des Tunisiens Résidant à l'Étranger, avec une permanence Estivale, à travers la mise à disposition de 17 points de vente durant l' été, de 18h30 à 20h30 .

9

Lancement d'un nouveau produit AMEN RENOV, destiné aux clients particuliers et professionnels, de nationalité tunisienne, désirant financer l'extension et la rénovation de leur habitation.

10

Reprise du service Western Union avec une nouvelle version, mise à la disposition de tous les points de vente d'AMEN BANK.

ACTIVITE

A fin décembre 2023, le total du bilan s'est établi à 10 996 093 mille dinars contre 10 406 770 mille dinars à fin décembre 2022 soit une progression de 589 323 mille dinars.

En général, l'activité d'AMEN BANK a été caractérisée par les évolutions suivantes :

- Une hausse des emplois de 379 404 mille dinars ou 3,93% ;
- Une hausse des ressources de 677 702 mille dinars ou 8,57%.

Ressources

L'encours des ressources mobilisées par Amen Bank a atteint 8 584 672 mille dinars, soit une progression de 677 702 mille dinars ou 8,57 % détaillée comme suit :

(En mDT)

NATURE	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
				Montant	(%)
Dépôts et avoirs de la clientèle	7 625 623	6 990 819	6 343 825	634 804	9,08
Emprunts et ressources spéciales	862 999	825 551	926 283	37 448	4,54
Total Ressources Bilan	8 488 622	7 816 370	7 270 108	672 252	8,60
Billets de Trésorerie	96 050	90 600	73 200	5 450	6,02
Total	8 584 672	7 906 970	7 343 308	677 702	8,57

Par ailleurs, l'encours des actions SICAV souscrites via le réseau, a enregistré une hausse de 13 961 mille dinars passant de 374 881 mille dinars à fin décembre 2022 à 388 842 mille dinars à fin décembre 2023.

1-Dépôts et avoirs de la clientèle

L'évolution de la structure des dépôts et avoirs de la clientèle s'établissent comme suit

(En mDT)

NATURE	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Dépôts à vue	1 949 119	1 910 262	1 834 198	38 857	2,03
Dépôts d'épargne	2 408 485	2 245 407	2 049 851	163 078	7,26
Dépôts à terme en dinars	2 870 631	2 477 927	2 157 670	392 704	15,85
Dépôts à terme en devise	266 408	218 193	151 337	48 215	22,10
Autres dépôts de la clientèle	130 980	139 030	150 769	(8 050)	(5,79)
TOTAL	7 625 623	6 990 819	6 343 825	634 804	9,08

Comparés à décembre 2022, les placements à terme en dinars ont augmenté de 392 704 mille dinars, suite à la hausse des placements en compte à terme, certificats de dépôts et en pension livrée respectivement pour 221 822 mille dinars, 138 282 mille dinars et 118 143 mille dinars , atténuée par la baisse des placements en bon de caisse et placement optimax pour respectivement 85 297 mille dinars et 246 mille dinars.

Les placements à terme en devises ont enregistré une amélioration de 48 215 mille dinars.

Par ailleurs, les dépôts à vue ont enregistré une hausse de 38 857 mille dinars par rapport à décembre 2022 provenant essentiellement de l'augmentation des dépôts à vue en dinars et en dinars convertible pour 46 419 mille dinars et des autres comptes règlementés pour 11 139 mille dinars ,atténuées par la baisse des dépôts à vue en devises et en devises convertibles pour 18 701 mille dinars .

Quant aux dépôts d'épargne, ils ont enregistré une hausse de 163 078 mille dinars ou 7,26%. Cette augmentation est due principalement à la hausse de l'encours des comptes d'épargne en dinars et en dinars convertibles pour 122 696 et des dépôts d'épargne en devises pour 40 382 mille dinars .

STRUCTURE DES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE



Par agent économique, les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :



(En mDT)

NATURE	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Ressources spéciales	436 500	516 631	522 631	(80 131)	(15,51)
Lignes extérieures	359 740	433 915	439 915	(74 175)	(17,09)
Fonds budgétaires	76 760	82 716	82 716	(5 956)	(7,20)
Emprunts obligataires	426 499	308 920	308 920	117 579	38,06
Emprunts	392 958	282 577	282 577	110 381	39,06
Dettes rattachées	33 541	26 343	26 343	7 198	27,32
TOTAL	862 999	825 551	831 551	37 448	4,54

2-Emprunts obligataires et ressources spéciales

Les emprunts et les ressources spéciales ont augmenté de 37 448 mille dinars ou 4,54%. Ils passent ainsi de 825 551 mille dinars à fin décembre 2022 à 862 999 mille dinars à fin décembre 2023.

Cette variation s'explique principalement par :

- ▶ L'augmentation des emprunts matérialisés hors dettes rattachées de 110 381 mille dinars due principalement aux effets compensés des éléments suivant :
 - L'émission de deux emprunts obligataires AMEN BANK pour 140 000 mille dinars et d'un emprunt privé pour 5 000 mille dinars.
 - L'amortissement des emprunts obligataires pour 34 619 mille dinars.
- ▶ La baisse des ressources spéciales de 80 131 mille dinars attribuable essentiellement aux :
 - Remboursements des annuités venant à échéance sur les ressources extérieures pour 138 454 mille dinars (62 537 mille dinars sur les ressources extérieures en dinars et 75 917 mille dinars sur les ressources extérieures en devises) ;
 - Remboursements des annuités des lignes budgétaires pour 5 881 milles dinars ;
 - Nouveau tirage sur la ligne italienne et la ligne KFW pour 62 292 mille dinars ;
 - La baisse des dettes rattachées en dinars de 77 mille dinars.

3- Les Billets de Trésorerie

A fin décembre 2023, l'encours des Billets de Trésorerie non avalisés s'est élevé à 96 050 mille dinars contre 90 600 mille dinars à fin 2022, soit un accroissement de 5 450 mille dinars.

Capitaux Propres et Provisions

1- Les Capitaux Propres

(En mDT)

NATURE	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Capital social	151 320	132 405	132 405	18 915	14,29
Réserves	1 095 658	1 014 465	923 755	81 193	8,00
Autres capitaux propres	423	423	423	-	-
Résultats reportés	1	1	5	-	-
Résultat	194 871	154 879	129 655	39 992	25,82
TOTAL	1 442 273	1 302 173		140 100	10,76

A fin décembre 2023, les capitaux propres d'AMEN BANK ont atteint 1 442 273 mille dinars enregistrant ainsi une augmentation de 140 100 mille dinars ou 10,76% due principalement à la réalisation d'un résultat arrêté au 31 décembre 2023 pour 194 871 mille dinars et la distribution des dividendes au titre de l'exercice 2022 pour 54 207 mille dinars.

Conformément à la décision de Assemblée Générale Extraordinaire du 27/04/2023, AMEN BANK a réalisé courant le mois d'octobre 2023, une augmentation de son capital par incorporation de réserves de 18 915 mille dinars pour le porter de 132 405 mille dinars à 151 320 mille dinars et ce, par la création de 3 783 000 nouvelles actions gratuites au nominal de cinq (5) dinars chacune.

2- Les Provisions

L'encours des provisions s'est situé à 878 925 mille dinars à fin décembre 2023 en augmentation de 12 550 mille dinars par rapport à son niveau de fin décembre 2022.

Cette évolution est inhérente à :

- Une dotation nette aux provisions sur créances pour 96 300 mille dinars compensée par une reprise de provision sur créances radiées pour 87 938 mille dinars ; soit une dotation nette de 8 362 mille dinars.
- Une dotation nette aux provisions sur titres pour 4 426 mille de dinars ;
- Et une reprise nette des provisions pour risques et charges et autres éléments d'actifs pour 238 mille dinars.

(En mDT)

NATURE	31/12/2023 après radiation	31/12/2023 avant radiation	31/12/2022	31/12/2021	Variations après radiation		Variations avant radiation	
					Montant	(%)	Montant	(%)
Provisions sur créances	760 449	848 387	752 087	758 582	8 362	1,11	96 300	12,80
Provisions sur créances par décaissements	757 539	845 477	748 883	755 700	8 656	1,16	96 594	12,90
Provisions affectées aux créances classés	361 273	414 317	381 690	362 799	(20 417)	(5,35)	32 627	8,55
Provisions additionnelles	211 016	245 910	219 631	261 148	(8 615)	(3,92)	26 279	11,97
Provisions collectives	185 250	185 250	147 562	131 753	37 688	25,54	37 688	25,54
Provisions sur engagements par signature	2 910	2 910	3 204	2 881	(294)	(9,18)	(294)	(9,18)
Provisions affectées aux titres	67 345	67 345	62 919	62 718	4 426	7,03	4 426	7,03
Provisions affectées aux autres éléments d'actif, de passif et pour risques et charges	51 131	51 131	51 369	49 837	(238)	(0,46)	(238)	(0,46)
TOTAL	878 925	966 863	866 375	871 137	12 550	144,86	100 488	11,60

3- Les Agios Réservés

Le total des agios réservés est passé de 335 165 mille dinars à fin décembre 2022 à 322 845 mille dinars à fin décembre 2023. Cette baisse de 12 320 mille dinars résulte d'une dotation nette sur créances classées de 64 925 mille dinars compensée par une reprise de 77 292 mille dinars sur les créances radiées, et d'une hausse du stock d'agios affectés aux créances non classés de 47 mille dinars.

(En mDT)

NATURE	31/12/2023 après radiation	31/12/2023 avant radiation	31/12/2022	31/12/2021	Variations après radiation		Variations avant radiation	
					Montant	(%)	Montant	(%)
Agios réservés sur créances classées	312 024	389 316	324 391	294 093	(12 367)	(3,81)	64 925	(20,01)
Agios réservés sur créances non classées	5 524	5 524	3 114	1 660	2 410	77,39	2 410	(77,39)
Agios réservés sur secteur touristique	5 297	5 297	7 660	24 125	(2 363)	(30,85)	(2 363)	30,85
TOTAL	322 845	400 137	335 165	319 878	(12 320)	(3,68)	64 972	19,39

Emplois

L'encours global des emplois, net de provisions, d'agios réservés et d'amortissements, a enregistré une hausse de 379 404 mille dinars, passant de 9 655 556 mille dinars à fin décembre 2022 à 10 034 960 mille dinars à fin décembre 2023.

Cette évolution résulte des éléments suivants :

- Une augmentation de 276 749 mille dinars des crédits à la clientèle ;
- Une progression de 45 190 mille dinars des valeurs immobilisées nettes d'amortissement ;
- Et une hausse de 57 465 mille dinars du portefeuille titre.

(En mDT)

NATURE	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Crédits à la Clientèle	7 166 533	6 889 784	6 245 664	276 749	4,02
Portefeuille Titres	2 425 764	2 368 299	2 270 398	57 465	2,43
Valeurs Immobilisées	442 663	397 473	270 250	45 190	11,37
TOTAL	10 034 960	9 655 556	8 786 312	379 404	3,93

1- Crédits à la clientèle

Les crédits nets à la clientèle sont passés de 6 889 784 mille dinars à fin décembre 2022 à 7 166 533 mille dinars à fin décembre 2023, enregistrant ainsi une augmentation de 276 749 mille dinars.

(En mDT)

NATURE	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Comptes débiteurs de la clientèle	1 234 190	1 195 537	1 148 725	38 653	3,23
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	6 620 210	6 324 887	5 621 697	295 323	4,67
Crédits sur Ressources Spéciales en devises et en dinars	392 517	453 408	550 821	(60 891)	(13,43)
Total des engagements bruts par décaissement	8 246 917	7 973 832	7 321 243	273 085	3,42
Provisions	(757 539)	(748 883)	(755 701)	(8 656)	1,16
Agios	(322 845)	(335 165)	(319 878)	12 320	(3,68)
TOTAL	7 166 533	6 889 784	6 245 664	276 749	4,02

L'accroissement des créances brutes par décaissement de 273 085 mille dinars est expliqué par :

- Une augmentation des comptes débiteurs de 38 653 mille dinars ;
- Une hausse des crédits en dinars sur ressources ordinaires de 310 391 mille dinars atténuée par une régression au niveau des crédits en devises sur ressources ordinaires de 15 068 mille dinars.
- Une diminution des crédits sur ressources spéciales de 60 891 mille dinars.

Les engagements de la Banque répartis par classe s'établissent comme suit :

(En mDT)

NATURE	Formule	31/12/2023 après radiation	31/12/2023 avant radiation	31/12/2022	31/12/2021	Variations après radiation		Variations avant radiation	
						Montant	(%)	Montant	(%)
Engagements classés C0 et C1	a	9 632 052	9 632 052	9 318 331	8 305 359	313 721	3,37	313 721	3,37
Engagements classés C2, C3, C4 et C5	b	1 188 595	1 353 825	1 261 178	1 293 442	(72 583)	(5,76)	92 647	7,35
Total des engagements	c=a+b	10 820 647	10 985 877	10 579 509	9 598 801	241 138	2,28	406 368	3,84
Agios réservés affectés aux engagements classés	x	312 024	389 316	324 391	294 093	(12 367)	(3,81)	64 925	20,01
Provisions affectées aux engagements	y	575 199	663 137	604 525	626 828	(29 326)	(4,85)	58 612	9,70
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements classés	z=x+y	887 223	1 052 453	928 916	920 921	(41 693)	(4,49)	123 537	13,30
Taux de couverture des engagements classés	z/b	74,64	77,74	73,65	71,20	0,99	1,34	4,08	5,55
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 hors agios réservés	d=b-x	876 571	964 509	936 787	999 350	(60 216)	(6,43)	27 722	2,96
Total des provisions et agios réservés sur créances non classées	e	196 071	196 071	158 336	157 538	37 735	23,83	37 735	23,83
Total général des provisions et agios réservés	w=e+z	1 083 294	1 248 524	1 087 252	1 078 459	(3 958)	(0,36)	161 272	14,83
Taux de couverture des engagements hors agios réservés	y/d	65,62	68,75	64,53	62,72	1,09	1,69	4,22	6,54
Taux des engagements classés	b/c	10,98	12,32	11,92	13,48	(0,94)	(7,86)	0,40	3,38
Taux de couverture de l'ensemble des engagements	w/c	10,01	11,36	10,28	11,24	(0,27)	(2,58)	1,09	10,59

Le taux des créances classées est établi à 10,98% à fin décembre 2023 contre 11,92% à fin décembre 2022.

Quant au taux de couverture des créances classées, il s'est établi à 74,64% à fin décembre 2023 contre 73,65% à fin décembre 2022.

Le taux de couverture des créances classées hors agios réservés s'établit à 65,62% contre 64,53% à fin décembre 2022.

2- Portefeuilles titres

2.1 Portefeuille titres commercial

Au 31 décembre 2023, le portefeuille titre commercial s'est établi à 25 193 mille dinars enregistrant une baisse de 47 093 mille dinars par rapport à la fin de 2022 comme le montre le tableau ci-après :

NATURE	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
				Montant	(%)
BTA/BTC de transaction et de placement	-	-	76 083		
Titres placement à revenu fixe	-	50 563	117 907	(50 563)	(100)
Titres placement à revenu variable	25 193	21 723	18 225	3 470	15,97
TOTAL	25 193	72 286	212 215	(47 093)	(65,15)

L'activité obligataire a baissé suite à la cession de l'emprunt national 2022-4 pour un encours de 50 000 mille dinars. Quant aux titres de placements à revenu variable, ils ont enregistré une hausse de 3 470 mille dinars provenant essentiellement de l'achat de titres pour 7 236 mille dinars, de cessions de titres pour 2 914 mille dinars, une dotation nette de provision de 884 mille dinars et l'augmentation des créances rattachées pour 33 mille dinars.

2.2 Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement a atteint 2 400 571 mille dinars enregistrant ainsi une augmentation de 104 564 mille dinars par rapport à fin décembre 2022.

La composition détaillée du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

NATURE	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
				Montant	(%)
Titres d'investissement	2 138 328	2 036 758	1 796 651	101 570	4,99
BTA	1 000 654	1 124 015	1 180 357	(123 361)	(10,98)
Fonds gérés	696 587	697 371	607 691	(784)	(0,11)
Emprunts obligataires	440 022	211 596	1 978	228 426	107,95
Titres participatifs	1 065	3 776	6 625	(2 711)	(71,80)
Titres de participation	77 897	79 418	70 188	(1 521)	(1,92)
Parts dans les sociétés du groupe	166 726	160 073	161 811	6 653	4,16
Participations avec convention de rétrocession	17 620	19 764	29 533	(2 144)	(10,85)
TOTAL	2 400 571	2 296 013	2 058 183	104 558	4,55

3- Immobilisations

Les immobilisations nettes d'amortissement sont passées de 397 473 mille dinars à fin décembre 2022 à 442 663 mille dinars à fin décembre 2023 et ce, compte tenu d'une dotation aux amortissements de 7 946 mille dinars.

4- Analyse du cours Amen Bank au 31/12/2023

Le cours de l'action Amen Bank affiche au 31 décembre 2023 une hausse de 54,26%, clôturant ainsi à 33,5 dinars contre une hausse du secteur bancaire de 12,77%, une hausse 7,9% pour Tunindex et de 6,5% pour le Tunindex 20.

Ratios Réglementaires

Adéquation des fonds Propres : Solidité et résilience confirmées et respect de toutes les normes de concentration et de division du risque

A fin décembre 2023, les fonds propres nets ont atteint 1 770 353 mille dinars dont 1 233 828 mille dinars de fonds propres nets de base. Ces derniers ont progressé de 95 135 millions de dinars soit 8,35%.

Ces niveaux de fonds propres nets et de fonds propres nets de base permettent à la Banque de disposer d'un coussin confortable en tenant compte des dispositions de la note BCT 2024-04 du 08 Février 2024 qui permet, après accord préalable de la Banque Centrale de Tunisie, une distribution de dividendes supérieure à 35% du bénéfice de l'exercice 2023 pour les banques présentant des ratios de solvabilité et Tier 1 arrêtés à fin 2023, après déduction des dividendes à verser, qui dépassent les niveaux minimums réglementaires respectivement de 2,5% et 3,5% au moins.

5-1 Ratio de capital

Le ratio de capital s'est établi à 17,28% à fin décembre 2023 contre un ratio réglementaire de 10%.

En tenant compte uniquement des fonds propres nets de base (hors les fonds propres complémentaires), le ratio TIER I arrêté à fin décembre 2023, s'est établi à 12,05% contre un taux réglementaire minimum de 7%.

5-2 Ratios de concentration et de division du risque

À fin Décembre 2023, tous les ratios relatifs à la division et à la concentration des risques sont en respect des règles prudentielles édictées par la réglementation en vigueur.

Aucun groupe n'a d'engagements supérieurs au ratio de 25% des fonds propres nets, le plafond fixé par la BCT. En outre, la situation des engagements à fin Décembre 2023 n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire en dépassement du seuil de 15% des fonds propres nets d'AMEN BANK.

De même les risques encourus sur les personnes ayant des liens avec AMEN BANK au sens de la loi bancaire 2016-48 sont établis à 346 974 mille dinars soit 19,60% des fonds propres nets contre un plafond réglementaire de 25%. Par ailleurs, le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont l'engagement pour chacun d'entre eux, est égal ou dépasse 5% des fonds propres nets, s'élève à 229 594 mille dinars soit 12,97% des fonds propres nets contre un plafond réglementaire de 300%

Liquidité : Stabilisation du profil de risque de liquidité confirmée et meilleure adéquation des ressources et des emplois.

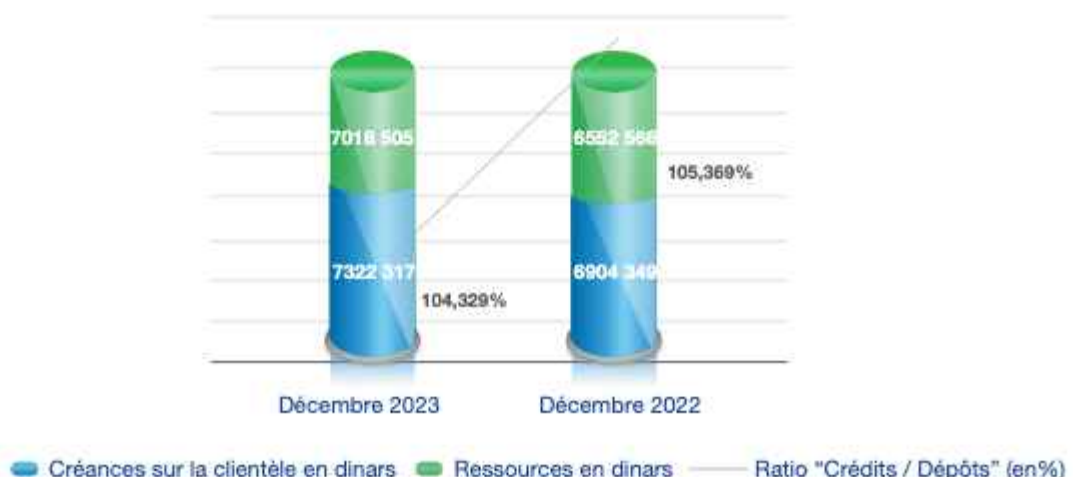
5-3 Ratio de liquidité à court terme LCR

A fin décembre 2023, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois janvier 2024 s'est établi à 177,553% en respect du niveau réglementaire minimum de 100,00% fixé par la BCT enregistrant une hausse par rapport à fin décembre 2022. L'amélioration du ratio de liquidité est due à la maîtrise du niveau de refinancement net et des sorties nettes de trésoreries.



5-4 Ratio crédits/dépôts « LTD »

A fin décembre 2023, le ratio « LTD » s'est établi à 104,329% contre une limite réglementaire de 120% affichant une légère baisse par rapport à fin décembre 2022 expliquée par un accroissement des ressources en dinars plus important que celui des crédits.



RÉSULTAT

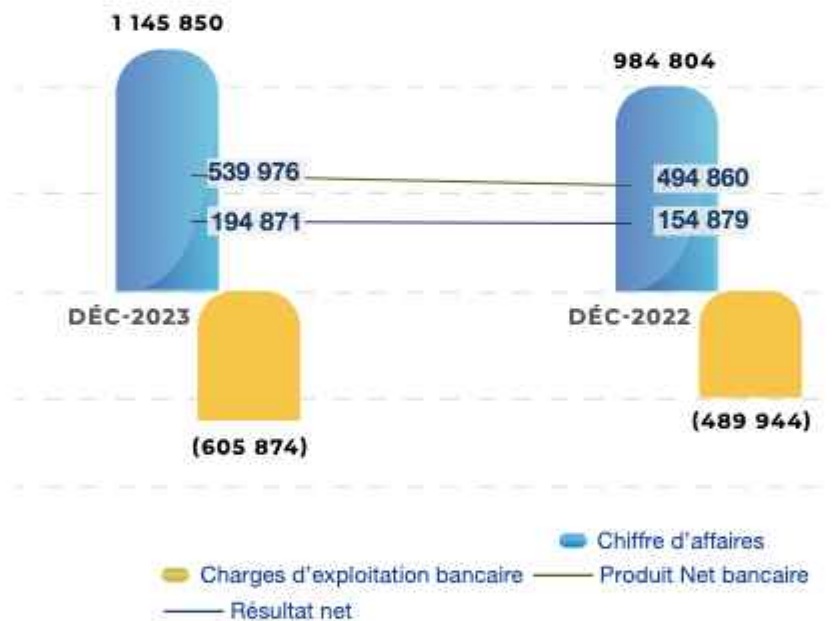
Pour l'année 2023, AMEN BANK a réalisé un chiffre d'affaires de 1 145 850 mille dinars contre 984 804 mille dinars pour la même période de 2022 soit une augmentation de 161 046 mille dinars ou 16,35%.
D'autre part, les charges d'exploitation bancaires ont enregistré une hausse de 115 930 mille dinars ou 23,66%.
Ainsi le produit net bancaire a enregistré une progression de 45 116 mille dinars ou 9,12%.

Les principaux indicateurs de l'état de résultat au titre de l'année 2023 se présentent comme suit :

(En mDT)

NATURE	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Chiffre d'affaires	1 145 850	984 804	873 739	161 046	16,35
Charges d'exploitation bancaire	(605 874)	(489 944)	(419 510)	(115 930)	23,66
Produit Net Bancaire	539 976	494 860	454 229	45 116	9,12
Résultat Net	194 871	154 879	129 655	39 992	25,82

EVOLUTION CHIFFRES CLÉS 2023/2022



I. LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Au cours de l'année 2023, les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 161 046 mille dinars ou 16,35% détaillée comme suit :

(En mDT)

NATURE	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Intérêts et Revenus Assimilés	774 316	652 221	571 351	122 095	18,72
Commissions Reçues	147 020	136 562	128 018	10 458	7,66
Revenus des Portefeuilles Titres et Opérations Financières	224 514	196 021	174 370	28 493	14,54
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 145 850	984 804	873 739	161 046	16,35

1. Les Intérêts et Revenus Assimilés

Les intérêts et revenus assimilés perçus courant l'année 2023 ont atteint 774 316 mille dinars et ce, compte tenu d'une dotation nette d'agios réservés de 64 972 mille dinars contre 46 232 mille dinars une année auparavant.

Les intérêts et revenus assimilés, nets d'agios réservés, sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(En mDT)

NATURE	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Intérêts et revenus sur les établissements bancaires et financiers et sur la BCT	36 327	16 682	13 743	19 645	117,76
Opérations avec la Clientèle	719 226	599 477	531 912	119 749	19,98
Autres revenus et intérêts	18 763	36 062	25 696	(17 299)	(47,97)
Total Intérêts et Revenus Assimilés	774 316	652 221	571 351	122 095	18,72

Les revenus perçus sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers et sur la BCT ont enregistré hausse de 19 645 mille dinars découlant notamment de :

- La hausse des intérêts perçus sur les opérations avec la BCT de 12 106 mille dinars qui est attribuable à l'accroissement des taux de l'Euro et du dollar, ainsi que la part prépondérante de nos avoirs en ces devises ;
- La hausse des intérêts et revenus assimilés sur les établissements financiers de 4 179 mille dinars ;
- La hausse des intérêts et revenus assimilés sur les placements en dinars et en devises sur les établissements bancaires pour 3 360 mille dinars.

Les revenus sur les opérations avec la clientèle ont totalisé 719 226 mille dinars au cours de l'exercice 2023 contre 599 477 mille dinars pour la même période de 2022 soit une hausse de 119 749 mille dinars ou 19,98%. Cette hausse est expliquée principalement par les effets conjugués suivants :

- La hausse du TMM moyen de la période de 124 Pb passant d'une moyenne de 6,70% à 7,94% ;
- La hausse du taux d'intérêt moyen de l'Euro de 93% et la hausse du taux d'intérêt moyen du Dollar de 59% ;
- L'augmentation des encours moyens de 5,79%.

La baisse des autres revenus et intérêts de 17 299 mille dinars provient de la baisse du différentiel d'intérêts sur les opérations de change à terme pour 17 519 mille dinars compensée par une légère hausse des commissions à caractère d'intérêts pour 220 mille dinars.

2. Les Commissions perçues

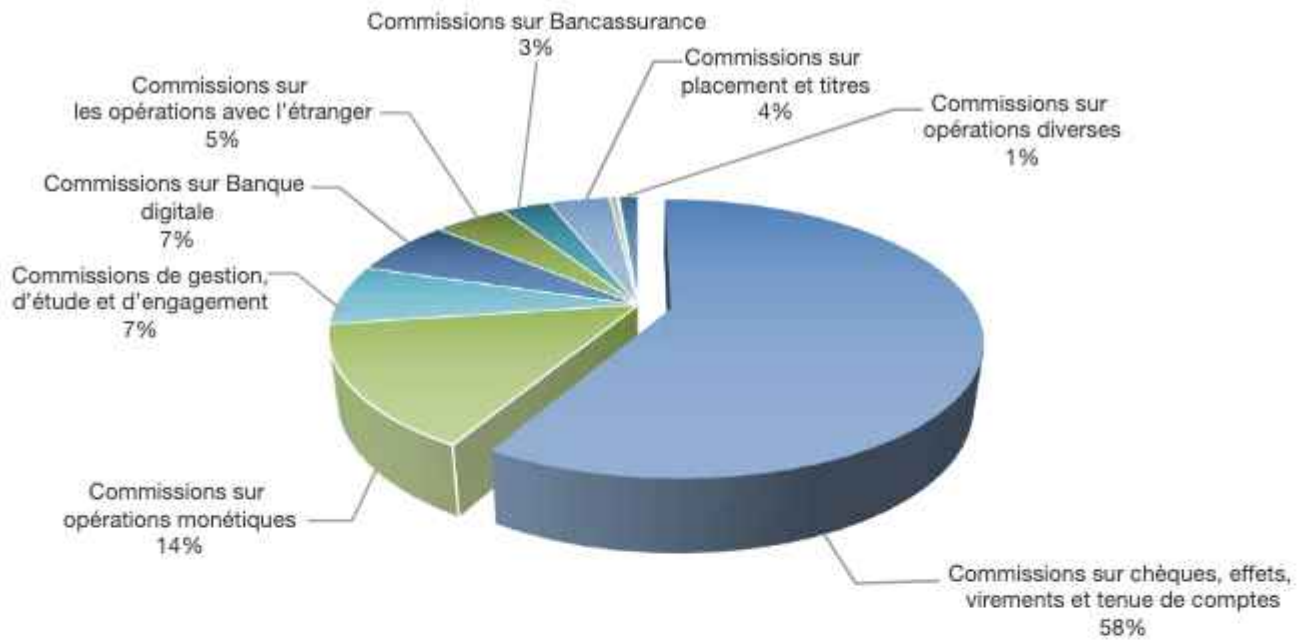
Les commissions perçues durant 2023 ont atteint 147 020 mille dinars contre 136 562 mille dinars au cours de la même période de l'exercice 2022 enregistrant ainsi une hausse de 10 458 mille dinars ou 7,66%.

(En mDT)

NATURE	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variations	(%)
Commissions sur chèques, effets, virements et tenue de comptes	85 740	82 182	79 527	3 558	4,33
Commissions sur Opération monétiques	21 199	17 678	14 458	3 521	19,92
Commissions de gestion, d'étude et d'engagement	10 358	9 206	9 428	1 152	12,51
Commissions sur Banque digitale	9 742	9 677	8 967	65	0,67
Commissions sur les opérations avec l'étranger	6 917	6 498	5 452	419	6,45
Commissions sur Bancassurance	4 575	4 636	4 241	(61)	(1,32)
Commissions sur placement et titres	5 776	4 500	3 437	1 276	28,36
Commissions sur Banque d'affaires	714	232	612	482	207,76
Commissions sur Produits de leasing	175	110	68	65	59,09
Commissions sur Opérations diverses	1 824	1 843	1 828	(19)	(1,03)
Total des commissions bancaires	147 020	136 562	128 018	10 458	7,66

Hormis les commissions sur la bancassurance et les commissions sur opérations diverses, toutes les autres rubriques ont enregistré une évolution positive au cours de l'exercice 2023.

La structure des commissions reçues au 31 décembre 2023, se présente comme suit :



3. Les revenus du portefeuille titres et opérations financières

Les revenus des portefeuilles titres ont atteint 224 514 mille dinars à fin décembre 2023 enregistrant une hausse de 14,54%.

(En mDT)

NATURE	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variation	(%)
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	39 464	48 024	46 738	(8 560)	(17,82)
Revenus du portefeuille titre d'investissement	185 050	147 997	127 632	37 053	25,04
Total revenus des portefeuilles titres et opérations financières	224 514	196 021	174 370	28 493	14,54

3-1 Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières :

Les revenus du portefeuille titre commercial et opérations financières ont atteint 39 464 mille dinars au titre de l'année 2023 contre 48 024 mille dinars pour 2022, soit une baisse de 8 560 mille dinars ou 17,82% expliquée par :

- La baisse des revenus des titres de transactions et de placement à revenus fixes pour 514 mille dinars ;
- La baisse des revenus du portefeuille titres de placement à revenu variable pour 271 mille dinars ;
- La baisse des gains sur les opérations de change au comptant pour 9 513 mille dinars ;
- Une hausse des gains nets sur change BBE et autres opérations de change pour 1 738 mille dinars ;

L'évolution des gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières, est explicitée en détail dans le tableau ci-dessous :

(En mDT)

NATURE	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variation	(%)
Revenus du portefeuille titres de transactions et de placement à revenus fixes	2 895	3 409	14 211	(514)	(15,08)
Revenus du portefeuille titres de placement à revenu variable	1 480	1 751	1 932	(271)	(15,48)
Gain net sur change au comptant	30 074	39 587	29 119	(9 513)	(24,03)
Gain net sur change BBE et autres gains de change	5 015	3 277	1 476	1 738	53,04
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	39 464	48 024	46 738	(8 560)	(17,82)

3-2 Gains sur portefeuille-titres d'investissement

Les revenus du portefeuille titres d'investissement ont atteint 185 050 mille dinars au titre de l'année 2023 enregistrant un accroissement de 37 053 mille dinars par rapport à l'année 2022.

Les revenus sur portefeuille titres d'investissement sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(En mDT)					
NATURE	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variation	(%)
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement:	170 207	135 920	114 844	34 287	25,23
Sur BTA	85 384	90 951	89 351	(5 567)	(6,12)
Sur les Fonds Gérés	56 598	31 970	24 759	24 628	77,03
Sur les Emprunts Obligataires et sur les Titres Participatifs	28 225	12 999	734	15 226	117,13
Dividendes et revenus assimilés sur titres d'investissement:	14 843	12 077	12 788	2 766	22,90
Sur les titres de participations	1 034	1 295	1 222	(261)	(20,15)
Sur les parts dans les entreprises liées et associées	13 597	10 598	10 940	2 999	28,30
Sur les participations avec convention de rétrocession	212	184	626	28	15,22
Total revenus du portefeuille titres d'investissement	185 050	147 997	127 632	37 053	25,04

La hausse des intérêts et revenus assimilés sur les titres d'investissement est expliquée principalement par les effets suivants:

- La hausse des revenus des Fonds Gérés qui comportent les plus-values, les dividendes encaissés et les intérêts courus sur les fonds placés en attente d'emploi de 24 628 mille dinars ;
- La hausse des revenus sur les emprunts obligataires et les titres participatifs pour 15 226 mille dinars ;
- Une hausse des dividendes et revenus assimilés sur titres d'investissement pour 2 766 mille dinars.
- Compensées par une baisse des revenus sur BTA de 5 567 mille dinars ;

II - LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 115 930 mille dinars ou 23,66%, passant de 489 944 mille dinars à 605 874 mille dinars au titre de l'année 2023.

Les composantes des charges d'exploitation bancaires se présentent comme suit :

(En mDT)					
NATURE	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variation	(%)
Opérations avec les établissements bancaires, financiers et BCT	122 644	101 087	86 053	21 557	21,33
Opérations avec la clientèle	394 189	300 059	245 148	94 130	31,37
Emprunts et ressources spéciales	50 842	42 808	44 880	8 034	18,77
- Intérêts encourus sur emprunts	30 647	25 098	27 006	5 549	22,11
- Intérêts encourus sur ressources Spéciales	20 195	17 710	17 874	2 485	14,03
Autres intérêts et charges	18 832	29 825	31 636	(10 993)	(36,86)
- Différentiel d'intérêts sur Opérations de change à terme et du SWAP	4 904	11 182	11 377	(6 278)	(56,14)
Opérations de change à terme	1 660	1 739	114	(79)	(4,54)
SWAP	3 244	9 443	11 263	(6 199)	(65,65)
- Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	13 928	18 643	20 259	(4 715)	(25,29)
Total Intérêts encourus et charges assimilées	586 507	473 779	407 717	112 728	23,79
Commissions encourues	19 367	16 165	11 793	3 202	19,81
Total Charges d'exploitations bancaires	605 874	489 944	419 510	115 930	23,66

La hausse des intérêts encourus et des charges assimilées pour 112 728 mille dinars ou 23,79% est justifiable principalement par les effets conjugués de :

- La hausse du taux d'intérêt moyen de l'Euro de 93% et la hausse du taux d'intérêt moyen du Dollar de 59% ;
- La hausse du TMM moyen de la période de 124 Pb passant d'une moyenne de 6,70% à 7,94% ;
- La hausse du TRE moyen de la période de 137 PB ou 24% passant d'une moyenne de 5,63% à 7,00% ;
- Le changement de la structure des dépôts avec la hausse de la quote part des dépôts à terme.
- L'évolution de l'encours moyen des ressources toutes devises confondues de 7%.

Le coût moyen des ressources analytique calculé sur la base de la moyenne mensuelle a atteint 6,35% contre 5,41% pour la même période de 2022.

Le rendement moyen analytique des crédits et qui tient compte des encours moyens, a atteint 10,22% contre 8,89% pour la même période de 2022.

Ainsi la marge nette d'intérêts analytique est passée de 3,48% au cours de l'année 2022 à 3,87% pour la même période de 2023.

NATURE	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
TMM moyen	7,94%	6,70%	5,00%
TRE moyen	7,00%	5,63%	6,23%
Coût moyen des ressources	6,35%	5,41%	4,98%
Rendement moyen des crédits	10,22%	8,89%	8,54%
MNI	3,87%	3,48%	3,56%

Les commissions encourues ont enregistré une hausse pour 3 202 mille dinars, expliquée essentiellement par la hausse des commissions de gestion des FG et des commissions de recouvrement ainsi que les frais d'interchange et de facturation Visa et Mastercard.

III – LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire a atteint 539 976 mille dinars contre 494 860 mille dinars pour la même période de 2022 soit une augmentation de 45 116 mille dinars.

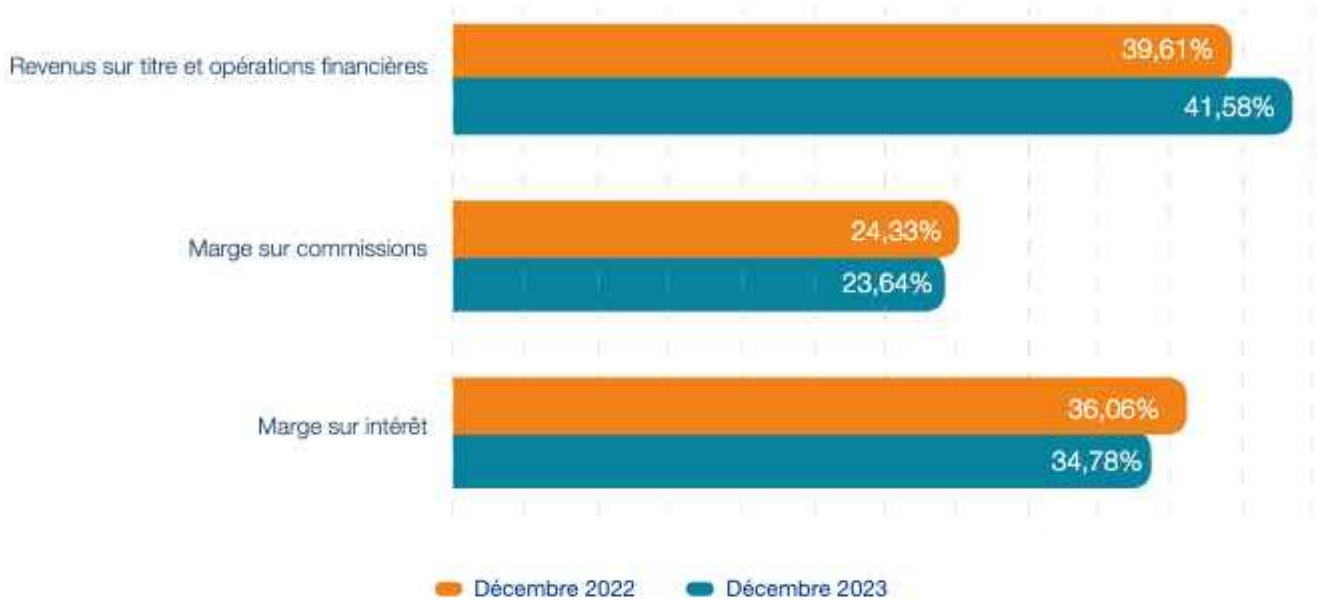
NATURE	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variation	(%)
Marge sur intérêts	187 809	178 442	163 634	9 367	5,25
Marge sur commissions	127 653	120 397	116 225	7 256	6,03
Revenus sur portefeuille titres	224 514	196 021	174 370	28 493	14,54
PNB	539 976	494 860	454 229	45 116	9,12
Chiffres d'affaires	1 145 850	984 804	873 739	161 046	16,35
PNB / Chiffres d'affaires (%)	47,12	50,25	51,99	(3,13)	(6,22)

Cette hausse de 9,12% recouvre :

- Une hausse de 5,25% de la marge sur intérêts pour atteindre 187 809 mille dinars ;
- Un accroissement de 6,03% de la marge sur commissions pour atteindre 127 653 mille dinars ;
- Et, une hausse de 14,54% des revenus sur titres et opérations financières pour atteindre 224 514 mille dinars.

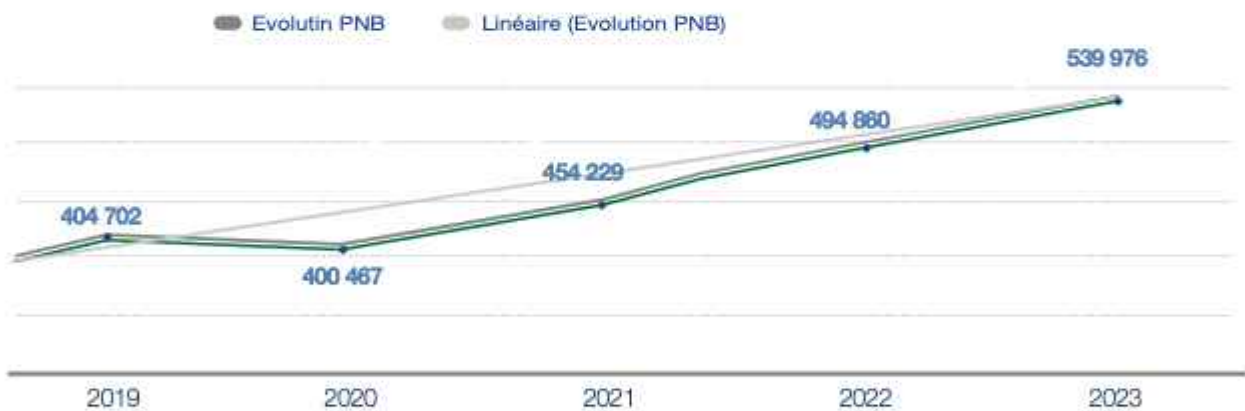
Rapportées au Produit Net Bancaire, la composition du produit net bancaire au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

QUOTE PART DES MARGES / PNB



L'évolution du PNB durant les cinq dernières années se présente comme suit :

EVOLUTION PNB



IV- LES CHARGES OPERATOIRES

Les charges opératoires ont totalisé 214 684 mille dinars au titre de l'année 2023 contre 197 601 mille dinars une année auparavant, soit une hausse de 8,65% ou 17 083 mille dinars.

Ces charges se ventilent comme suit :

(En mDT)

NATURE	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variation	(%)
Frais de personnel	153 571	140 456	130 396	13 115	9,34
Charges générales d'exploitation	52 284	47 686	44 846	4 598	9,64
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	8 829	9 459	9 552	(630)	(6,66)
Total charges opératoires	214 684	197 601	184 794	17 083	8,65
PNB	539 976	494 860	454 229	45 116	9,12
Coefficient d'exploitation (%)	39,76	39,93	40,68	(0,17)	(0,43)

Les frais de personnel ont enregistré une évolution de 9,34% par rapport à décembre 2022 impactés essentiellement par les augmentations salariales sectorielles décidées en novembre 2022 suite aux négociations sociales qui se sont tenues.

Rappelons que l'application de cette augmentation est entrée en vigueur, du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023 au titre de l'exercice 2022, du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024 au titre de l'exercice 2023, et du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025 au titre de l'exercice 2024.

Il est également à noter qu'une révision des différentes indemnités a eu lieu, prenant effet à partir de la paie du mois de septembre 2023.

Le coefficient d'exploitation a atteint 39,76% en 2023 contre 39,93% pour la même période de 2022 soit une amélioration de 17 Pp.

V- LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation, hors effets de la dotation aux provisions, des corrections des valeurs, de la dotation aux amortissements, de l'impôt et la contribution sociale et conjoncturelle, a atteint 333 562 mille dinars au cours de l'année 2023 en augmentation de 8,69%.

De ce résultat brut, ont été affectées une dotation aux provisions et résultat des corrections de valeur pour 95 525 mille dinars et une dotation aux amortissements, aux résorptions pour 8 829 mille dinars. L'impôt sur les sociétés a été fixé à 27 955 mille dinars.

La contribution sociale de solidarité et la contribution conjoncturelle se sont établies respectivement à 798 mille dinars et 5 584 mille dinars.

VI- LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE

A fin décembre 2023, le résultat net a atteint 194 871 mille dinars contre 154 879 mille dinars pour la même période en 2022 soit une hausse de 25,82%.

(En mDT)

NATURE	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Variation	(%)
Résultat d'exploitation	230 423	179 456	153 851	50 967	28,40
Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	(2 013)	(1 099)	20	(914)	83,17
Impôt sur les bénéfices	(27 955)	(21 624)	(11 721)	(6 331)	29,28
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(5 584)	(1 854)	(12 495)	(3 730)	201,19
Résultat net de l'exercice	194 871	154 879	129 655	39 992	25,82
Rendement moyen des actifs (%)	1,8	1,5	1,4	0,3	20,00
Rendement moyen des fonds propres (%)	15,6	13,5	12,3	2,1	15,56

MÉTIER S D'AMEN BANK



بنك الأمان
AMEN BANK
Le Partenaire de votre Succès



4/ METIERS D'AMEN BANK

4-1 Activités bancaires

Activité commerciale

Dans le cadre de la consolidation de sa politique commerciale et dans le but de développer son fonds de commerce clientèle et renforcer son stock produits et services, AMEN BANK s'est attachée à la spécialisation de son réseau de distribution, à étoffer sa gamme de produits, à renforcer la qualité de ses services et à développer ses relations de confiance et de proximité avec sa clientèle Retail et Corporate.

En 2023, AMEN BANK, a lancé une action de relance globale, qui a touché l'ensemble du réseau avec un suivi régulier de l'effort commercial de chaque point de vente, en termes d'acquisition d'une nouvelle clientèle et la commercialisation des produits, et ce grâce à un dispositif d'animation commerciale dynamique et proactif.

Le programme de transformation NEXT, a permis à la Banque de réaliser un rééquilibrage de la force de vente entre le Corporate et le Retail, qui place naturellement les attentes des clients au centre des préoccupations, et ce à travers des dispositifs de prise en charge et offres personnalisées et des canaux de distribution adaptés aux multiples segments de la clientèle.

Par ailleurs, l'activité des Zones a connu une transformation d'envergure, marquée par la priorité accordée principalement aux fonctions commerciales et pilotage des activités des agences, qui sont désormais organisées de la même manière que les points de vente de telle sorte que chaque directeur de zone est secondé par des responsables de lignes de métiers.

AMEN BANK a appuyé son effort commercial, à travers le monitoring via Power BI inhérents au renforcement du pilotage commercial de l'activité Retail et Corporate, l'ensemble est mesuré par des KPI (Key Performance Indicators) pour le suivi de l'évolution des principales rubriques, afin que le Power BI devienne l'outil par excellence de suivi des ventes et de la performance commerciale. De plus, le pilotage par les KPI via Power BI a également été étendu à plusieurs structures de la Banque et à différents niveaux de management.

AMEN BANK a aussi entamé le projet « Optimisation de l'expérience Client et de l'excellence opérationnelle » en priorisant 4 parcours clients, aussi bien Retail que Corporate.

Aussi, diverses actions marketing et commerciales ont été lancées en 2023, en support à l'activité du réseau, parmi lesquelles nous citerons en particulier :

- Le lancement du nouveau produit « Amen-Renov », un financement hypothécaire, destiné à une clientèle ciblée et répondant aux besoins des agences en termes d'outils de démarchage et de fidélisation des clients existants.
- La réactivation du service WESTERN-UNION et le déploiement sur l'ensemble des agences pour une prise en charge des prospects utilisateurs de ce service. Il constitue une source non négligeable de commissions ainsi qu'un vecteur de prospection des prospects passagers pour une EER.

Nouveaux produits et services

Partenariat AMEN BANK- AZIZA

AMEN BANK a conclu un partenariat avec les Magasins AZIZA, qui est l'une des chaînes de distribution les plus importantes en Tunisie. Ce partenariat visait à renforcer la proximité entre la Banque et ses clients, en leur proposant une solution de paiement mobile 100% Tunisienne et une expérience d'achat simple, rapide et accessible à tous ; avec en plus des offres promotionnelles spéciales aux clients

utilisant AmenPay, pour effectuer des achats dans tous les magasins AZIZA et une campagne de communication d'envergure lancée durant la 2ème quinzaine du mois de ramadan et jusqu'à après l'aïd.



Reprise du service Western Union

AMEN BANK a réactivé le service WU avec une nouvelle version, mise à la disposition de tous les points de vente, une campagne de communication sur le digital a été lancée, avec un quiz en parallèle et des affiches agences ont été distribués pour booster les ventes.



AMEN MOBILE V2

AMEN BANK a lancé la nouvelle version d'AMEN Mobile V2, une application repensée qui redéfinit l'expérience bancaire en mettant l'accent sur une interface graphique novatrice et révolutionnaire. Cette nouvelle itération se distingue par son design intuitif, son ergonomie améliorée et ses graphiques élaborés, offrant ainsi une expérience utilisateur en perpétuelle évolution, qui s'adapterait constamment aux avancées technologiques pour offrir de nouvelles fonctionnalités.



AMEN RENOV

Afin de répondre aux attentes de ses clients particuliers et professionnels, de nationalité tunisienne, désirant financer

l'extension et la rénovation de leur habitation, la Banque a lancé un nouveau crédit « Amen Renov ». Bien évidemment ; le client doit répondre à des conditions d'éligibilité, qui lui, seront fournies lors de sa demande, dans les points de vente d'AMEN BANK. Un chargé clientèle, se fera un plaisir de l'accueillir et de lui fournir toutes les informations nécessaires.



Monétique

L'activité monétique globale a enregistré une évolution durant l'année 2023 par rapport à 2022.

Ainsi, les chiffres de l'activité sont en progression remarquable par rapport à la même période de l'année 2022, avec une progression de 20 %, en termes de commissions perçues pour les différentes rubriques de l'activité.

Le nombre de carte en circulation avoisine les 240 milles cartes dont 63 milles en White EMV. Le taux des cartes sans contact hormis le White EMV avoisine les 98%.

L'activité retrait a poursuivi sa progression avec une évolution globale de 4.1 % en nombre et 9 % en montant. De sa part, l'activité paiement s'est montrée plus dynamique avec une progression de 23 % en nombre de transactions et de 29,5 % en volume global.

Les retraits par des cartes étrangères ont totalisé 310 mille transactions (+8,8%) et 104 millions de dinars (+8.1%).

Quant aux paiements, les porteurs étrangers ont effectués plus de 504 milles transactions (+40%) pour un montant total de 198 millions de dinars (+35%).

Cette évolution est due à la nette reprise du secteur touristique, notre forte présence dans les différents enseignes du nouveau MALL OF SFAX ainsi qu'à la stratégie de démarchage agressive afin d'équiper le maximum de nos commerçants par nos TPE's, tout en diversifiant les secteurs d'activités.

Les paiements en ligne effectués auprès de nos e-commerçants, sont restés sur un trend ascendant en nombre de transactions et en CA réalisé qui a dépassé la barre de 55 millions de dinars; soit une évolution de 19% par rapport à la même période de l'année précédente.

AMEN BANK continue toujours ses efforts pour la commercialisation des cartes « SALAIRE » et « EL AMEN » en «White-EMV», basées sur des puces 100% tunisiennes et totalement sécurisées. Ces cartes ont été introduites dans le souci de réduire les charges et les frais payés et éviter les

contraintes imposées par VISA et MASTERCARD, pour les transactions domestiques.

Réseau d'agences et des Centres d'Affaires

Tenant compte des évolutions conjoncturelles et économiques qui peuvent impacter les différents marchés bancaires par segment de clients et par zone géographique, AMEN BANK a réussi le redéploiement de son réseau d'agences et de Centres d'Affaires en se basant sur des critères scientifiques de calcul du potentiel de chaque région. Ainsi, de nouvelles zones d'implantation ont pu être identifiées.

C'est dans ce contexte qu'AMEN BANK a procédé à l'ouverture d'un 5ème Centre d'Affaires situé à « TUNIS SUD » et à l'ouverture d'un Espace Libre-Service, équipé de trois automates multifonctions. Ceci témoigne de la volonté d'AMEN BANK d'élargir son effort de digitalisation, avec la mise en place de 11 Espaces Libre-Service (à La Marsa, à la Place du 14 Janvier - Tunis, à Sousse Khezama, au centre commercial Mall of Sousse, aux Berges du Lac II les Pins, au Centre d'Affaires Mohamed V, au Centre d'Affaires Sousse, au Centre d'Affaires Sfax, à Mandela, à Dr Burnet et aux Berges du Lac); d'autres sites sont d'ores et déjà ciblés pour l'implantation de nouveaux Espaces Libre-Service.

En effet, la spécialisation du réseau, qui s'intègre dans le maillage du réseau, a fait naître de nouvelles opportunités en harmonie avec la vision de digitalisation d'AMEN BANK, telles que l'implémentation de nouveaux espaces libres services (ELS), de futures agences spécialisées et la refonte de la catégorisation des agences.

Par ailleurs, une nouvelle catégorisation conforme à la stratégie de la Banque a été mise en place, qui consiste à classer les agences en quatre catégories en fonction de leur taille, basée sur le portefeuille de clientèle et sur l'encours des ressources et des emplois.

De même, des actions d'optimisation du réseau d'agences ont été entamées de manière progressive. Ces actions peuvent prendre la forme de fusion d'agences ou de changement de canal de distribution, basculant ainsi, de l'agence classique à l'agence spécialisée, voire à l'espace libre-service bancaire. L'arbitrage entre ces différentes options se fait sur la base du potentiel de la zone de chalandise, de la stratégie d'allocation des ressources et des habitudes de consommation de la clientèle ciblée.

Fort de son engagement dans la digitalisation et conformément à sa nouvelle stratégie de spécialisation des agences et d'optimisations des processus, AMEN BANK a redéployé 4 agences portant ainsi le nombre de ses agences à 150. Ces opérations de rationalisation ont été réalisées dans le respect de la réglementation en vigueur, afin de garantir à sa clientèle une meilleure qualité de service, mais également plus de fluidité dans le traitement de ses opérations.

Dans le cadre du programme de transformation NEXT, AMEN BANK continue d'étendre le déploiement de sa stratégie de spécialisation du réseau, dédié aux clients Corporate (Institutionnels, Groupes de sociétés, Grandes Entreprises et PME) et a lancé son 5ème Centre D'Affaires situé dans la banlieue Sud de Tunis ; son organisation repose sur la mise en place de nouveaux espaces, à savoir les espaces conseil, expertise et transactionnel. Cette nouvelle conception a permis de développer la connaissance client et les expertises, à travers la mise en portefeuille des clients par segment.

Par ailleurs, il est à préciser que conformément à la feuille de route du programme NEXT, l'activité des Directions de Zones, a connu une transformation d'envergure, marquée

par la priorité accordée principalement aux fonctions commerciales, et Pilotages, et sont organisées de la même manière que les points de vente, à savoir par ligne de métier.

Activité de l'international

Suite à un effort commun entre les différentes structures de la banque et malgré une croissance faible de l'économie tunisienne, l'activité bancaire en terme de commerce extérieur a connu une croissance de l'ordre de 3% pour l'année 2023 par rapport à celle de 2022.

La domiciliation des titres de commerce extérieur, autant que référence de base de notre activité, a été marquée par une évolution de l'ordre de 8% en volume en passant de 3892 millions de dinars en 2022 à 4195 millions de dinars en 2023.

Les transactions bancaires relatives aux importations ont augmenté de 4% en 2023 par rapport à 2022 en passant de 2115 millions de dinars à 2190 millions de dinars en 2023.

Cette augmentation se traduit par l'évolution du volume des transactions par virements bancaires (augmentation de 22%) et les lettres de crédit avec un volume de 507 millions de dinars en 2023 contre 452 millions de dinars en 2022.

Quant aux exportations, on note un fléchissement du volume transactionnel de l'ordre de 9% qui se traduit par la baisse des exportations des produits miniers et certains produits agricoles.

Pour leur part, les financements en devise à court terme ont enregistré pour la deuxième année consécutive une hausse de 22% en volume en passant de 611 millions de dinars à 743 millions de dinars.

Quant aux engagements par signature relatifs aux cautions et garanties, l'année 2023 a été marquée par une croissance en volume de l'ordre de 12% par rapport à l'année précédente.

Cette évolution, se manifeste, malgré une régression des cautions provisoires, par une évolution des obligations cautionnées de l'ordre de 150%, des avais de 42% et des cautions fiscales de 50%.

L'évolution des différentes rubriques touchant les transactions de commerce international a engendré, en conséquence, une croissance des commissions de l'ordre de 5%.

Parallèlement, pour les opérations financières internationales nous constatons :

- ▶ L'amélioration considérable des recettes touristiques et le maintien des revenus issus de la diaspora à un rythme exponentiel

- ▶ La campagne commerciale dédiée aux TRE pendant la période estivale notamment avec des produits et services spécialement conçus pour répondre à leurs besoins spécifiques.

- ▶ La reprise du service WESTERN UNION et surtout son déploiement au niveau du box de change AEROPORT TUNIS CARTHAGE.

Tous ces arguments ont permis à notre réseau de points de vents et centres d'affaires de tirer leur épingle du jeu et de réaliser des performances appréciables. En fait les flux financiers de 2023 par rapport à 2022 ont enregistré des augmentations respectivement de +23,17% pour les transferts reçus et +25,31% pour les transferts émis générant ainsi une amélioration globale remarquable des commissions de +17,12%.

Banque de Marché

Durant l'exercice 2023, la reprise de la croissance économique tant espérée n'a pas eu lieu, pour atterrir à 0,4%. L'inflation étant en baisse, suite aux hausses du taux directeur décidées une année auparavant, pour terminer l'année à 8,10% contre 10,40% en début d'année. Les guerres et les tensions à l'international ont aussi aggravés les faiblesses de notre économie.

Le change en compte

Le résultat de change en compte a connu une baisse de -24%, expliquée d'une part par la baisse des flux de change de -16 %, suite à la baisse de la demande des opérateurs

privés, et d'autre part par la faiblesse des marges due à un marché constamment liquide et une rude concurrence entre les banques ; le marché de change étant soigneusement encadré par la BCT, dans une optique de stabilité du dinar, a connu une érosion des marges, et par conséquent la régression du résultat.

Le change manuel

Le résultat de l'activité billets de banques étrangers (BBE) a enregistré une hausse de 57% ; notre part de marché est en nette évolution, suite à une deuxième bonne année touristique.

Prêts syndiqués en devises

Notre participation aux prêts syndiqués en devises a été de l'ordre de 35 M€ durant l'année 2023, contre un remboursement de l'ordre de 25 M€ et 6 M\$. Le détail des souscriptions se présente comme suit :

- ▶ Prêt syndiqué en devises 2023-1 : 5 M€ sur 4 ans, à taux fixe.
- ▶ Prêt syndiqué en devises 2023-2 : 30 M€ sur 12 mois, à taux variable.

Le portefeuille titres souverains et SVT

Les émissions de BTA durant 2023 ont été quasi inexistantes, et par conséquent le revenu du portefeuille a affiché une baisse de 6% par rapport à l'exercice 2022, contre une baisse de l'encours de 12%. Ainsi, le revenu passe de 93,7 Mdt à 88,3 Mdt, avec toutefois une amélioration du TRI de 55 pb.

L'encours BTA-BTC et Emprunt National, à fin 2023, affiche un niveau de 1 318 Mdt pour un budget de 1 406 Mdt en valeur de marché

Le portefeuille obligataire

Le rendement moyen du portefeuille bourse sur les 5 derniers exercices affiche un niveau de 7,47% contre un rendement moyen du marché de 6,36%, soit un spread positif de 111pb.

Emprunts obligataires AMEN BANK

Dans le cadre du renforcement des fonds propres nets, AMEN BANK a émis deux emprunts obligataires subordonnés en 2023, totalisant 140 millions de dinars, et clôturés avec succès.

Le portefeuille Bourse

Le rendement moyen du portefeuille bourse sur les 5 derniers exercices affiche un niveau de 10,79% contre un rendement moyen du marché de 5,56%, soit un spread positif de 5,23%.

Le pricing des dépôts en dinars et en devises

L'encours des dépôts d'épargne en devises a augmenté de 40 MD pour atteindre 150 MD à fin 2023.

L'évolution des taux a favorisé l'augmentation des ressources en devises.

Quant aux dépôts à terme en dinars, le bon suivi ainsi que l'effort de négociation ont eu pour conséquence une maîtrise du coût, et ce pour la troisième année consécutive.

Trésoreries Devises et Dinars

Durant 2023, le refinancement moyen auprès de la BCT a été quasiment stable. L'optimisation du coût du refinancement a été basée sur un recours régulier à l'interbancaire, moins coûteux.

Quant à la liquidité en devises, une gestion proactive des gaps ainsi que la hausse des taux ont contribué à l'amélioration de la rentabilité de ces avoirs.

Activité de la Banque d'Affaires

La direction de la banque d'affaires s'est investie dans

différents types de missions allant du conseil et de l'assistance aux opérations de levées de fonds et de cession. L'année 2023 s'est distinguée par une dizaine de convention signées et le succès de trois principales opérations : une première opération de syndication de crédit, une seconde opération de cession et une troisième opération de levée de fonds pour un montant transactionnel avoisinant 180 millions de dinars et des résultats positifs.

Activités dépositaire et titres

Métier dépositaire

Pour le volet dépositaire, AMEN BANK a consolidé sa position de leader sur le marché comme le premier dépositaire de la place, en termes de nombre d'OPCVM et d'actifs déposés. AMEN BANK assure la mission de dépositaire de 14 Fonds Communs de Placement à Risque et de 1 Fonds d'Amorçage et la distribution de 7 SICAV à travers son réseau d'agences. Le nombre d'OPCVM déposé chez AMEN BANK a été de 40, réparti entre 11 SICAV et 29 FCP, totalisant un actif net de 1 884 millions de dinars. La part de marché d'AMEN BANK est de 33% en termes de nombre et de 33% en termes d'actifs nets déposés.

Titre AMEN BANK

INDICATEURS	2023	2022	VARIATION 2023/2022	
			ABSOLUE	(%)
Cours de l'action AMEN BANK (en dinars)	33,5	26,2	7,30	27,9%
Fonds propres (après affectation) / par action	44,4	47,1	-2,70	-5,7%
Price Earning Ratio (PER)	5,2 x	4,5 x	0,70	15,6%
Bénéfice par action (en dinars)	6,439	5,849	0,59	10,1%
Capitalisation boursière (en millions de dinars)	1 013,8	693,8	320,00	46,1%
Capitaux propres (en millions de dinars)	1 442,3	1 302,2	140,10	10,8%
Capitalisation boursière / capitaux propres (en%)	0,7 x	0,5 x	0,20	40,0%
Div / Cours (en%)	9,6	7,8	1,80	23,1%
Div / Nominal (en%)	64,4	40,9	23,50	57,5%

Le tableau ci-après présente quelques données boursières sur l'évolution de l'Action AMEN BANK au cours de l'année 2023 :

Cours le plus Haut	40,10
Cours le plus Bas	25,00
Quantité globale échangée	5 942 910
Nombre de transactions effectué	13 069
Capitaux échangés (en milliers de dinars)	191 012

Contrat de Liquidité

La liquidité des actions AMEN BANK et la régularité de leur cotation sont assurées par un contrat de liquidité mis en œuvre par les principaux actionnaires. Le contrat de liquidité est suivi par l'intermédiaire en bourse AMEN INVEST. A sa plus récente date de clôture, soit le 08/12/2023, le contrat a été composé de 61 024 titres AMEN BANK et de 640 059,419 dinars de liquidité.

Les principaux actionnaires d'AMEN BANK ont mis en œuvre à compter du 02/01/2024 un nouveau contrat, afin d'assurer la liquidité des actions AMEN BANK et la régularité de leur cotation. Ledit contrat est composé de 40 000 titres AMEN BANK et de 1 000 000 dinars de liquidité.

4-2 Système d'information, gestion des risques et gestion sociale

Système d'information

Durant l'année 2023, AMEN BANK a poursuivi la réalisation de ses projets inscrits dans le cadre de son plan stratégique 2021-2025, orienté notamment sur la gestion proactive des risques, le renforcement de la sécurité du système d'information, et la modernisation des services, renforçant ainsi sa réputation en tant que Banque innovante et technologiquement avancée.

Au cours de cette année, la Banque a également poursuivi avec diligence le projet de transformation, focalisant ses efforts sur l'évolution fonctionnelle et la sécurisation de son système d'information.

La Banque a renforcé ses contrôles en sécurisant le module de gestion des flux comptables, en automatisant les transactions des cartes Amex, en instaurant une nouvelle procédure de gestion des accès spécifiques, et en lançant une revue des habilitations conforme aux normes ISO 27001.

La Banque a optimisé les processus d'entrée en relation et de crédits à la consommation dans le cadre de son programme de transformation. Elle a également étendu le programme de fusion des agences, inauguré un nouveau centre d'affaires à Tunis Sud et centralisé certaines opérations au sein du centre de service partagé.

De même, La gestion des risques a été renforcée par la mise à jour de la notation interne, le déploiement d'un module pour la déclaration CRI et CCP des créances radiées, et la mise en place d'une procédure automatisée pour les comptes arrêtables. Les opérations de règlement par anticipation ont été sécurisées, un module de suivi automatique des comptes épargne avec envoi de SMS a été intégré, et une nouvelle version du module de scoring a été déployée pour les études de crédit.

En plus, la chaîne de relevés de compte a été améliorée en générant les relevés des traitements complémentaires. Des ajustements ont été faits pour la conformité à la loi de finances 2023, et un nouveau module de proratisation des charges des lignes budgétaires a été mis en place.

La Banque progresse dans la préparation des états financiers selon les normes IFRS, et le projet de déclaration de l'employeur 2022 a été opéré avec une déclaration effective pour la Banque et ses filiales.

La Banque a introduit une nouvelle version du suivi des ressources, adaptée à la période post-fusion, renforçant le contrôle analytique des opérations de crédits. Elle a également amélioré la matrice de rapprochement des commissions pour renforcer le contrôle d'assurance revenue dans la chaîne de financement.

Le système de gestion des agences Emeraude a été amélioré avec la réactivation du module Western Union, l'introduction du virement en temps réel, et l'automatisation de la perception des intérêts de retard pour les crédits de gestion.

La Banque a réalisé plusieurs ajustements pour améliorer et sécuriser le référentiel client, notamment la simplification et la sécurisation du processus d'octroi de packs et l'ouverture

de comptes épargne. Elle a également automatisé les formulaires FATCA et KYC, tout en effectuant une mise à jour de la segmentation des clients en fonction des données de 2022. Au niveau conformité, une nouvelle version du module "GOAML" a été déployée pour le reporting des soupçons à la CTAF, incluant les opérations internationales. Parallèlement, une application basée sur l'intelligence artificielle a été introduite pour renforcer les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent.

La Banque a rehaussé ses services internationaux en introduisant une nouvelle version Swift, un module pour les lignes EBRD, et la centralisation des opérations. Elle a également déployé des mises à jour pour les financements en devise, les lignes extérieures, et les dossiers OPC/OPF/VIR, renforçant ainsi sa qualité de service.

Dans le domaine monétique, le projet de migration des numéros de cartes vers un format à 8 Digits, en vue de se conformer aux normes de Visa et Mastercard d'ici décembre 2024, a été pleinement mis en œuvre. Des fonctionnalités telles que le blocage/déblocage des cartes, la liquidation des transactions des cartes AMEX, l'annulation des cartes, et des alertes SMS pour les transactions rejetées à l'étranger ont été intégrées, renforçant ainsi les services offerts à la clientèle.

La Banque a renforcé le contrôle des règlements anticipés en introduisant le mécanisme des instances débit. Des améliorations ont été apportées au module caution et aval pour automatiser les accords d'octroi et réviser les schémas délégataires. Elle a centralisé les crédits présalaire et CEA pour optimiser le financement des particuliers. De plus, des ajustements dans le processus de déclaration des risques, incluant un filtrage des codes de crédit dans les études, couvrant les entités morales et physiques, ont été mis en place. Ces mesures attestent de l'engagement constant de la Banque envers une gestion sécurisée et efficace des transactions financières.

La stratégie de recouvrement a été consolidée par l'introduction d'un module dédié à la gestion des mobilisations, le déploiement d'une nouvelle application pour les créances en contentieux, l'extension du module de règlements des frais auxiliaires de justice englobant les créances en recouvrement dynamique, et la réalisation réussie d'une opération de radiation de créances.

La Banque a automatisé divers processus internes, notamment les demandes d'abattement fiscal et les congés exceptionnels, tout en instaurant un nouvel algorithme de calcul de la paie. De plus, elle a déployé de nouveaux modules pour la notation du personnel et des employés démissionnaires, ainsi qu'un outil de "bourse d'emploi" pour le recrutement interne, simplifiant la gestion des mutations et des plans de carrière.

Le module Business Intelligence a été renforcé par l'instauration d'un suivi des délais/SLA des entrées en relation, de l'évolution des produits bancassurance, des impayés et des ventes de packs. Les statistiques de suivi des ressources ont été intégrées au tableau de bord du directeur, témoignant d'un effort continu pour préparer les indicateurs clés de performance (KPI) des services centraux, indispensables pour suivre l'activité et élaborer les prochains tableaux de bord.

Au sein de la Banque Digitale, une nouvelle version d'Amen Mobile a été déployée pour améliorer l'expérience client et diversifier les services. Des ajustements ont été apportés au module de versement de chèques en ligne pour optimiser le processus. Un module de recherche basé sur l'intelligence artificielle avec la technologie NLP a été introduit pour identifier les clients concernés par des ordres de gel de compte judiciaire. Une nouvelle version avec des schémas délégataires simplifiés pour l'octroi des crédits a été déployée, et des améliorations ont été apportées à

@mennet, notamment la consultation en temps réel des affiliations et de leurs transactions par TPE, ainsi que la mise en place du virement en temps réel. Enfin, des développements sur Amen PAY ont permis l'intégration du paiement via Tunisie Autoroute, les inscriptions scolaires, et l'intégration de la solution dans la chaîne de distribution des magasins Aziza.

Au cours de cette année, un projet majeur d'archivage de données et d'optimisation des applications a été initié pour améliorer le temps de réponse du système d'information et faciliter les opérations quotidiennes des utilisateurs. En plus, La Banque a maintenu ses activités en réalisant des interventions sur le parc informatique, les logiciels, les équipements réseau et les DAB, incluant réparations, remplacements et inventaire physique.

La Banque a récemment renforcé sa capacité de traitement en procédant à l'extension de son data center et à la migration de ses serveurs et équipements vers la nouvelle plateforme, introduit une solution de détection et de réponse aux incidents sur les terminaux (EDR) pour une protection en temps réel, et finalisé la mise à niveau de ses contrôleurs de domaine. Ces initiatives témoignent de l'engagement de la Banque envers la modernisation de son infrastructure informatique et l'amélioration de la sécurité opérationnelle, soulignant l'importance d'une planification minutieuse et d'une coordination efficace pour assurer une transition réussie.

La Banque a renforcé la sécurité de son infrastructure informatique en finalisant la refonte du réseau local, en complétant le projet WIFI du siège, en désactivant le DLP des flashes disques, et en effectuant une mission d'audit réglementaire. De manière similaire, elle a sécurisé le module DMZ en segmentant les services et en migrant le serveur du site vitrine vers une nouvelle architecture réseau dédiée, protégée par des pare-feux, des systèmes de prévention d'intrusion, et un WAF-SiteVitrine, améliorant ainsi la résilience face aux cybermenaces.

La Banque a maintenu ses efforts en validant les mises à jour et en déployant de nouveaux produits dans son système d'information, enregistrant une augmentation significative du nombre de produits qualifiés. Cela démontre son engagement envers des normes élevées de qualité et d'efficacité dans un environnement informatique en évolution constante.

Gestion des risques

La gestion du risque est une partie intégrante de la culture d'AMEN BANK. Elle est basée sur des politiques efficaces déclinées en des limites et des objectifs en termes d'appétences suivis par les différentes instances de contrôle de la Banque.

Gouvernance et organisation de la gestion des risques

La gouvernance de la maîtrise des risques d'AMEN BANK est assurée à travers le Conseil de Surveillance, le Comité des Risques, le Directoire, le Pôle Gestion des Risques et les comités qui appuient le Directoire.

Afin d'assurer sa mission, le pôle de Gestion des Risques regroupe les directions suivantes :

1. Direction centrale des risques de crédit qui assure :
 - La réalisation de la veille permanente en matière des risques de crédits, notamment en vue d'identifier les secteurs et les clients à risque ;
 - La réalisation des repotings internes et externes liés aux risques de crédit ;

2. Direction de suivi des engagements qui assure notamment le suivi quotidien des dépassements des autorisations

permanentes ;

3. Direction Centrale du recouvrement qui veille au recouvrement dynamique et judiciaire des créances en impayés ;

4. Direction ALM et Risque de marché, qui assure la mise en œuvre de la politique et du dispositif de gestion des risques ALM et de marché ;

5. Direction Centrale des Risques opérationnels qui assure la conception et la mise en œuvre du dispositif de gestion des différents risques opérationnels et du Plan de Continuité de l'activité ;

6. Département du suivi transverse des risques qui élabore les outils et méthodes nécessaires au pilotage des risques.

A travers ces différentes directions, le Pôle Gestion des Risques veille à instaurer un processus continu d'amélioration qui commence par l'identification du risque et se poursuit par son suivi et son traitement méthodique. Il constitue un « Business Partner » des différentes directions Front permettant d'atteindre des objectifs de production et de rentabilité conformes à l'appétence au risque de la Banque.

Durant l'année 2023, l'activité du Pôle Gestion des Risques a connu la mise en place de plusieurs actions selon le type de risque géré ayant permis le renforcement du dispositif de gestion des risques de la banque.

Risque de crédit

Le développement de la culture risque et la consolidation de la gouvernance du dispositif de gestion des risques de crédit ont été toujours les axes majeurs de la politique risque crédit de la banque. En effet à travers une gestion proactive et dynamique de ses créances, une segmentation fine des clients/secteurs à risque ainsi qu'un pilotage et un suivi régulier, le dispositif de gestion des risques de crédit de la banque n'a pas cessé de se développer.

Dans le cadre du renforcement du dispositif de gestion du risque de crédit d'AMEN BANK et dans un objectif de prévention et résolution des créances non performantes, il a été instauré au cours de l'exercice 2023 une nouvelle entité « Workout Unit » et un nouveau comité de résolution des NPLs en vue de promouvoir une gestion plus active des créances non performantes. L'objectif principal de cette unité est de veiller essentiellement à la mise en place des outils et moyens nécessaires permettant la prévention et la résolution des créances non performantes ainsi que le suivi et monitoring de ces créances et les indicateurs y afférents.

Durant 2023, le Pôle gestion des risques a porté une attention particulière à la réduction du niveau des créances classées. En effet, le suivi rapproché de la clientèle et notamment les secteurs à risque a permis de :

- Réduire l'exposition sur le secteur de la promotion immobilière au niveau de 7,20% en 2023 contre 7,37% à fin 2022 ;

- Réduire l'encours global de report des échéances à 153MDT à fin 2023. L'encours des crédits de soutien aux entreprises a constaté une baisse pour s'établir à 368 MDT à fin 2023.

Durant l'année 2023, en terme de NPLs, AMEN BANK a réussi à atteindre ses objectifs tracés au niveau sa stratégie de résolution des créances non performantes. Cette stratégie a défini d'une manière claire les principales actions de résolution des NPLs pour chaque portefeuille et/ou secteur garantissant ainsi un cadre qui respecte les objectifs stratégiques recherchés par la Banque.

Les efforts déployés par la Banque ont ainsi permis l'amélioration du taux des créances classées pour se situer à

un niveau de 10,98% à fin décembre 2023 contre 11,92% à fin décembre 2022. Le taux de couverture des créances classées s'est amélioré en passant de 73,65% à fin 2022 à 74,64% à fin 2023.

Durant l'année 2023, la Banque a continué le renforcement de son Système de Notation Interne à travers l'avancement sur les différents chantiers prévus par la feuille de route et touchant les volets de la modélisation, l'exploitation et la gouvernance.

Par ailleurs, AMEN BANK a développé et mis en place à la fin de l'exercice 2023 un modèle de scoring pour les crédits à la consommation destinés aux particuliers. Ainsi, la banque est passée vers un schéma délégataire d'octroi de crédits à la consommation basé sur le modèle score.

Risque de Marché & ALM

La Direction ALM et risque de marché relève du Pôle Gestion des Risques et a pour mission notamment d'assister le Directoire pour la gestion et la maîtrise des risques ALM et de marché dans le but d'optimiser le profil rentabilité-risque de la banque conformément aux orientations stratégiques et à l'appétence aux risques établies par le Conseil de Surveillance et en respect des exigences réglementaires et conventionnelles.

La banque dispose d'une politique de gestion des risques ALM qui a été structurée en quatre documents : les principes généraux, la méthodologie des stress tests, les procédures du Plan de Financement d'Urgence, et les seuils et limites des indicateurs traduisant l'appétence au risque de liquidité et au risque global de taux d'intérêt.

La Banque dispose d'une politique de négociation qui encadre l'activité de trading par distinction au portefeuille bancaire et a diffusé une circulaire interne sur les limites retenues et la procédure de suivi des activités bourse, titres souverains et obligataires.

En 2023, AMEN BANK présente un profil des risques bilanciaux maîtrisé. Ces risques sont suivis avec vigilance en un contexte international et national caractérisé par un ralentissement économique et un resserrement des politiques monétaires afin de réduire l'inflation.

Risque de liquidité

La Banque accorde une attention particulière au pilotage dynamique du risque de liquidité à travers les projections, les simulations et les exercices de stress test permettant d'anticiper les évolutions des indicateurs de risque.

Durant l'année 2023, la banque a veillé au maintien d'une exposition modérée au risque de liquidité lui permettant d'augmenter sa capacité d'absorption d'éventuelles pressions de liquidité.

Elle a ainsi assuré l'équilibrage optimal de ses emplois et ressources ayant permis la baisse du niveau de refinancement de la BCT et le renforcement de ses ressources stables et à long terme à savoir les emprunts obligataires émis et les ressources spéciales.

Les indicateurs réglementaires affichent des niveaux en ligne avec l'appétence au risque de la Banque avec un LCR établi à 177,6% et un LTD à 104,329%.

Durant l'année 2023, AMEN BANK a réalisé des exercices de stress test sur la base de scénarii de projection macroéconomique. Ces exercices ont confirmé la résilience de la banque face à des chocs macroéconomiques et financiers.

Risque global de taux d'intérêt

S'agissant du risque global de taux d'intérêt, la Banque garde une cartographie stable des emplois et des ressources, par maturité et par type de taux avec un excédent des ressources à taux fixe sur les emplois à taux fixe. La banque profiterait ainsi dans un contexte de hausse de taux. Les indicateurs de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêt et la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette confirment le niveau acceptable de l'exposition.

Risque de marché

Concernant le risque de marché, AMEN BANK présente un profil de risque maîtrisé avec des expositions faibles (risque encouru ne dépassant pas 1% par rapport au risque encouru global). Le suivi des indicateurs de risque de marché et notamment la VaR quotidienne et intra-Day de change et la VaR du portefeuille action, montre des limites internes respectées.

Risque Opérationnel

AMEN BANK dispose d'une politique spécifique de gestion des risques opérationnels conformément aux textes législatifs et réglementaires de la Banque Centrale de Tunisie qui sont principalement les circulaires BCT n°2006-19, n°2011-06 et n°2016-03. Cette politique s'inspire largement des normes internationales de bonne gestion en matière de gestion des risques opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels d'Amen Bank a pour vocation de couvrir l'ensemble des métiers et des processus de la Banque d'une manière générale et transversale. Ce dispositif est articulé autour :

- d'une organisation risque opérationnel stratégique et transverse avec la participation active des directions métiers et du réseau ;
- d'une fonction dédiée et de correspondants risques opérationnels, déployés au sein de toutes les activités et les différentes agences ;
- d'un contrôle permanent et un contrôle périodique qui veillent à assurer une gestion intégrée des risques et une synergie entre les principales structures des 3 lignes de défenses.
- d'une méthodologie reposant sur des référentiels risques et activités, d'un outil de collecte des incidents, d'une cartographie des risques opérationnels et des indicateurs prédictifs de risques sont issus des principaux risques identifiés dans la cartographie des risques.

En 2023, la banque a poursuivi les travaux de la revue de sa cartographie des Risques Opérationnels afin de faire une réévaluation de son exposition face à ces risques. Par ailleurs elle s'est focalisée sur la validation et la mise en œuvre des actions préventives et correctrices visant à remédier aux insuffisances relevées et renforcer le dispositif de contrôle interne pour les différents processus métiers. Ces mesures et actions sont suivies par le comité en charge des risques opérationnels et le Comité Risque.

Par ailleurs dans le cadre de l'amélioration continue de la sécurité incendie, Amen Bank a procédé à un audit global externe de sécurité incendie de son siège social. Ainsi plusieurs actions de renforcement du dispositif ont été mises en œuvre telles que la formation du personnel sur la lutte contre l'incendie et le secourisme, l'élaboration du Plan d'Intervention Interne et sa validation par la Protection Civile ainsi que la réalisation des opérations blanches d'évacuation partielle du personnel.

AMEN BANK a poursuivi aussi la revue de son Plan de Continuité des Activités (PCA) en procédant à un diagnostic de l'existant, l'analyse approfondie des risques, et la mise en place des procédures de continuité spécifiques pour les

activités critiques

Egalement, face au risque émergent de cyber attaques, la Banque a renforcé davantage la sécurité de son système d'informations par l'adoption des nouvelles mesures de prévention et le déploiement de l'intelligence artificielle pour surveiller et détecter les anomalies.

En termes d'exigence en fonds propres, AMEN BANK applique la méthode instituée par la circulaire BCT n° 2016-03, soit l'approche «Indicateur de base », qui prévoit une exigence de fonds propres de 15% de la moyenne du Produit Net Bancaire sur les trois derniers exercices. En 2023, le risque opérationnel a représenté moins de 10% du total des risques encourus de la banque.

Audit interne

Le dispositif de contrôle interne au sein d'AMEN BANK est organisé conformément au modèle des trois lignes de défense prévues par les textes du comité de Bâle. La troisième ligne de défense est assurée par le contrôle périodique, soit l'audit interne. Les modalités d'intervention de la Direction Centrale de l'Audit sont régies par une charte d'audit interne, un code de déontologie et une politique d'audit et d'information financière.

Les objectifs de l'audit interne

La Direction Centrale de l'Audit fournit au Conseil de Surveillance et au Directoire une assurance indépendante quant à la qualité et à l'efficacité des systèmes et processus de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance. En adoptant une approche par les risques, la direction centrale de l'audit vise l'atteinte des objectifs suivants :

- Evaluer d'une manière régulière le dispositif de gouvernance des risques et notamment :
 - L'efficacité et le fonctionnement des fonctions gestion des risques et de contrôle de la conformité,
 - La qualité, la fiabilité et la fréquence des rapports sur les risques soumis au Conseil de Surveillance et au Directoire,
 - L'efficacité du système de contrôle interne de la banque.
- Vérifier le respect des dispositions réglementaires et des procédures internes ;
- Vérifier les mesures de protection des actifs et du patrimoine contre toute perte éventuelle ;
- Apprécier l'efficacité des processus audités et la détection des éventuels dysfonctionnements ;
- Formuler les préconisations nécessaires afin de garantir les meilleures pratiques et proposer des améliorations et des actions correctives ;
- Suivre les recommandations pour assurer le respect des délais prévus de mise en œuvre suite à la priorisation des actions correctives ;
- Communiquer aux responsables du pôle gestion des risques et de la direction centrale du contrôle de la conformité les dysfonctionnements relatifs au risque de non-conformité relevés dans le cadre des missions d'audit ;
- Informers le Conseil de Surveillance et le Directoire des insuffisances relevées dans le cadre de ses missions afin de prendre les mesures correctrices adéquates.

Champs d'intervention et réalisation

Le champ d'intervention de l'audit interne, s'étend aux services centraux, au réseau des agences ainsi qu'aux filiales de la Banque et prestataires de services. A cet effet, la Direction Centrale de l'Audit doit avoir un accès à la totalité des données, des archives et des locaux de la banque.

Au cours de l'année 2023, la Direction Centrale de l'Audit a réalisé des missions d'audit planifiées émanant d'un plan d'audit préalablement validé par le Comité d'Audit. Ces

missions d'audit comprennent des missions d'audit de gestion des processus au niveau des services centraux, une mission d'audit du prestataire de services chargé de l'édition des lettres chèques et des chéquiers et une mission d'audit d'une filiale chargée du recouvrement des créances. De même, la Direction Centrale de l'Audit a réalisé trois missions d'audit réglementaire à savoir :

- L'audit annuel du respect des politiques et procédures afférentes à la détermination des positions à inclure et à exclure du portefeuille de négociation, conformément à l'article 21 de la circulaire BCT N° 2018-06 relative aux normes d'adéquation des fonds propres
 - L'audit annuel du système de notation des contre parties, conformément à la circulaire BCT N° 2016-06
 - L'audit triennal du dispositif de traitement des réclamations, conformément à la circulaire BCT N° 2022-08 relative aux politiques et mesures de traitement des réclamations de la clientèle
- Par ailleurs, la direction centrale de l'audit a assuré des travaux de suivi des constats relevés au cours des missions d'audit antérieures

S'agissant de l'audit du réseau, l'équipe d'audit réseau a couvert l'exhaustivité du réseau.

Un suivi efficace et rigoureux est effectué d'une manière régulière et se base sur une coordination entre le réseau et les services centraux pour la régularisation des constats relevés. Des reportings périodiques sont produits à cet effet. Afin de répondre aux dispositions des articles 37 et 50 de la circulaire BCT N°2021-05, relative au cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, un comité de coordination et de collaboration entre les structures de contrôle de la banque a été institué. Ce qui a permis de renforcer la collaboration proactive de la direction centrale de l'audit avec les différentes structures de la banque et notamment celles en charge du contrôle permanent. En 2023, ce comité s'est réuni quatre fois.

Consciente de l'importance du rôle de l'audit dans le renforcement de la culture risque au sein de la banque, la DCA a assuré des actions de formation et de sensibilisation au profit des responsables de points de vente, des chargés de clientèle particuliers et professionnels, des gestionnaires de valeurs et des nouvelles recrues. De plus, une action baptisée « consignes de gestion des cartes, des chéquiers et des clés » a été déployée et mise en place sur la plateforme e-learning de la banque « NEXTLEVEL » en 2023.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

AMEN BANK s'engage à favoriser la sécurité, la stabilité et la résilience de l'infrastructure du système financier, notamment en mettant en œuvre un dispositif LAB/FT visant à détecter et prévenir l'utilisation de ses services à des fins illicites. Pour respecter cet engagement, Amen Bank ne cesse d'innover afin de renforcer et d'améliorer son programme LAB/FT.

Au cours de l'année 2023, la banque a réussi à déployer une nouvelle solution basée sur l'intelligence artificielle permettant d'accroître l'efficacité de ses mécanismes LAB/FT par la réduction des faux positifs, l'analyse approfondie des transactions et comportements à haut risque, et l'amélioration de la qualité des données KYC.

Outre les contrôles quotidiens des transactions et les investigations menées pour détecter les opérations suspectes, l'année 2023 a été également marquée par les actions suivantes :

- Finalisation de la mission d'assistance et d'accompagnement LAB/FT qui consiste en l'évaluation et l'accompagnement dans l'amélioration du dispositif interne de la banque conformément aux exigences du GAFI et aux meilleures pratiques internationales.
- L'acquisition d'un accès en ligne pour la Base de données

WorldCompliance de Lexis Nexis, leader mondial de l'information.

-Formation du personnel du réseau.

Un tableau de bord trimestriel est remis au Conseil de Surveillance portant sur les indicateurs d'activité LAB/FT ainsi que les actions réalisées.

Ressources humaines

L'évolution de l'effectif

L'effectif global d'AMEN BANK, comprenant les collaborateurs en activité et ceux en détachement, en position de mise en disponibilité et en congé sans solde, s'est établi à 1139 employés à fin 2023 contre 1158 en 2022, enregistrant ainsi une baisse de 1,64% par rapport à 2022.

En revanche, l'effectif réellement en activité au cours de 2023, composé des employés titulaires, ceux en CDD et ceux en contrat d'initiation à la vie professionnelle ou en contrat d'apprentissage de professionnalisation, s'est établi à 1133 personnes contre 1151 en 2022, soit une baisse de 1,56%.

En termes d'embauches, la banque a embauché courant 2023 quelque 57 nouveaux collaborateurs, dont 10 par un CDI et CDD et 47 jeunes diplômés par un contrat d'apprentissage et de professionnalisation, contre un total de 27 nouvelles embauches en 2022. Cependant, les départs ont augmenté de 4,1%, s'établissant à 76 personnes, dont 40 à la retraite, dont 13 en retraite anticipée, contre 73 salariés en 2022, parmi lesquels 36 départs à la retraite et 18 départs en retraite anticipée.

La structure de l'effectif

A fin 2023, AMEN BANK a compté 922 salariés appartenant à la catégorie des cadres et des cadres supérieurs, contre 931 personnes en 2022, enregistrant une baisse de 0,97% par rapport à 2022. Ainsi le taux d'encadrement s'est établi à 85,29% de l'effectif des employés en CDI et CDD en activité à fin 2023, contre 85,7% en 2022.

L'effectif en activité diplômé de l'enseignement supérieur (Licence, Maîtrise, Mastère, Diplôme d'ingénieur, Doctorat...) est passé de 707 employés ou 61,5% de l'effectif en activité en 2022 à 736 employés ou 65% de l'effectif en activité en 2023, dont 459 employés évoluant au réseau commercial Retail et Corporate et 277 employés au sein des services centraux.

La répartition de l'effectif du personnel en activité (tous statuts confondus) entre le siège et le réseau s'est légèrement modifiée par rapport à 2022, en particulier dans les services du siège social. En effet, l'effectif du personnel en activité affecté au réseau est passé de 688 personnes ou 59,9% de l'effectif total en 2022 à 685 personnes ou 60,5% de l'effectif total en 2023. Alors que l'effectif du siège s'est établi à 448 personnes ou 39,5% de l'effectif total en 2023 contre 472 personnes ou 39,5% de l'effectif total en 2022.

Enfin, la répartition par genre de l'effectif du personnel en activité (tous statuts confondus), a légèrement changé, passant à 61% pour les hommes et 39% pour les femmes au regard de l'effectif en activité en 2023, contre respectivement 63,9% pour les hommes et 36,1% pour les femmes en 2022.

Les frais du personnel

Les charges du personnel ont augmenté de 9,33% par rapport à 2022, contre une évolution 9,72% entre 2021 et 2022. Cette augmentation des frais du personnel en 2023 a été impactée principalement par :

- les augmentations salariales sectorielles ayant impacté l'exercice 2023, qui ont atteint 4,902 MDT,
- les augmentations des indemnités de fonctions et de technicité

ayant impacté l'exercice 2023, qui ont atteint 0,793 MDT,

- les augmentations salariales relatives aux avancements ayant impacté l'exercice 2023, qui ont atteint 1,616 MDT,
- l'augmentation de l'enveloppe annuelle dédiée à l'intéressement du personnel au bénéfice, qui a atteint 0,664 MDT,
- l'augmentation du montant relatif aux soldes de tout compte servis aux employés ayant quitté la banque (Retraite, démission, etc.) : 0,835 MDT,
- à l'évolution de la rémunération variable du personnel par rapport à 2022 de 2,068 MDT,

Cette augmentation des charges du personnel a été néanmoins compensée par la baisse de certaines charges telles que la rémunération variable épargnée dans le cadre du contrat AGR, des primes de fonction et les primes de fin de carrière récupérées de la compagnie Hayett S.A dans le cadre du contrat IDR, qui ont totalisé 0,325 million de DT.

Les reclassements professionnels

Le taux de reclassement professionnel annuel des employés inscrits au tableau d'aptitude (catégories des salariés d'exécution et des cadres) soumis à la commission consultative d'entreprise, a atteint 87,41% en 2023 contre 87,87% en 2022.

Quant au taux de reclassement professionnel des cadres supérieurs, il s'est établi à 70,97% en 2023 contre 72,88% en 2022.

La formation continue

Au terme de 2023, les dépenses globales de formation continue et de formation initiale se sont élevées à 0,83 million de dinars, contre 0,59 million de dinars en 2022.

L'activité de formation dans la nouvelle académie de la banque s'est intensifiée à travers la multiplication des actions de formation aux métiers de front office, notamment par le déploiement de programmes de formation aux métiers de chargé de clientèle et de responsable de point de vente.

Aussi les formations internes en mode présentiel, se sont-elles élevées à 92 actions en 2023, enregistrant une augmentation sensible du nombre des participations, qui s'est établi à 1764 participations en 2023 contre 1507 inscriptions en 2022, ainsi qu'une augmentation du volume horaire passé de 645 heures en 2022 à 962 heures en 2023.

Les prêts et les œuvres sociales au personnel

Les prêts octroyés au personnel sur le fonds social et sur les ressources ordinaires de la banque ont atteint une enveloppe globale de 35,2 millions de dinars contre 37,6 millions de dinars en 2022, enregistrant une baisse de 6,29%.

En revanche, les prêts accordés aux employés sur le fonds social de la banque ont connu une augmentation de 18,32% par rapport à 2022, en atteignant une enveloppe globale de 14 millions de dinars en 2023, contre 11,9 millions de dinars en 2022.

STRATÉGIE ET ORIENTATION DE LA BANQUE



بنك الأمان
AMEN BANK
Le Partenaire de votre Succès



5/ STRATEGIE ET ORIENTATION DE LA BANQUE

Plan stratégique de développement 2023-2027

Le plan de développement stratégique d'AMEN BANK pour la période 2023-2027, a été construit en se basant sur les conditions régnant sur un marché impacté par une croissance atone et un contexte international instable, sur l'historique des réalisations de la Banque, et sur ses ambitions de développement en conformité avec sa stratégie de transformation, NEXT, initiée depuis quatre années.

Ce plan stratégique repose sur les axes suivants :

a- Diversification des revenus et digitalisation

La diversification de l'activité par l'entame de projets à des stades plus ou moins avancés dans les domaines de Banque d'affaires, de finances islamiques, de Private Banking et de Banque de détail,...

Le lancement de l'activité Finance Islamique est toujours prévu en attendant la diffusion des textes d'application.

AMEN BANK veille également à développer son activité de banque de détail. La Banque a procédé à la segmentation de sa clientèle de particuliers, professions libérales, et TRE (Tunisiens Résidents à l'Etranger), et a procédé à la commercialisation de packs de produits adaptés.

Aussi, la Banque désire développer une branche de Private Banking dans le but de servir une clientèle haut de gamme en lui offrant des services personnalisés en capitalisant sur son portefeuille actuel des clients fortunés.

Notons que ces actions s'accompagnent de plusieurs démarches visant l'allègement des travaux des agences pour les libérer des tâches lourdes et répétitives et ainsi, leur permettre de se consacrer à des opérations plus nobles.

Une autre forme de diversification des revenus consiste en la création par AMEN BANK, fin 2023, de son établissement de paiement « FIRST PAY ». Notre nouvelle filiale constitue un jalon clé dans notre plan de développement stratégique à travers la consolidation de la volonté stratégique de développement de la banque des flux d'aujourd'hui tout en participant à la conception de la banque de flux de demain en drainant un segment de la clientèle de demain, à la banque à partir de la clientèle de l'établissement de paiement et en maîtrisant les facteurs de fidélisation de la clientèle de l'AMEN BANK.

FIRST PAY proposera une gamme de solutions de paiement, y compris les virements, les paiements en ligne, les prélèvements automatiques, les cartes prépayées, les portefeuilles électroniques, ... offrant ainsi aux consommateurs une flexibilité pour effectuer des paiements selon leurs préférences et contribuant à rendre les services financiers plus accessibles.

Cette stratégie de raffermissement et d'expansion est faite de pair avec la stratégie de digitalisation déjà adoptée par AMEN BANK. En effet, AMEN BANK forte de ses réalisations : 1^{ère} banque en ligne, Amen First Bank (AFB), 1^{ère} solution de Mobile Payment (AmenPay), continue d'étendre ses chantiers liés à la digitalisation par des produits basés sur le MarketPlace, la Blockchain, et l'IA (Intelligence Artificielle). Ainsi plusieurs solutions basées sur l'IA ont été lancées : ChatBot, Profiling LAB,...

Consciente du rôle de l'IA dans les différents domaines bancaires comme la gestion des risques, l'analyse Prédictive, l'automatisation des processus, l'amélioration de l'expérience client, l'identification et la prévention des fraudes, ... AMEN BANK a procédé à la création d'une équipe IA au sein de la direction du Bureau Digital, qui a bénéficié de formations spécialisées dans le domaine de l'intelligence artificielle générative.

De nouveaux projets liés à l'IA sont en cours tels que le projet « Cash vision ATM » pour l'optimisation du cash, le processus KYC basé sur l'IA pour l'authentification et la reconnaissance faciale, l'exploration de données et la recherche, le scoring de crédit, le processus de traitement des chèques pour la détection des anomalies dans les chèques, ...

b- Elargissement de la base clientèle et collecte des ressources peu coûteuses

AMEN BANK continuera à soutenir sa clientèle, tout en faisant des efforts pour mobiliser davantage de dépôts peu coûteux, notamment les dépôts à vue et les dépôts d'épargne. Signalons que la banque a d'ores et déjà mis en place une politique proactive de collecte des ressources en focalisant ses efforts sur la Banque de flux.

Ces objectifs seront atteints à travers :

L'élargissement de la base clientèle pour le segment Retail en axant sur le démarchage des professionnels, des TRE, et des jeunes à haut potentiel.

Pour le Corporate, les équipes d'Amen Bank misent sur le renforcement de l'activité « conseil », et le développement de la banque d'affaires et des montages financiers en consolidant la synergie avec les sociétés du groupe.

Le développement de la banque des flux génératrice de commissions et drainant un volume important de dépôts à vue. Dans cet objectif, il a été assigné un plan d'action portant sur tous les métiers de la Banque des flux avec une proposition des axes d'amélioration afin d'atteindre nos objectifs en terme de part de marché.

L'amélioration de la qualité des services à travers la formation continue du personnel et son incitation. D'autre part, AMEN BANK maintient toujours sa position solide en matière de mobilisation de lignes extérieures avec une excellente réputation auprès des bailleurs de fonds.

c- Développement ciblé des crédits en respect de la politique Risques

Il est prévu que la Banque poursuive sa politique de développement ciblé de ses engagements. Il convient de signaler également que la stratégie de la Banque tend vers l'augmentation de sa part de marché relative aux crédits Retail (professions libérales, TRE,...) tout en consolidant celle relative aux entreprises.

Certains secteurs seront ciblés en priorité tel que les projets de Green Finance, les exportations, les investissements étrangers (aéronautique, composants automobile), le secteur de l'industrie agroalimentaire, le segment Retail,...

Les financements seront octroyés en respect de la politique Risques (lignes de défense, secteurs cibles,...)

La Banque maintiendra une adéquation entre les emplois et les ressources et le respect des ratios réglementaires LCR et LTD.

d- Qualité du portefeuille et couverture des engagements

Un des principaux défis de la Banque consiste en l'amélioration de son taux de créances classées en conformité avec sa stratégie de résolution des créances classées ainsi que de son taux couverture des créances classées notamment en prévision de l'entrée en vigueur des normes IFRS. Pour réaliser cet objectif, l'action de la Banque est axée sur deux facteurs : la consolidation du provisionnement et l'intensification du recouvrement.

Ces actions qui commencent à donner leurs fruits, seront poursuivies en vue de mieux maîtriser le coût du risque et d'assurer une bonne couverture des créances classées.

e- Recouvrement

Les efforts seront axés pour les prochaines années sur le renforcement du recouvrement. En effet cette stratégie, matérialisée par un nouveau process de recouvrement, et initiée depuis fin 2017, a commencé à donner ses fruits au cours des exercices précédents.

Pour le segment Corporate, les axes entamés seront consolidés par la création d'un fond de restructuration outre le fond de retournement « INKADH » créé en 2021.

f- Maîtrise des charges

AMEN BANK poursuivra ses efforts dans la maîtrise de ses charges notamment par l'externalisation de certaines activités, la poursuite de l'automatisation de certaines tâches et la restructuration et l'optimisation de son réseau d'agence, avec une extension ciblée en adéquation avec le nouveau maillage du réseau.

En parallèle, et conformément à son plan stratégique de transformation NEXT, le réseau évolue vers la spécialisation par des locaux dédiés au segment Retail, aux entreprises et également des espaces de Libre-Service Bancaire « LSB » et s'investit dans une digitalisation poussée des services de Banque électronique permettant d'améliorer le parcours client, de sauvegarder la qualité de services et de réduire les coûts d'exploitation.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE TRANSFORMATION **NEXT**



بنك الأمان
AMEN BANK
Le Partenaire de votre Succès



6/ ÉTAT D'AVANCEMENT ET REALISATIONS DU PROGRAMME DE TRANSFORMATION NEXT

AMEN BANK a procédé à l'implémentation de son programme de transformation NEXT qui a touché l'ensemble du modèle opérationnel. La réalisation des 27 chantiers, initialement planifié par Oliver Wayman et mise en œuvre par les PMOs sous le pilotage de Capgemini, a été fondamentale pour établir une base organisationnelle solide. Après l'expérimentation, la création du domaine déploiement par les PMOs a porté le nombre de chantiers à 35 pour ancrer la mise en place des Métas modèle. Cette démarche a permis à la banque de mieux répondre aux attentes diversifiées de sa clientèle, renforçant ainsi sa position concurrentielle sur le marché.

En 2023, NEXT a vu la concrétisation et la mise en œuvre opérationnelle de plusieurs projets d'envergure. Le programme de transformation NEXT s'engage à approfondir l'expérience client, à garantir une conformité réglementaire rigoureuse et à renforcer la séparation des trois lignes de défense. De plus, il vise à améliorer la spécialisation du réseau, à optimiser les processus interne, tout en favorisant une industrialisation plus poussée des processus back office pour une efficacité opérationnelle optimale.

La segmentation

La segmentation, fondement incontournable du programme NEXT, a apporté de nombreux avantages, a permis une meilleure compréhension de nos clients et une prise en charge spécialisée par nos chargés de clientèle, contribuant ainsi à l'optimisation de notre force commerciale.

Au fil du temps, la segmentation n'a cessé d'évoluer avec plusieurs itérations et mises à jour de son algorithme. Il s'agit d'un projet continu qui explore plusieurs pistes d'optimisation, notamment l'intégration de l'intelligence artificielle, qui permettra une meilleure interprétation des segments. Une avancée significative a également été réalisée dans la fiabilisation des données.

La segmentation de l'ensemble de la clientèle de la Banque, a permis d'adapter l'offre de produits et de services aux besoins spécifiques de chaque groupe de clients, tout en élaborant des stratégies d'acquisition et de fidélisation, elle est désormais soumise à des révisions régulières pour s'ajuster aux changements du marché et de la concurrence, afin de rester alignée sur la stratégie globale de la banque ainsi que ses objectifs de croissance

La Refonte du Maillage

La mise en œuvre généralisée du modèle de spécialisation du réseau, avec des points de vente Retail dédiés aux clients particuliers et professionnels, et des Centres d'Affaires réservés aux PME et Grandes Entreprises est le fruit de plusieurs livrables clés, en effet la refonte du maillage s'engage dans une réorganisation du réseau de points de vente et des centres d'affaires en fonction des segments de clientèle et de leur potentiel associé couvrant ainsi tout le territoire

1. Les travaux d'aménagement : actuellement Amen Bank compte 05 centres d'affaire et 52 agences aménagées, le directoire a décidé de créer une commission adhoc pour faire converger et accélérer les travaux d'aménagement avec la feuille de route du programme Next

2. Le transferts des clients Corpo: l'année 2023 a vu l'inauguration du nouveau centre d'affaire Tunis Sud offrant ainsi une prise en charge spécialisé pour les clients Corporate de la banlieue Sud. Le transfert des clients corpo vers les cinq centres d'affaires (Mohamed 5, les berges du lac, Tunis Sud, Sousse et Sfax) est quasiment finalisé.

Structuration de la distribution

L'implémentation de nouveaux parcours et de la nouvelle segmentation d'AMEN BANK, renforcée par des mises à jour technologiques telles que l'amélioration du système d'information et des plateformes digitales comme Amennet et Amen Mobile, a considérablement amélioré l'utilisation de l'omnicanalité.

Le programme de transformation NEXT continue de guider le réseau vers de nouvelles pratiques pour faire adopter ces parcours aux clients, tout en mettant l'accent sur l'amélioration de l'expérience physique des clients.

La mise en place de la segmentation et des nouvelles lignes de métiers a entraîné une évolution de la distribution au sein d'AMEN BANK. Les chargés de clientèle ont intégré le nouveau modèle de distribution en proposant des produits adaptés à chaque segment, tout en mettant l'accent sur l'équipement des clients avec des produits digitaux.

Optimisation de l'expérience client

Le chantier de « l'optimisation de l'expérience client » a pour objectif de se conformer à la vision d'Amen Bank de se concentrer sur ses clients en leur offrant les meilleures offres, conditions et qualité de service selon les normes internationales. Cela implique une optimisation des différents canaux de vente à la fois physique et digitaux et de collecte d'informations tout en se basant sur l'efficacité opérationnelle et une optimisation des interventions des équipes à la fois du Front office et du Back office.

Des actions visant à améliorer le parcours d'entrée en relation (EER) ont été mises en œuvre courant 2023. Cela inclut la proposition de produits via le Portail, l'amélioration de la documentation pour l'intégration de nouveaux clients, et l'enrichissement du tableau de pilotage de l'activité EER de bout en bout.

Ces améliorations ont permis de réduire la durée moyenne d'ouverture de comptes, d'améliorer l'équipement des clients, et de réduire les taux de rejet au niveau de la Division de Gestion des Comptes.

L'optimisation du parcours d'octroi de crédits à la consommation a été mise en production. En effet, la mutualisation du traitement des demandes de crédits au niveau du Pôle Retail et du Département d'analyse de crédits a permis d'aligner les pratiques décisionnelles et de compresser les délais de traitement.

Ces efforts d'amélioration des parcours clients visent à optimiser les durées de traitement et à renforcer les indicateurs de performance et la qualité de service. Ils ont permis également à AMEN BANK d'acquérir les compétences nécessaires pour étendre ces améliorations à d'autres parcours clients.

Le Développement d'une culture risques

La culture du risque est la connaissance par tous les employés, quelle que soit leur fonction ou la ligne de métier dans laquelle ils opèrent, des différents risques et vulnérabilités de la banque, ce qui leur permet de se procurer des attitudes et des réflexes appropriés dans la gestion quotidienne de leur activité.

Durant l'année 2023, la banque a lancé les réflexions par rapport à la mise en place d'un programme de diffusion de la culture risque s'articulant essentiellement au tour des principes suivants :

- Leadership : Implication du top- management par rapport à l'importance de l'amélioration du dispositif de gestion des risques ;
- Gouvernance : L'organisation des structures, les moyens dédiés, la comitologie ;
- Communication : la communication permanente et transparente par tous les canaux disponibles ;
- Compétence : Formation des employés par rapport aux différents risques auquel la banque est exposée ;
- Valorisation : Reconnaissance par rapport à l'amélioration continue du dispositif de gestion des risques.

Ce programme sera élaboré courant l'année 2024.

Mise en place d'un outil de scoring

AMEN BANK a clôturé durant l'année 2023 son chantier de mise en place d'un outil scoring pour les crédits à la consommation. Ce modèle de score, déployé au niveau du système d'information de la Banque, retient 5 classes de risque et classe les mauvais payeurs entre les deux dernières classes 4 et 5 : Risqué et très risqué.

A fin décembre 2023, AMEN BANK est passée vers un schéma délégataire d'octroi de crédits à la consommation basé sur le modèle score. L'instance finale de décision est ainsi déterminée selon le profil de risque de la contrepartie.

Optimisation des processus

L'optimisation des processus est un élément clé, elle consiste à analyser, repenser et réorganiser les activités et les tâches pour accroître l'efficacité, la productivité et la qualité des résultats. Cette démarche vise à éliminer les gaspillages, les redondances et les inefficacités qui peuvent ralentir les opérations d'une entreprise.

Durant l'année 2023 plusieurs processus ont été revus et améliorés,

- 1- la gestion des encaisses
- 2- la révision des habilitations
- 3- l'élaboration des procédures de traitement des moyens de paiement

L'équipe de transformation continue de piloter un portefeuille de projets d'initiatives visant à optimiser les activités front to back en vue de simplifier les processus, de renforcer la maîtrise des risques opérationnels et de contrôler les délais.

Formation

Un des plus grands acquis du programme de transformation NEXT a été la création de sa propre académie de formation qui assure actuellement des cursus de formation à la destination des nouvelles recrues, des gestionnaires de valeurs, des chargés de clientèle de particuliers et dispose de formateurs certifiés qui sont en train de préparer le cursus certifiant pour les chargés de clientèle de professionnels. Afin de consolider le levier de la formation et multiplier les canaux d'apprentissage pour les collaborateurs d'AMEN BANK, un projet de construction d'un parcours de formation en ligne sur sa plateforme e-learning « NEXTLEVEL » est en phase de mise en place.

Mise en place d'indicateurs de qualité de service

Pour la seconde année consécutive, AMEN BANK s'est vu décerner le prestigieux titre de "Service Client de l'Année 2023", un concours réputé pour sa crédibilité et son renom international. Ce concours est organisé en partenariat avec ESCDA, qui est largement reconnu en France depuis 2007 et dans d'autres pays tels que l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Maroc. Il vise à récompenser la qualité du service client des entreprises qui choisissent de participer, en fonction de leur secteur d'activité.

De plus, AMEN First Bank, la toute première banque 100% en ligne de Tunisie depuis 2015, a également été couronnée dans la catégorie "Banque Digitale" lors de sa première participation. Cette double victoire témoigne du succès de la stratégie d'AMEN BANK, centrée sur l'amélioration de la qualité de son service client, l'objectif du programme next et d'ancrer la notion qualité à toutes les structures et aux niveaux de tous les collaborateurs notamment par la fixation des kpis et leurs suivis mais aussi par la formation

La poursuite de l'amélioration constante de tous les chantiers est une démarche cruciale pour AMEN BANK. Cela représente une opportunité stratégique d'adaptation aux évolutions du marché, de gestion proactive des risques, de renforcement de l'efficacité opérationnelle et de maximisation de l'utilisation des données. Pour garantir que la banque demeure agile et résiliente, AMEN BANK a su ancrer une mentalité axée sur l'amélioration continue avec son programme de transformation NEXT.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ET CONSOLIDES **2023**



بنك الأمان
AMEN BANK
Le Partenaire de votre Succès



7-1 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'attention des actionnaires d'AMEN BANK,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous aviez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **1 442 273 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **194 871 KDT**.

A notre avis, les états financiers d'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (**65%**) et qui totalise, au 31 décembre 2023, **7 166 533 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice et qui s'élève à **58 612 KDT** en provisions individuelles et additionnelles et **37 688 KDT** en provisions collectives.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au niveau du paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, ainsi que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité et d'autres informations disponibles.

3.2 Evaluation des provisions sur les fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de **720 442 KDT** (Compte tenu des créances rattachées pour **4 921 KDT**), couverts par des provisions à concurrence de **23 855 KDT**, soit un montant net de **696 587 KDT**, représentant **6%** du total bilan.

Les fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au niveau du paragraphe « Portefeuille Titres ».

En raison de l'importance des fonds gérés représentant 29% du portefeuille des titres d'investissement et le niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs ;
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé ;
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation ;
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles ;
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

3.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2023, à **774 315 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque (**68%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres de la banque.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la Banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphes d'observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 1.5 les Provisions collectives » et en application de la circulaire de la BCT n°91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué, par prélèvement sur les résultats, des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

- La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024. Par ailleurs, au-delà de la provision résultant de l'application de ladite circulaire et dans le cadre de la poursuite du renforcement de la couverture des risques latents, la Banque a procédé à l'affectation d'un complément de provision collective. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 37 688 KDT au titre de l'exercice 2023. Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2023, s'élève à 185 250 KDT.

- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 7.4 Evénements postérieurs à la date de clôture », la banque a fait l'objet d'une vérification sociale au titre de la période allant de 2020 à 2022. Une notification préliminaire a été adressée à la banque le 19 mars 2024 portant sur un redressement de 3 007 KDT hors pénalités de retard. Au 31 décembre 2023, les risques estimés à ce titre sont couverts par des provisions.

- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 7.4 Evénements postérieurs à la date de clôture », la banque a reçu en date du 22 décembre une notification de vérification fiscale approfondie au titre de la période allant de 2019 à 2022.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points

5. Rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion de l'exercice incombe au Directoire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son

exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la Banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Directoire. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 01 avril 2024

Les commissaires aux comptes

BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI


BDO TUNISIE
Immeuble ENNAJOUR BUILDING
T: +216 30 36 40 00, 1082 Tunis-Mahrajène
T: (+216) 71 754 503 (Lignes Groupées)
Fax: (+216) 71 753 153

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
Associé



7-2 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'attention des actionnaires d'AMEN BANK,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Votre Conseil de Surveillance, nous a tenus informé des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

SICAR AMEN

- 13 nouvelles conventions de gestion de fonds sont conclues le 22 Mars 2023 avec la société "SICAR AMEN " dans laquelle AMEN BANK détient 88,20% du capital. Ces conventions portent sur la gestion des fonds suivants :

- AMEN BANK 2023/1 d'une valeur de 6 800 KDT.
- AMEN BANK 2023/2 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2023/3 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2023/4 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2023/5 d'une valeur de 5 500 KDT.
- AMEN BANK 2023/6 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2023/7 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2023/8 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2023/9 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2023/10 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2023/11 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2023/12 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2023/13 d'une valeur de 10 000 KDT.

Soit pour un montant total de 122 300 KDT.

En contrepartie, "SICAR AMEN " perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% sur l'encours des fonds gérés. La commission de gestion au titre de 2023, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à 476 KDT(HT). Ces conventions ont été autorisées par le Conseil de Surveillance réuni le 30 mars 2023.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Amen Capital, Amen Invest et Amen Corporate Finance

AMEN BANK a conclu une convention le 17 août 2022 avec ses filiales Amen Capital, Amen Invest et Amen Corporate Finance pour le développement de l'activité d'étude et du conseil en gestion de fonds dans laquelle :

- Les conventions pour les missions « Etude et Conseil » sont signées entre le client demandeur du service et Amen Corporate Finance « le gestionnaire », qui assure la gestion administrative et comptable des dossiers.
- La facturation des honoraires des missions d'Etude et conseil est définie sur la base de la convention établie entre Amen Corporate Finance et le client demandeur de service.
- Les honoraires au titre de « l'Etude Préliminaire » sont de 12% du montant facturé.
- Les honoraires des autres parties prenantes, après déduction des honoraires de l'Etude Préliminaire sont déterminés comme suit :
 - Les honoraires au titre du gestionnaire sont de 10% ;
 - Les honoraires au titre de l'Etude Approfondie sont de 60% ;
 - Les honoraires au titre de « l'Accompagnement et conseil » sont de 30% ;

Amen Corporate Finance s'engage à régler les entités intervenantes, à titre d'avance ou à titre définitif, selon les règles ci-dessus définies, et à hauteur de sa trésorerie disponible.

Le produit perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2023 s'élève à **714 KDT**.

Société «PGI Holding»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "PGI Holding" qui détient **20,36%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1. "PGI Holding" fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.
En contrepartie de ces services, "PGI Holding" perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de 160 KDT hors taxes.
Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2023, s'élève à **160 KDT (HT)**.
2. "Amen Bank" loue auprès de la société "PGI Holding" une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2023 s'élève à **181 KDT (HT)**.

Société «COMAR»

"AMEN BANK" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient **28,64%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1. Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe deux locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus des loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à **17 KDT (HT)**.
2. Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2023 s'élève à **915 KDT** ;
 - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la "COMAR" au titre de l'exercice 2023, s'élève à **4 417 KDT (HT)**.

Société «SICAR Amen»

1. La banque a réalisé avec la société "**SICAR Amen**" dans laquelle elle détient **88,20%** du capital, trente-cinq (35) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **519 327** La commission de gestion au titre de 2023, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à **3 218 KDT (HT)**.

2. En vertu d'une convention de gestion du 18 Juin 1999 telle que modifiée par l'avenant du 1er janvier 2020, Amen Bank est chargée de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds qu'elle lui confie, ainsi que la réalisation et le suivi des dossiers de financement pour prise de participation. Le gestionnaire « Amen Bank » percevra, à cet effet :

- Une somme forfaitaire de 100 KDT par an.
- 10 KDT brut par an au titre de la mission RCCI
- 10 KDT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA
- Une commission de 500 DT sur chaque dossier présenté au conseil d'administration de la SICAR AMEN. Cette commission est portée à 4 000 DT au cas où le dossier fait l'objet d'un déblocage effectif.
- Une commission de 7% sur chaque plus-value dégagée.

La rémunération au titre de l'exercice 2023, s'élève à **252 KDT (HT)**.

Société « Le recouvrement »

La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1.500 dinars (HT)**.

Assurance Hayett

Au 23 Mars 2018, la banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYETT. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2023 s'élève à **5 004 KDT**.

Amen Bank perçoit des commissions au titre de la commercialisation des produits d'assurance Hayett. Le montant des commissions constaté en produits s'élève à **4 575 KDT** au titre de l'exercice 2023.

Société « Tunisys »

Amen Bank a réalisé avec la société "Tunisys", dans laquelle elle détient 20% du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2023 pour un montant total de **3 327 KDT (HT)**.

Sociétés « SICAVs »

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec "SICAV Amen Première" et "SICAV Amen", les rémunérations revenant à Amen Bank au titre de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2023 (Hors TVA)
SICAV Amen première	Dépositaire	0,07% de l'actif net plafonnée à 29,5 KDT TTC	24 KDT
	Distributeur	0,59% de l'actif net HT	212 KDT
SICAV Amen	Dépositaire	0,07% de l'actif net plafonnée à 29,5 KDT TTC	13 KDT
	Distributeur	0,59% de l'actif net HT	106 KDT
Amen Alliance Sicav	Dépositaire	0,02% HT DE L'ACTIF NET	120 KDT
	Distributeur	0,59% de l'actif net HT	300 KDT

Société « AMEN CAPITAL »

La Banque a réalisé avec la société "Amen Capital" dans laquelle elle détient 51% du capital la convention suivante :

En date du 1er Février 2016, la banque a conclu avec AMEN CAPITAL un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN CAPITAL un local sis au 5ème étage Tour C de l'immeuble avenue Mohamed 5 AMEN BANK.

Ainsi, et au titre de l'exercice 2023 le produit locatif comptabilisé par AMEN BANK s'élève à 68 KDT H.T et la cotisation de AMEN CAPITAL dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 15 KDT.

Société « AMEN INVEST »

En date du 03 Octobre 2016, la banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :

- Un local situé au 6^{ème} étage d'une superficie totale de 372 m²,
 - Un local situé au 7^{ème} étage d'une superficie totale de 372 m²,
 - 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK,
- Le produit perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2023 s'élève à **127 KDT**.

En tant qu'intermédiaire agréé, AMEN INVEST est spécialisé dans les métiers des titres et les activités du marché financier. Au niveau de la gestion de l'épargne, AMEN INVEST offre des produits standardisés de valorisation des capitaux et/ou de dégrèvement fiscal et des solutions financières spécifiques et sur mesure. Sa gamme de produits d'épargne couvre tous les besoins des placements financiers de la clientèle et d'investissement sur le marché financier. Au niveau des services aux entreprises émettrices, AMEN INVEST propose une solution globale, qui va de l'étude du montage financier, à l'établissement du Business Plan,

Jusqu'à la levée des fonds nécessaires et au placement des titres nouvellement émis sur la bourse. En tant qu'intermédiaire agréé, AMEN INVEST est spécialisé dans les métiers des titres et les activités du marché financier. Au niveau de la gestion de l'épargne, AMEN INVEST offre des produits standardisés de valorisation des capitaux et/ou de dégrèvement fiscal et des solutions financières spécifiques et sur mesure. Sa gamme de produits d'épargne couvre tous les besoins des placements financiers de la clientèle et d'investissement sur le marché financier. Au niveau des services aux entreprises émettrices, AMEN INVEST propose une solution globale, qui va de l'étude du montage financier, à l'établissement du Business Plan, jusqu'à la levée des fonds nécessaires et au placement des titres nouvellement émis sur la bourse. En 2023 AMEN INVEST a réalisé un total produit d'exploitation de 1,9 Mdt soit une hausse de 11,37%, quant au résultat d'exploitation il a affiché un niveau de 58 mdt.

Société « SOGEREC »

La banque a réalisé avec la société "SOGEREC " dans laquelle elle détient 99,97% du capital les conventions et opérations suivantes :

1. AMEN BANK a conclu avec la société SOGEREC une convention de location des locaux à usage de bureaux (A1.1, A1.4, A1.6 et A1.9), se trouvant au 1er étage de l'immeuble CARTAGENE OFFICES sis à la rue Mohamed Badra Monplaisir-Tunis dont la superficie totale est de 316,77m² selon les conditions suivantes :

- Loyer 180 DT HT/ m²/ avec majoration du loyer : 5% à partir de la 2^{ème} année avec date d'effet au 1er Septembre 2022 ;
- Frais de Syndic à la charge du locataire.

Le loyer à appliquer est de 57 764 DT HT/AN soit un loyer mensuel de 4 814 DT HT.

2. Au cours de 2021, « Amen Bank » a conclu un contrat avec SOGEREC dans laquelle elle détient 99,97%. En vertu de ce contrat, AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local situé à route de Bizerte Km7 Mnihla à usage de dépôt. Le loyer mensuel a été fixé à **1 KDT**(HT) avec une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2023 s'élève à **14 KDT**.

3. Au coucours de 2019, "AMEN BANK" a conclu un avenant à la convention de recouvrement conclue avec la "SOGEREC". Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :

- Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;

- Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place de "Amen Bank" tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tout bien et en concluant tout accord ;
 - Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis.
- En Contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la "SOGEREC" perçoit une commission hors taxes égale à 12% du montant de toutes les créances recouvrées et ce à partir du 1er janvier 2019. Le montant des commissions au titre de 2023 s'élève à **705 KDT**.

GEST IMMO

La banque a conclu en date du février 2021 avec la société "Gest Immo " dans laquelle elle détient 99,77% du capital, une convention de mandat de gestion. En vertu de cette convention, "Amen Bank" donne pouvoir à la société Gest immo de gérer pour son propre compte les biens et droits immobiliers lui appartenant en vue de procéder à leur vente. En contrepartie de ses services, la société "Gest Immo " perçoit une rémunération aux taux suivants :

Honoraire et frais de services

a) 1% de la valeur d'acquisition des biens confiés à la société "Gest Immo ". Cette Rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Elle est servie en quatre tranches égales à la première semaine de chaque trimestre.

b) Un mois de loyer Hors Taxes .

Cette rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Commissions d'intermédiation :

Pour la vente des biens : 3% du prix de vente hors taxe.

Ces rémunérations seront versées par le mandant au plus tard 30 jours à partir de la réception de la facture d'honoraires précisant les montants à régler et après la conclusion de la transaction.

Le montant total des commissions d'intermédiation au titre de l'exercice 2023 est de **290 KDT**. Les honoraires et frais de services au titre de l'exercice 2023 s'élève à **769 KDT**.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Aout 2021.

AMEN BANK a mis à la disposition de la société "**Gest Immo** " un local au 2^{ème} étage sise à Charguia moyennant un loyer mensuel de 1 750 TND HT/mois avec une majoration de 5% à partir de la 2^{ème} année avec date effet le 02/01/2021.

Les revenus des loyers au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à **21 KDT** (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Août 2021.

SMART RECOVERY

Au cours de l'exercice 2022, AMEN BANK a conclu une convention avec « Smart recovery » pour le recouvrement des créances impayées, qui consiste principalement à gérer les dossiers du recouvrement amiable ainsi que les dossiers du recouvrement en contentieux.

A cet effet, AMEN BANK :

- Investit la société « Smart recovery » de tous les pouvoirs pour actionner en justice en qualité de demandeur ou défendeur sans avoir à révéler son mandat.
- Constitue la société « Smart recovery » dépositaire de tous les originaux des titres de créances et tous les documents dont elle dispose pour le recouvrement que la société « Smart recovery » s'engage à les garder, conserver et restituer à la banque à la fin de chaque mission.
- Met à la disposition de la société « Smart recovery » les documents et informations nécessaires pour traiter les dossiers dont elle a la charge.

La société « Smart Recovery » perçoit en contrepartie de ses prestations une commission de 12% HT du montant de toute créance recouvrée.

Le montant des commissions au titre de 2023 s'élève à **560 KDT** H.T.

Le conseil de Surveillance du 26 Août 2021 a autorisé la mise à disposition à la société SMART RECOVERY, un appartement A5.1 sis au 5^{ème} étage de l'immeuble Carthagène offices, moyennant un loyer 5 KDT TND HT/mois avec majoration de 5% à partir de la 2^{ème} année.

Les revenus des loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à **58 KDT** (HT).

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de Rémunération en date du 30 juillet 2012.

- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. La rémunération des membres du Directoire est composée d'un salaire annuel et d'une enveloppe annuelle.

- Le Président du Conseil de Surveillance bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais y afférents.

- Les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents.

2. Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (en TND) :

- Pour les membres du Conseil de Surveillance :

	PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE		MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE & DES DIFFÉRENTS COMITÉS	
	CHARGE 2023	PASSIF AU 31/12/2023	CHARGE 2023	PASSIF AU 31/12/2023
Avantages à court terme	350 000	-	437 500	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-
Total	350 000	-	437 500	-

-Pour les membres du Directoire :

	PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE			MEMBRES DU DIRECTOIRE		
	CHARGE 2023	CHARGES SOCIALES 2023	PASSIF AU 31/12/2023	CHARGE 2023	CHARGES SOCIALES 2023	PASSIF AU 31/12/2023
Avantages à court terme	1 102 678	252 480	928 363	2 282 523	520 855	1 533 916
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	1 102 678	252 480	928 363	2 282 523	520 855	1 533 916

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 01 avril 2024

Les commissaires aux comptes

BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI


BDO TUNISIE
Tunisiya ENNAJIM BLD/CRSD
7-+D 3ème Etage, 1052 Tunis/Madragène
T: (216) 71 754 502 (Ligne Groupes)
Fax: (216) 71 753 132

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
Associé



7-3 ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

BILAN	65
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	65
ETAT DE RESULTAT	66
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	67
NOTES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS	68
(1) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - ACTIFS	74
(2) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - PASSIFS	87
(3) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - CAPITAUX PROPRES	91
(4) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	92
(5) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DE RESULTAT	95
(6) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	99
(7) AUTRES NOTES	100

Bilan arrêté au 31/12/2023
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2023	31/12/2022
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	489 488	445 813
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	278 481	142 141
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	7 166 533	6 889 784
AC4 Portefeuille-titres commercial	(1-4)	25 193	72 286
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	2 400 571	2 296 013
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	442 663	397 473
AC7 Autres actifs	(1-7)	193 164	163 260
Total actifs		10 996 093	10 406 770
PA1 Banque Centrale, CCP	(2-1)	356 828	815 324
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	400 099	242 370
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	7 625 623	6 990 819
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	862 999	825 551
PA5 Autres passifs	(2-5)	308 271	230 533
Total passifs		9 553 820	9 104 597
CP1 Capital		151 320	132 405
CP2 Réserves		1 095 658	1 014 465
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		1	1
CP6 Résultat de l'exercice		194 871	154 879
Total capitaux propres	(3)	1 442 273	1 302 173
Total capitaux propres et passifs		10 996 093	10 406 770

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
arrêté au 31/12/2023

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Passifs éventuels			
HB01 Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	871 859	905 816
HB02 Crédits documentaires	(4-2)	268 639	558 808
HB03 Actifs donnés en garantie	(4-3)	354 301	814 822
Total passifs éventuels		1 494 799	2 279 446
Engagements donnés			
	(4-4)		
HB04 Engagements de financement donnés		1 294 055	1 032 320
HB05 Engagements sur titres		20 889	21 508
Total engagements donnés		1 314 944	1 053 828
Engagements reçus			
HB06 Engagements de financement reçus		-	-
HB07 Garanties reçues	(4-6)	3 789 354	3 888 902

ETAT DES RÉSULTAT
Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1) 774 315	652 221
PR2	Commissions (en produits)	(5-2) 147 020	136 562
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3) 39 464	48 024
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4) 185 051	147 997
Total Produits d'exploitation Bancaire		1 145 850	984 804
Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5) (586 507)	(473 779)
CH2	Commissions-encourues	(19 367)	(16 165)
Total Charges d'exploitation Bancaire		(605 874)	(489 944)
Produit net Bancaire		539 976	494 860
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(5-6) (93 091)	(118 575)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(5-7) (2 434)	91
PR7	Autres produits d'exploitation	656	681
CH6	Frais de personnel	(5-8) (153 571)	(140 456)
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8) (52 284)	(47 686)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8) (8 829)	(9 459)
Résultat d'exploitation		230 423	179 456
PR8/CH9	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(5-9) (2 013)	(1 099)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(27 955)	(21 624)
Résultat sur les activités ordinaires		200 455	156 733
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(5-10) (5 584)	(1 854)
Résultat de l'exercice		194 871	154 879
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat Net des modifications comptables		194 871	154 879
Résultat de base par action (en dinars)		(5-11) 6,439	5,849
Résultat dilué par action (en dinars)		6,439	5,849

Etat de Flux de Trésorerie Allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2023

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Activités d'exploitation	(6-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		951 275	815 693
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(591 869)	(473 728)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(58 285)	20 863
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(356 426)	(762 063)
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		619 924	631 072
Titres de placement		49 272	(51 421)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(152 726)	(127 565)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(21 610)	16 804
Impôts sur les bénéfices		(27 955)	(21 624)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		411 600	48 031
Activités d'investissement	(6-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		203 805	142 479
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(125 746)	(114 316)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(53 262)	(136 773)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		24 797	(108 610)
Activités de financement	(6-3)		
Émission d'emprunts		145 000	40 000
Remboursement d'emprunts		(27 421)	(45 759)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(80 131)	(94 973)
Dividendes versés		(54 207)	(38 397)
Mouvements sur fond social et de retraite		(564)	(551)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(17 323)	(139 680)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		419 074	(200 259)
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(535 612)	(335 353)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(6-4)	(116 538)	(535 612)

7-4 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

I- Présentation de la Banque

AMEN BANK est une société anonyme au capital de 151 320 000 dinars, créée le 06 juin 1967, régie par la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le capital social de la banque est porté à 151 320 000 dinars suite à une augmentation de 18 915 000 à dinars par incorporation de réserves et distribution de 3 783 000 actions gratuites, conformément à la décision de l'AGE du 27 avril 2023.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

AMEN BANK est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 30 264 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars chacune, est détenu à hauteur de 0,37% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	%
Actionnaires Tunisiens	150 755	99,63%
Actionnaires Étrangers	565	0,37%
Total	151 320	100%

II- Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III- Méthodes et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2023 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1.1- Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1.2- Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 7 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 7 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 7 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'AMEN BANK (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - * Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - * Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
 - * Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- * Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez AMEN BANK ;
- * L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- * La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- * Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- * Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

1.3- Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1.4- Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêt des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêt des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1.5- Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011

Provision collective

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20 telle que modifiée par la circulaire de la BCT 2024-01 du 19 janvier 2024, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT. Cette méthodologie prévoit :

- * Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- * Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- * La majoration du taux de migration moyen par groupe par les taux Δ édictés par la BCT.
- * L'attribution d'un taux de provisionnement par groupe tels que fixé au préalable par la BCT ;
- * L'application des taux de migrations majorés et les taux de provisionnement à l'encours des engagements 0 et 1 de chaque groupe.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêt des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à la constatation d'une dotation nette de 19 688 mDT.

Par ailleurs, et dans le cadre de la poursuite de renforcement de la couverture des risques latents, la banque a procédé à la constatation d'une dotation forfaitaire de 18 000 mDT. Ainsi la dotation de l'exercice 2023 s'est élevée à 37 688 mDT, faisant passer le stock de la provision collective de 147 562 mDT constituée en 2022 à 185 250 mDT en 2023.

1.6- Provisions additionnelles

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- * 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- * 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- * 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 211 016 mDT.

1.7- Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- * Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée;
- * Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de la dite circulaire a donné lieu à la constatation, des agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2022 un montant de 7 660 mDT.
Au 31 décembre 2023, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 5 297 mDT.

2- Portefeuille titres

2.1- Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

• Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

• Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement. Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Portefeuille d'investissement :

• Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la Banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

• Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

• Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

• Participation avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2.2- Règles d'évaluation du portefeuille-titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. La juste valeur est la valeur probable de négociation est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors des transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices ; l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société. Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêt, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

• Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

• Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

• Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements primes et / ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après:

- * Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance; et
- * Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2022 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2023 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5.1- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5.2- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé

par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayés.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du dernier mois de l'arrêté.

Pour la couverture contre le risque de change, la banque a recours lorsqu'elle se trouve exposée à ce risque aux moyens usuels de couverture (SWAP de change, Contrats de change à terme...).

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté de la période.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2023. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2023.

Rubrique Bilan	Actifs	Contre-valeur devises en mDT	Rubrique Bilan	Passifs	Contre-valeur devises en mDT
AC 01	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	432 825	PA 01	Banque centrale, CCP	2 425
AC 02	Créances sur les établissements bancaires et financiers	101 306	PA 02	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	124 971
AC 03	Créances sur la clientèle	656 796	PA 03	Dépôts et avoirs de la clientèle	884 498
AC 07	Autres actifs	18 299	PA 04	Emprunts et ressources spéciales	395
			PA 05	Autres passifs	196 937
Total Actifs		1 209 226	Total Passifs		1 209 226

9- Règle de prise en compte des différences de change en devises

Les résultats de change latents découlant des différences de positions de change ont été convertis en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour de décembre 2023 et pris en compte dans le résultat à fin du mois de décembre 2023.

10- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2023 un montant de 489 488 mDT contre 445 813 mDT au 31.12.2022 et se compose comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et traveller's chèques	53 906	55 113	(1 207)	(2%)
BCT, CCP & TGT	435 582	390 700	44 882	11%
Total	489 488	445 813	43 675	10%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et traveller's chèques	53 907	55 114	(1 207)	(2%)
Provisions sur caisse en dinars	(1)	(1)	-	0%
Sous Total (1)	53 906	55 113	(1 207)	(2%)
BCT	435 704	390 845	44 859	11%
Provisions sur BCT	(185)	(185)	-	0%
Sous Total (2)	435 519	390 660	44 859	11%
CCP	66	43	23	53%
Provisions sur CCP	(3)	(3)	-	0%
Sous Total (3)	63	40	23	58%
Total	489 488	445 813	43 675	10%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2023 un montant de 278 481 mDT contre 142 141 mDT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	31 334	12 330	19 004	154%
Prêts aux établissements bancaires	119 976	31 784	88 192	277%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	486	(3)	489	(16300%)
Total créances sur établissements bancaires	151 796	44 111	107 685	244%
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7	6	1	17%
Prêts aux établissements financiers	124 329	96 814	27 515	28%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	2 349	1 210	1 139	94%
Total créances sur établissements financiers	126 685	98 030	28 655	29%
Total	278 481	142 141	136 340	96%

Au 31.12.2023, aucune créance sur les établissements bancaires et financiers n'est douteuse.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Établissements bancaires	121 903	29 893	-	-	151 796
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	31 334	-	-	-	31 334
Prêts aux établissements bancaires	90 083	29 893	-	-	119 976
Provisions sur les correspondants	-	-	-	-	-
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	486	-	-	-	486
Établissements financiers	29 167	24 169	56 562	16 787	126 685
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7	-	-	-	7
Prêts aux établissements financiers	26 811	24 169	56 562	16 787	124 329
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	2 349	-	-	-	2 349
Total	151 070	54 062	56 562	16 787	278 481

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Établissements bancaires	-	-	151 796	151 796
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	31 334	31 334
Prêts aux établissements bancaires	-	-	119 976	119 976
Provisions sur les correspondants	-	-	-	-
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	486	486
Établissements financiers	-	27 407	99 278	126 685
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	-	7	7
Prêts aux établissements financiers	-	27 158	97 171	124 329
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	249	2 100	2 349
Total	-	27 407	251 074	278 481

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.
Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2023 et 2022 se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle (1)	1 234 189	1 195 538	38 651	3%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	5 539 826	5 240 839	298 987	6%
Crédits sur ressources spéciales (3)	392 517	453 407	(60 890)	(13%)
Total	7 166 532	6 889 784	276 748	4%

Aucune demande d'imputation n'est en cours d'étude chez les bailleurs de fonds pour les créances sur ressources spéciales.

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2023 comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 192 140	1 156 109	36 031	3%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	42 049	39 429	2 620	7%
Total	1 234 189	1 195 538	38 651	3%

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 882 807	4 568 752	314 055	7%
Autres concours à la clientèle en devises	657 019	672 087	(15 068)	(2%)
Total	5 539 826	5 240 839	298 987	6%

Au 31.12.2023, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 1 170 millions de dinars contre 1 401 millions de dinars au 31.12.2022.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Créances sur ressources budgétaires	135 263	135 776	(513)	(0%)
Créances sur ressources extérieures	257 254	317 631	(60 377)	(19%)
Total	392 517	453 407	(60 890)	(13%)

Il est à préciser que la Banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 188 611	1 261 178	(72 567)	(6%)
Provisions au 31/12/N-1	384 895	365 680	19 215	5%
Dotations de l'exercice	59 797	58 319	1 478	3%
Reprise de l'exercice	(27 465)	(22 477)	(4 988)	22%
Reprise de provision sur créances radiées et cédées	(53 044)	(16 628)	(36 416)	219%
Provisions au 31/12/N	364 183	384 894	(20 711)	(5%)
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	211 016	219 631	(8 614)	(4%)
Total net des créances	613 412	656 654	(43 242)	(7%)

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 188 611	1 261 178	(72 567)	(6%)
Montant brut des créances non classées	58 579	60 977	(2 398)	(4%)
Montant brut des créances touristiques non classées	133 238	156 002	(22 764)	(15%)
Agios réservés au 31/12/N-1	335 165	319 878	15 287	5%
Dotations aux agios réservés	95 383	89 591	5 792	6%
Reprise sur agios réservés sur créances touristiques	(2 363)	(16 465)	14 102	(86%)
Reprise sur agios réservés sur créances	(28 048)	(26 893)	(1 155)	4%
Reprise sur agios réservés sur créances radiées et cédées	(77 292)	(30 946)	(46 346)	150%
Total des agios réservés au 31/12/N	322 845	335 165	(12 320)	(4%)

(6) La répartition des agios réservés par nature d'engagements se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Agios sur comptes débiteurs à la clientèle	166 216	172 275	(6 059)	(4%)
Agios sur autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	137 834	143 978	(6 144)	(4%)
Agios sur Engagements par signature	1 159	1 142	17	1%
Agios sur ressources extérieures	17 636	17 770	(134)	(1%)
Total net des agios réservés	322 845	335 165	(12 320)	(4%)

(7) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	9 632 036	9 318 332	313 704	3,4%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	1 188 611	1 261 178	(72 567)	(5,8%)
Total des engagements (b)	10 820 647	10 579 510	241 137	2,3%
Agios réservés affectés aux engagements classés	(312 024)	(324 391)	12 367	(3,8%)
Provisions affectées aux engagements par signature	(2 910)	(3 204)	294	(9,2%)
Provisions affectées aux engagements classés	(361 273)	(381 690)	20 417	(5,3%)
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	(211 016)	(219 631)	8 615	(3,9%)
Total provisions et agios réservés (C)	(887 223)	(928 916)	41 693	(4,5%)
Taux de couvertures des engagements classés (c/a)	74,64%	73,65%	1,0%	1,3%
Taux de couvertures des engagements classés hors agios réservés	65,62%	64,53%	1,1%	1,7%
Taux des engagements classés (a/b)	10,98%	11,92%	(0,9%)	(7,9%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	(5 524)	(3 114)	2 410	77,4%
Agios réservés sur le secteur touristique courants	(5 297)	(7 660)	2 363	(30,8%)
Provisions collectives affectées aux engagements courants (Cir 2012-02)	(185 250)	(147 562)	(37 688)	25,5%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	(196 071)	(158 336)	(37 735)	23,8%
Total général des provisions et agios réservés (d)	(1 083 294)	(1 087 252)	3 958	(0,4%)
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	10,01%	10,28%	(0,3%)	(2,6%)

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	757 539	748 883	8 656	1%
Provisions sur créances classées	361 273	381 690	(20 417)	(5%)
Provisions collectives	185 250	147 562	37 688	26%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	211 016	219 631	(8 615)	(4%)
Provisions sur engagements par signature	2 910	3 204	(294)	(9%)
Provisions sur engagements par signature	2 910	3 204	(294)	(9%)
Total provisions sur créances	760 449	752 087	8 362	1%
Agios réservés affectés aux engagements classés	312 024	324 391	(12 367)	(4%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	5 524	3 114	2 410	77%
Agios réservés affectés aux engagements relevant du secteur touristique courant	5 297	7 660	(2 363)	(31%)
Total agios réservés	322 845	335 165	(12 320)	(4%)
Total général des provisions et agios réservés	1 083 294	1 087 252	(3 958)	(0%)

(8) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la Banque au 31.12.2023 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe / Nature d'engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découvert	546 580	95 011	3 374	7 037	546 173	2 626	1 200 801
Escomptes	355 777	28 661	58	534	8 381	33	393 444
Crédit court terme	1 040 014	185 863	79	4 459	130 924	309	1 361 648
Crédit moyen et long terme	4 160 876	795 141	4 547	11 552	460 198	587	5 432 901
Engagements par signature	2 370 108	54 004	81	46	7 614	-	2 431 853
Total	8 473 355	1 158 680	8 139	23 628	1 153 290	3 555	10 820 647
Dont impayés	28 907	131 679	535	7 526	453 475	952	623 074

(9) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2023:

Secteur d'activité	2 023	%	2 022	%
I - Agriculture	113 681	1,05%	115 979	1,10%
II - Industrie	3 293 086	30,43%	3 098 288	29,29%
Mine	11 833	0,11%	14 255	0,13%
Énergie	113 149	1,05%	89 250	0,84%
Industrie agroalimentaire	1 067 006	9,86%	992 461	9,38%
Matériaux de construction	420 298	3,88%	351 632	3,32%
Industrie mécanique et électronique	411 149	3,80%	433 059	4,09%
Chimie et caoutchouc	326 651	3,02%	306 352	2,90%
Industrie Pharmaceutiques	273 375	2,53%	256 879	2,43%
Textile	19 593	0,18%	19 288	0,18%
Habillement et cuir	50 837	0,47%	52 698	0,50%
Bois, liège et ameublement	31 426	0,29%	34 932	0,33%
Papier, imprimerie et industries diverses	280 716	2,59%	267 254	2,53%
Bâtiment et travaux publics	196 549	1,82%	194 096	1,83%
Briqueteries	90 503	0,84%	86 133	0,81%
III - Services	7 413 880	68,52%	7 365 242	69,62%
Transport	196 607	1,82%	210 402	1,99%
Télécommunications	94 979	0,88%	83 512	0,79%
Tourisme	613 629	5,67%	585 129	5,53%
Commerce agroalimentaire	311 001	2,87%	279 318	2,64%
Commerce matériaux de construction	111 699	1,03%	123 108	1,16%
Commerce quincaillerie et assimilés	70 603	0,65%	82 860	0,78%
Commerce textile et cuir	133 765	1,24%	93 533	0,88%
Commerce divers	486 072	4,49%	446 494	4,22%
Commerce Automobiles & Véhicules	493 454	4,56%	442 352	4,18%
Grande distribution	91 005	0,84%	78 045	0,74%
Santé	222 344	2,05%	214 746	2,03%
Finance	406 966	3,76%	681 895	6,45%
Leasing et factoring	319 980	2,96%	307 842	2,91%
Institution de microfinances	169 589	1,57%	102 713	0,97%
Loisirs et cultures	102 371	0,95%	110 388	1,04%
Particuliers	2 357 476	21,79%	2 330 901	22,03%
Promotion immobilière	779 114	7,20%	779 564	7,37%
Divers	453 226	4,19%	412 437	3,90%
Total	10 820 647	100%	10 579 510	100%

Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent 17,04% du total des engagements de la banque au 31.12.2023.

(10) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	1 234 189	-	-	-	1 234 189
Comptes débiteurs de la clientèle	1 192 140	-	-	-	1 192 140
Créances rattachées	42 049	-	-	-	42 049
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	1 063 573	1 200 242	2 686 655	589 356	5 539 826
Autres concours à la clientèle en dinars	799 354	1 044 437	2 490 287	548 729	4 882 807
Autres concours à la clientèle en devises	264 219	155 805	196 368	40 627	657 019
Crédits sur ressources spéciales	69 722	114 758	151 188	56 849	392 517
Créances sur ressources budgétaires	46 240	12 453	43 780	32 790	135 263
Créances sur ressources extérieures	23 482	102 305	107 408	24 059	257 254
Total	2 367 484	1 315 000	2 837 843	646 205	7 166 532

(11) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	-	1 087	1 233 102	1 234 189
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	-	18 415	5 521 411	5 539 826
Autres concours à la clientèle en dinars	-	18 415	4 864 392	4 882 807
Autres concours à la clientèle en devises	-	-	657 019	657 019
Crédits sur ressources spéciales	-	-	392 517	392 517
Créances sur ressources budgétaires	-	-	135 263	135 263
Créances sur ressources extérieures	-	-	257 254	257 254
Total	-	19 502	7 147 030	7 166 532

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2023 un solde de 25 193 mDT contre un solde de 72 286 mDT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Titres de placement	25 193	72 286	(47 093)	(65%)
Titres à revenu fixe	-	50 563	(50 563)	(100%)
Emprunts Obligataires	-	50 000	(50 000)	(100%)
Créances rattachées / Emprunts obligataires	-	563	(563)	(100%)
Titres à revenu variable	25 193	21 723	3 470	16%
Actions cotées	29 120	24 798	4 322	17%
Provisions pour moins-value latente des actions	(3 959)	(3 075)	(884)	29%
Créances rattachées sur titre à revenu variable	32	-	32	100%
Total	25 193	72 286	(47 093)	(65%)

Au 31.12.2023, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 1 mDT

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Rubrique	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Titres de placement	-	-	-	25 193	25 193
Titres à revenu variable	-	-	-	25 193	25 193
Actions	-	-	-	25 161	25 161
Créances rattachées sur titre à revenu variable	-	-	-	32	32
Total	-	-	-	25 193	25 193

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2023 et comparativement à 2022 :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	29 120	24 798	4 322	17%
Créances rattachées sur titre à revenu variable	33	-	33	100%
Provisions au 31/12/N-1	(3 075)	(2 737)	(339)	12%
Dotations de l'exercice	(2 113)	(1 764)	(349)	20%
Reprise de provisions	1 229	1 425	(196)	(14%)
Provisions au 31/12/N	(3 959)	(3 075)	(884)	29%
Total net des titres de placement	25 193	21 723	3 471	16%

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2023 un solde de 2 400 571 mDT contre 2 296 013 mDT au 31.12.2022. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Titres d'investissement (1)	2 138 328	2 036 758	101 570	5%
Titres de participation (2)	77 897	79 418	(1 521)	(2%)
Parts dans les entreprises associées (3)	152 510	150 852	1 658	1%
Parts dans les entreprises liées (4)	14 216	9 221	4 995	54%
Participation avec convention en rétrocession (5)	17 620	19 764	(2 144)	(11%)
Total	2 400 571	2 296 013	104 557	5%

Au 31.12.2023, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres d'investissement est établie à 79 mDT.

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Titres d'investissement hors fonds gérés	Titres d'investissements fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participation	Part des entreprises associées	Part des entreprises liées	Participation avec convention en rétrocession	Total
Valeur brute au 31/12/2022	1 290 984	689 798	3 510	113 237	163 319	9 230	30 683	2 300 761
Montant restant à libérer	-	-	-	(20 820)	-	-	-	(20 820)
Créances rattachées	44 927	30 622	266	48	53	-	-	75 916
Provisions	(300)	(23 049)	-	(13 047)	(12 520)	(9)	(10 919)	(59 844)
Total net au 31/12/2022	1 335 611	697 371	3 776	79 418	150 852	9 221	19 764	2 296 013
Acquisitions/ Reclassements 2023	352 683	122 300	-	5 714	10 161	4 995	(4 395)	491 458
Cessions/ Réduction de capital 2023	(254 773)	(96 577)	(2 510)	(5 964)	(2)	-	-	(359 826)
Valeur brute au 31/12/2023	1 388 894	715 521	1 000	112 987	168 700	14 225	26 289	2 427 616
Montant restant à libérer	-	-	-	(20 820)	-	-	-	(20 820)
Créances rattachées	52 082	4 921	65	93	-	-	-	57 161
Dotations	-	(1 090)	-	(2 326)	(3 670)	-	(109)	(7 195)
Reprise	-	283	-	1 010	-	-	2 360	3 653
Provisions	(300)	(23 855)	-	(14 363)	(16 190)	(9)	(8 669)	(63 386)
Total net au 31/12/2023	1 440 676	696 587	1 065	77 897	152 510	14 216	17 620	2 400 571

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Bons de trésor	1 000 654	1 124 015	(123 361)	(11%)
Bons de trésor	974 214	1 092 208	(117 994)	(11%)
Créances rattachées	26 440	31 807	(5 367)	(17%)
Obligations	440 022	211 596	228 426	108%
Obligations brutes	414 681	198 776	215 905	109%
Provisions sur obligations	(300)	(300)	-	0%
Créances rattachées	25 641	13 120	12 521	95%
Fonds gérés	696 587	697 371	(784)	(0%)
Encours brut des fonds gérés	715 521	689 798	25 723	4%
Provisions sur fonds gérés	(23 855)	(23 049)	(806)	3%
Créances rattachées	4 921	30 622	(25 701)	(84%)
Titres participatifs	1 065	3 776	(2 711)	(72%)
Montant brut des titres participatifs	1 000	3 510	(2 510)	(72%)
Créances rattachées / titres participatifs	65	266	(201)	(76%)
Total	2 138 328	2 036 758	101 570	5%

La ventilation des titres d'investissements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Rubrique	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Bons de trésor	-	-	-	1 000 654	1 000 654
Obligations	-	-	-	440 022	440 022
Fonds gérés	-	-	-	696 587	696 587
Titres participatifs	-	-	-	1 065	1 065
Total	-	-	-	2 138 328	2 138 328

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Titres de participation	112 987	113 237	(250)	(0%)
Provisions sur titres de participation	(14 363)	(13 047)	(1 316)	10%
Créances rattachées sur titres de participation	93	48	45	94%
Montant restant à libérer sur titres de participation	(20 820)	(20 820)	-	0%
Total	77 897	79 418	(1 521)	(2%)

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2023				31/12/2022			
		Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision	Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision
Titres cotés		13 506	-	13 506	(3 139)	13 505	-	13 505	(3 345)
PGH	0,40%	9 115	-	9 115	-	9 115	-	9 115	-
SIPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	-	2 000	(2 000)	2 000	-	2 000	(2 000)
HANNIBAL LEASE	2,11%	1 418	-	1 418	(195)	1 417	-	1 417	(397)
MIP	4,71%	973	-	973	(944)	973	-	973	(948)
Titres non cotés		99 481	20 820	78 661	(11 224)	99 732	20 820	78 912	(9 702)
FCPR INKHAD	56,00%	28 000	13 720	14 280	-	28 000	13 720	14 280	-
FCPR AMEN CAPITAL 3	43,01%	10 000	-	10 000	-	10 000	-	10 000	-
FCP AFRICAMEN	37,24%	9 583	5 833	3 750	(598)	9 583	5 833	3 750	-
BATAM	13,71%	5 490	-	5 490	(5 490)	5 490	-	5 490	(5 490)
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	10,00%	5 000	-	5 000	(940)	5 000	-	5 000	(464)
FCPR AMEN CAPITAL 4	37,18%	5 000	1 267	3 733	-	5 000	1 267	3 733	-
FCPR TANMYA	16,67%	5 000	-	5 000	-	-	-	-	-
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	3 120	-	3 120	(594)	3 120	-	3 120	(481)
FCPR AMEN CAPITAL 2	68,80%	3 131	-	3 131	(329)	3 131	-	3 131	(241)
ADVANS TUNISIE	8,61%	2 152	-	2 152	-	1 980	-	1 980	-
FCPR SWING	16,00%	2 000	-	2 000	(561)	2 000	-	2 000	-
FCP MAC CROISSANCE	71,51%	1 904	-	1 904	(92)	1 904	-	1 904	(124)
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	11,48%	1 921	-	1 921	-	2 088	-	2 088	(175)
FCPR MAXULA ESPOIR	9,36%	1 500	-	1 500	(494)	1 500	-	1 500	(344)
ALTERMED APEF	7,38%	1 346	-	1 346	(552)	1 346	-	1 346	(381)
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	24,83%	1 369	-	1 369	-	1 239	-	1 239	-
MICROCRED TUNISIE SA	10,00%	1 200	-	1 200	-	1 200	-	1 200	-
FCP AMEN SELECTION	71,66%	1 001	-	1 001	(30)	1 001	-	1 001	(66)
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL 2	6,02%	1 000	-	1 000	(109)	1 000	-	1 000	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-	938	-	938	-
FCP MAC EQUILIBRE	37,96%	914	-	914	-	914	-	914	(38)
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	10,54%	803	-	803	(146)	1 003	-	1 003	(130)
PHENICIA SEED FUND	10,06%	790	-	790	(515)	790	-	790	(485)
FINACORP OBLIGATION SICAV	0,00%	-	-	-	-	1 269	-	1 269	-
LA MARINE HAMMEMET SUD	3,59%	700	-	700	(168)	700	-	700	(184)
COTUNACE	3,22%	689	-	689	-	689	-	689	-
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	-	588	-	588	-	588	-
FCP Smart Traker Fund	0,00%	401	-	401	-	-	-	-	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,10%	400	-	400	(335)	400	-	400	(321)
TUNISIE CLEARING	3,45%	347	-	347	-	347	-	347	-
STE Développement Exp Zarzis	5,02%	300	-	300	-	300	-	300	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-	280	-	280	-
SIBTEL	6,75%	236	-	236	-	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	20,85%	200	-	200	-	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-	150	-	150	-

Description	31/12/2023					31/12/2022			
	% de détention	Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision	Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision
S T H Djerba	0,00%	193	-	193	(193)	193	-	193	(193)
FCP VALEURS INSTITUTIONNELLES	0,00%	-	-	-	-	2 344	-	2 344	(298)
FCP MAC EL HOUDA	14,15%	113	-	113	-	113	-	113	-
S.O.D.I.N.O	0,26%	100	-	100	(49)	100	-	100	(53)
STEG ENERGIES RENOUVELABLES	8,00%	100	-	100	-	100	-	100	-
SAGES	15,10%	76	-	76	-	76	-	76	-
FCP MAC Horizon 2022	0,00%	-	-	-	-	1 984	-	1 984	(205)
AUTRES		59	-	59	(29)	49	-	49	(29)
Total		112 987	20 820	92 167	(14 363)	113 237	20 820	92 417	(13 047)

La Banque n'exerce aucune influence notable sur les FCP et les FCPR raison pour laquelle ils ne font pas partie du périmètre de consolidation au 31.12.2023.

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Part dans les entreprises associées	168 700	163 319	5 381	3%
Créances rattachées	-	53	(53)	(100%)
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(16 190)	(12 520)	(3 670)	29%
Total	152 510	150 852	1 658	1%

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2023	Provision 31/12/2023	31/12/2022	Provision 31/12/2022
Titres cotés		45 045	-	43 503	-
TUNISIE LEASING & FACTORING	37,42%	45 045	-	43 503	-
Titres non cotés		123 655	(16 190)	119 816	(12 520)
MAGHREB LEASING ALGERIE	54,09%	62 882	-	62 882	-
TLG FINANCE	23,63%	12 211	(12 211)	12 211	(12 211)
AMEN SANTE	19,00%	16 213	(3 763)	16 213	(93)
EL IMRANE	20,00%	1 400	-	1 400	-
HAYETT	25,00%	3 013	-	3 013	-
EL KAWARIS	20,00%	660	-	660	-
TUNISYS	20,00%	300	-	300	-
SUNAGRI	27,00%	216	(216)	216	(216)
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR (*)	0,00%	-	-	1	-
SICAV AMEN	9,65%	2 309	-	2 146	-
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	136	-	136	-
AMEN PREMIERE	0,16%	1 074	-	1 074	-
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	30,00%	11 154	-	8 518	-
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	20,00%	3 931	-	3 331	-
AMEN ALLIANCE SICAV	13,75%	8 156	-	7 715	-
Total		168 700	(16 190)	163 319	(12 520)

(*) La participation TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR a été cédée au 31 décembre 2023.

Les parts dans les entreprises associées sont totalement libérées au 31 décembre 2023.

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Part dans les entreprises liées	14 225	9 230	4 995	54%
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(9)	(9)	-	(2%)
Total	14 216	9 221	4 995	54%

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2023	Provision 31/12/2023	31/12/2022	Provision 31/12/2022
SOGEREC	99,97%	4 297	-	4 297	-
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
AMEN INVEST	63,30%	1 494	-	1 494	-
LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
AMEN CAPITAL	51,00%	300	-	300	-
STE GEST IMMOBILIERE	99,77%	299	-	299	-
SMART RECOVERY	70,00%	210	-	210	-
AMEN PROJECT	53,01%	125	(9)	125	(9)
FIRST PAY (*)	99,89%	4 995	-	-	-
Total		14 225	(9)	9 230	(9)

(*) le groupe AMEN BANK a enregistré une nouvelle entrée à son périmètre à savoir "FIRST PAY" en tant que filiale détenue à hauteur 99,89% de son capital.

Les parts dans les entreprises liées sont totalement libérées au 31.12.2023.

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Part avec convention en rétrocession	26 289	30 683	(4 394)	(14%)
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(8 669)	(10 919)	2 250	(21%)
Total	17 620	19 764	(2 144)	(11%)

Les renseignements sur les entreprises filiales de la Banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	% de contrôle	Capitaux propres 2023	Résultat net 2023
SICAR AMEN	AMEN BANK	SICAR	88,20%	19 365	4 842
LE RECOUVREMENT	AMEN BANK	Société de recouvrement de créances	99,88%	9 516	5 050
AMEN PROJECT	AMEN BANK	Société d'investissement	53,01%	243	(2)
SOGEREC	Immeuble Carthagène Offices Mont plaisir	Société de recouvrement de créances	99,97%	5 166	(463)
AMEN CAPITAL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	51,00%	1 900	(82)
AMEN INVEST	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Intermédiaire en Bourse	63,30%	3 761	123
GEST IMMO	Immeuble AMEN BANK Zone Industrielle Charguia 1	Promotion immobilière	99,77%	1 646	805
SMART RECOVERY	Immeuble Carthagène Offices Mont plaisir	Société de recouvrement de créances	70,00%	(27)	(327)
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	0,00%	88	61
FIRST PAY (**)	AMEN BANK	Etablissement de paiement	99,89%	5 000	-

(*) La Banque détient indirectement 99,90% du capital de la société "Amen Corporate Finance" à travers sa filiale Amen capital ce qui nous permet de la classer en tant qu'entreprise filiale.

(**) Au 31 Décembre 2023, la Banque a connu une nouvelle entrée "FIRST PAY" à son périmètre en tant que filiale.

Note 1-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2023 un solde de 442 663 mDT contre un solde de 397 473 mDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Immobilisations incorporelles	1 372	1 432	(60)	(4%)
Immobilisations incorporelles	12 605	12 026	579	5%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(11 049)	(10 410)	(639)	6%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	434 757	392 149	42 608	11%
Immobilisations corporelles	535 490	486 381	49 109	10%
Amortissement des immobilisations corporelles	(100 536)	(94 035)	(6 501)	7%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
Immobilisations encours	6 534	3 892	2 642	68%
Immobilisations encours	6 534	3 892	2 642	68%
Total	442 663	397 473	45 190	11%

Aucune garantie ou sûreté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la Banque.

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtées à être cédées totalisent au 31.12.2023 un montant de 314 405 mDT

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et de cessions, se présentent comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATION ARRETE AU 31/12/2023									
Description	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2023	Amort / Provision Cumul au 31/12/2022	Dotations	Reprise / Sortie	Amort Cumul au 31/12/2023	VCN au 31/12/2023
1) Immobilisation Incorporelles	12 026	579	-	12 605	(10 594)	(639)	-	(11 233)	1 372
Fonds de commerce	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	10 877	579	-	11 456	(9 503)	(617)	-	(10 120)	1 336
Droit au bail	965	-	-	965	(907)	(22)	-	(929)	36
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2) Immobilisations Corporelles	486 381	60 110	(11 004)	535 487	(94 232)	(7 200)	702	(100 730)	434 757
Immobilisation d'exploitation	159 497	3 872	-	163 369	(48 591)	(3 421)	-	(52 012)	111 357
Terrains d'exploitation	42 275	-	-	42 275	-	-	-	-	42 275
Bâtiments	80 508	13	-	80 521	(22 210)	(1 513)	-	(23 723)	56 798
Aménagements de bâtiments	36 714	3 859	-	40 573	(26 381)	(1 908)	-	(28 289)	12 284
Immobilisation hors exploitation	275 753	51 377	(10 302)	316 828	(6 060)	(375)	-	(6 435)	310 393
Terrains hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiments	275 753	51 377	(10 302)	316 828	(6 060)	(375)	-	(6 435)	310 393
Mobiliers de bureau	10 713	812	-	11 525	(7 787)	(837)	-	(8 624)	2 901
Matériels de transport	4 238	2 069	(702)	5 605	(3 460)	(626)	702	(3 384)	2 221
Matériels informatique	16 228	973	-	17 201	(12 474)	(1 081)	-	(13 555)	3 646
Machines DAB	9 398	148	-	9 546	(7 100)	(385)	-	(7 485)	2 061
Coffres forts	2 553	2	-	2 555	(1 995)	(66)	-	(2 061)	494
Autres immobilisations	8 001	857	-	8 858	(6 765)	(409)	-	(7 174)	1 684
3) Immobilisations encours	3 892	6 105	(3 463)	6 534	-	-	-	-	6 534
Immobilisations corporelles encours	3 403	4 274	(3 463)	4 214	-	-	-	-	4 214
Immobilisations incorporelles encours	489	1 831	-	2 320	-	-	-	-	2 320
Total	502 299	66 794	(14 467)	554 626	(104 826)	(7 839)	702	(111 963)	442 663

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2023 un montant de 193 164 mDT contre un montant de 163 260 mDT et se détaillant comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Comptes d'attente et de régularisation	25 647	27 311	(1 664)	(6%)
Comptes d'attente	21 846	21 916	(70)	(0%)
Comptes d'attente de la salle de marché	(141)	984	(1 125)	(114%)
Comptes d'attente de la compensation	8 720	11 627	(2 907)	(25%)
Autres comptes d'attente	13 267	9 305	3 962	43%
Comptes de régularisation	3 801	5 395	(1 594)	(30%)
Autres	167 517	135 949	31 567	23%
Stock en matières, fournitures et timbres	787	539	248	46%
Etat, impôts et taxes	21 261	13 408	7 853	59%
Allocations familiales	673	759	(86)	(11%)
Dépôts et cautionnements	102	102	-	(0%)
Opérations avec le personnel	111 916	102 418	9 498	9%
Débiteurs divers	28 938	15 468	13 470	87%
Créances sur l'État	392	519	(127)	(24%)
Autres	3 448	2 736	712	26%
Total	193 164	163 260	29 904	18%

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(13 585)	(14 960)	1 375	(9%)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(4 983)	(6 341)	1 358	(21%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 271)	(1 288)	17	(1%)
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(16 824)	(17 330)	506	(3%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	(692)	-	0%
Provisions sur débiteurs divers	(1 295)	(1 295)	-	0%
Provisions sur autres comptes	(14 837)	(15 343)	506	(3%)
Total	(30 409)	(32 290)	1 881	(6%)

Les mouvements des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

DESCRIPTION	31/12/2022	Dotation	Reprise	31/12/2023
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(14 960)	-	1 376	(13 585)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	-	-	(7 331)
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(6 341)	-	1 359	(4 983)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 288)	-	17	(1 271)
Provisions sur autres comptes	(17 330)	-	505	(16 824)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	-	-	(692)
Provisions sur débiteurs divers	(1 295)	-	-	(1 295)
Provisions sur autres comptes	(15 343)	-	505	(14 837)
Total	(32 290)	-	1 881	(30 409)

2- Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2023, cette rubrique accuse un solde de 356 828 mDT enregistrant ainsi une baisse de (458 496) mDT par rapport au 31.12.2022.

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Comptes débiteurs auprès de la BCT	2 453	118	2 335	1979%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	354 000	814 000	(460 000)	(57%)
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	375	1 206	(831)	(69%)
Total	356 828	815 324	(458 496)	(56%)

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2023 un solde de 400 099 mDT contre un solde de 242 370 mDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	390 551	227 311	163 240	72%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	9 548	15 059	(5 511)	(37%)
Total	400 099	242 370	157 729	65%

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Avoirs sur établissements bancaires	146 658	139 802	6 856	5%
Emprunts auprès des établissements bancaires	243 893	87 509	156 384	179%
Dépôts et avoirs sur les établissements bancaires	390 551	227 311	163 240	72%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle se détaille comme suit :

DESCRIPTION	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Établissements bancaires	390 551	-	-	-	390 551
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	146 659	-	-	-	146 659
Emprunts aux établissements bancaires en dinars	120 000	-	-	-	120 000
Emprunts aux établissements bancaires en devises	123 534	-	-	-	123 534
Dettes rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	358	-	-	-	358
Établissements financiers	9 548	-	-	-	9 548
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	9 548	-	-	-	9 548
Total	400 099	-	-	-	400 099

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

DESCRIPTION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	390 551	390 551
Dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-	9 548	9 548
Total	-	-	400 099	400 099

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2023 un solde de 7 625 623 mDT contre un solde de 6 990 819 mDT au 31.12.2022 et se décomposent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Dépôts à vue	1 949 119	1 910 262	38 857	2%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	5 676 504	5 080 557	595 947	12%
Épargne	2 408 485	2 245 407	163 078	7%
Dépôts à terme	3 137 039	2 696 120	440 919	16%
Dépôts à terme en dinars	2 847 967	2 465 045	382 922	16%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	22 665	12 883	9 782	76%
Dépôts à terme en devises	263 919	216 814	47 105	22%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	2 489	1 379	1 110	80%
Autres sommes dues à la clientèle	130 980	139 030	(8 050)	(6%)
Total	7 625 623	6 990 819	634 804	9%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

DESCRIPTION	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Ne disposant pas de maturité	Total
Dépôts à vue	1 949 119	-	-	-	-	1 949 119
Épargne	2 408 485	-	-	-	-	2 408 485
Dépôts à terme en dinars	1 750 722	1 003 668	93 577	-	-	2 847 967
Dépôts à terme en devises	113 304	143 920	6 695	-	-	263 919
Dettes rattachées dépôts à terme	25 153	-	-	-	-	25 153
Autres sommes dues à la clientèle	130 980	-	-	-	-	130 980
Total	6 377 763	1 147 588	100 272	-	-	7 625 623

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUE	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	4 049	11 635	1 933 435	1 949 119
Épargne	-	-	2 408 485	2 408 485
Dépôts à terme	13 027	44 880	3 053 979	3 111 886
Dettes rattachées	-	96	25 057	25 153
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	130 980	130 980
Total	17 076	56 611	7 551 936	7 625 623

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2023 à 862 999 mDT contre 825 551 mDT au 31.12.2022 se détaille comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Emprunts matérialisés	426 499	308 920	117 579	38%
Ressources spéciales	436 500	516 631	(80 131)	(16%)
Total	862 999	825 551	37 448	5%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Emprunts matérialisés	392 958	282 577	110 381	39%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	33 541	26 343	7 198	27%
Total	426 499	308 920	117 579	38%

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31.12.2023 se détaille comme suit :

EMPRUNTS	Capital initial	Taux	Date d'émission- Date d'échéance	Encours au 31/12/2022	Remboursements / émissions	Encours au 31/12/2023
Emprunts subordonnés	618 695			282 577	105 381	387 958
Amen Bank 2008 catégorie A	20 000	6,50%	01/05/2008 - 21/05/2023	1 332	(1 332)	-
Amen Bank 2008 catégorie B	20 000	7,00%	01/05/2008 - 21/05/2028	6 000	(1 000)	5 000
Amen Bank 2009 catégorie A	30 000	5,45%	30/09/2009 - 30/09/2024	3 987	(2 001)	1 986
Amen Bank 2009 catégorie B	30 000	TMM+0,85%	30/09/2009 - 30/09/2024	3 987	(2 001)	1 986
Amen Bank 2010	80 000	TMM+0,85%	01/08/2010 - 31/08/2025	15 968	(5 336)	10 632
Amen Bank 2016 Catégorie B	23 345	7,50%	27/09/2016 - 21/11/2023	4 669	(4 669)	-
Amen Bank 2017-1 Catégorie B	3 000	7,55%	22/03/2017 - 30/04/2024	1 200	(600)	600
Amen Bank 2017-1 Catégorie C	13 100	7,70%	22/03/2017 - 30/04/2024	13 100	-	13 100
AMEN BANK 2017-2 Catégorie C	1 250	7,75%	25/10/2017 au 25/12/2024	500	(250)	250
AMEN BANK 2017-2 Catégorie D	14 500	7,95%	25/10/2017 au 25/12/2024	14 500	-	14 500
AMEN BANK 2017-2 Catégorie E	16 500	7,98%	25/10/2017 au 25/12/2024	16 500	-	16 500
AMEN BANK 2020-2 Catégorie A	13 500	9,50%	23/12/2020 au 23/09/2025	8 100	(2 700)	5 400
AMEN BANK 2020-2 catégorie B	26 500	9,75%	23/12/2020 au 23/09/2025	26 500	-	26 500
AMEN BANK 2020-3 catégorie A	11 100	9,00%	12/02/2021 au 12/02/2026	8 880	(2 220)	6 660
AMEN BANK 2020-3 catégorie B	52 730	9,20%	12/02/2021 au 12/02/2026	42 184	(10 546)	31 638
AMEN BANK 2020-3 catégorie C	36 170	9,40%	12/02/2021 au 12/02/2028	36 170	-	36 170
AMEN BANK 2021-1 CATEGORIE A	30 000	TMM+2,70%	30/04/2021 au 30/04/2028	30 000	-	30 000
AMEN BANK 2021-1 CATEGORIE B	10 000	TMM+2,80%	30/04/2021 au 30/04/2031	9 000	(1 000)	8 000
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE A TAUX FIXE	2 850	9,60%	30/09/2022 au 30/09/2027	2 850	(570)	2 280
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE A TAUX VARIABLE	1 970	TMM+2,55%	30/09/2022 au 30/09/2027	1 970	(394)	1 576
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE B TAUX VARIABLE	12 000	TMM+3,00%	30/09/2022 au 30/09/2029	12 000	-	12 000
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE B TAUX FIXE	23 180	10,00%	30/09/2022 au 30/09/2029	23 180	-	23 180
AMEN BANK 2023-1 CATEGORIE A TAUX FIXE	3 000	10,00%	25/05/2023- 25/05/2028	-	3 000	3 000
AMEN BANK 2023-1 CATEGORIE A TAUX VARIABLE	21 700	TMM+1,8%	25/05/2023- 25/05/2028	-	21 700	21 700
AMEN BANK 2023-1 CATEGORIE B TAUX FIXE	8 000	10,40%	25/05/2023- 25/05/2030	-	8 000	8 000
AMEN BANK 2023-1 CATEGORIE B TAUX VARIABLE	7 300	TMM+2,00%	25/10/2023-31/10/2028	-	7 300	7 300
AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE A TAUX FIXE	13 170	10,05%	25/05/2023-31/10/2028	-	13 170	13 170
AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE C TAUX FIXE	8 700	10,20%	31/10/2023-31/10/2028	-	8 700	8 700
AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE D TAUX FIXE	11 500	10,30%	31/10/2023-31/10/2028	-	11 500	11 500
AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE A TAUX VAR	40 600	TMM+2,15%	31/10/2023-31/10/2028	-	40 600	40 600
AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE C TAUX VAR	5 000	TMM+2,30%	31/10/2023-31/10/2028	-	5 000	5 000
AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE D TAUX VAR	21 030	TMM+2,40%	31/10/2023-31/10/2028	-	21 030	21 030
Emprunts sous seing privé	5 000			-	5 000	5 000
Emprunt sous seing privé	5 000	TMM+2%		-	5 000	5 000
Total	623 695			282 577	110 381	392 958

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Ressources budgétaires	76 760	82 716	(5 956)	(7%)
Ressources extérieures	359 740	433 915	(74 175)	(17%)
Total	436 500	516 631	(80 131)	(16%)

La ventilation des ressources extérieures par ligne, se détaille comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Lignes extérieures en dinars	349 893	348 149	1 744	1%
Ligne BIRD	795	795	-	0%
Ligne ITALIENNE	4 296	4 968	(672)	(14%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	1 687	3 741	(2 054)	(55%)
Ligne CFD restructuration financière	-	75	(75)	(100%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINAN. MICRO & PME	-	370	(370)	(100%)
Ligne ESPAGNOLE (BCT 2002/7)	1	8	(7)	(88%)
Ligne AFD HOTELIERIE	4 827	8 951	(4 124)	(46%)
Ligne BEI INVESTISSEMENT	23 957	47 871	(23 914)	(50%)
Ligne BM EFFICACITE ENERGETIQUE	27 849	32 249	(4 400)	(14%)
Ligne BAD-MPME	-	714	(714)	(100%)
Ligne SANAD	37 113	45 361	(8 248)	(18%)
Ligne FADES	9 829	12 026	(2 197)	(18%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINANCEMENT DES MPM ENTREPRISES II	3 333	3 889	(556)	(14%)
Ligne AFD-IMF	18 771	28 157	(9 386)	(33%)
LIGNE DE CREDIT AFD-SUNREF TF	19 009	23 760	(4 751)	(20%)
LIGNE DE CREDIT BAD LT FY2019	110 040	110 040	-	0%
LIGNE DE CREDIT KPW FY2020	86 397	25 174	61 223	243%
LIGNE ITALIENNE AGRICULTURE ET PECHE 2020-28	1 989	-	1 989	-
Lignes extérieures en devises	395	76 312	(75 917)	(99%)
Ligne en EURO	393	76 310	(75 917)	(99%)
Ligne KPW en EURO	2	2	-	0%
Total	350 288	424 461	(74 173)	(17%)
Dettes rattachées	9 452	9 454	(2)	(0%)
Total	359 740	433 915	(74 175)	(17%)

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

DESCRIPTION	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	46 907	23 253	227 543	128 796	426 499
Emprunts matérialisés	13 366	23 253	227 543	128 796	392 958
Dettes rattachées	33 541	-	-	-	33 541
Ressources extérieures	110 556	53 540	161 413	34 231	359 740
Ressources extérieures en dinars	101 056	53 475	161 188	34 174	349 893
Ressources extérieures en devises	48	65	225	57	395
Dettes rattachées	9 452	-	-	-	9 452
Ressources budgétaires	2 353	12 362	33 365	28 680	76 760
Ressources budgétaires	1 003	12 362	33 365	28 680	75 410
Dettes rattachées	1 350	-	-	-	1 350
Total	159 816	89 155	422 321	191 707	862 999

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

DESCRIPTION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Emprunts matérialisés	-	38 425	354 533	392 958
Dettes rattachées	-	1 158	32 383	33 541
Ressources budgétaires	-	-	76 760	76 760
Ressources extérieures	-	-	359 740	359 740
Total	-	39 583	823 416	862 999

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Provisions sur engagements par signature	2 910	3 204	(294)	(9%)
Autres provisions pour passifs et charges	5 109	4 609	500	11%
Provisions pour passifs et charges	8 019	7 813	206	3%
Comptes d'attente et de régularisation	300 252	222 720	77 532	35%
Comptes d'attente	17 032	11 142	5 890	53%
Créditeurs divers	216 065	158 317	57 748	36%
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	116 791	54 707	62 084	113%
Dépôts du personnel	7 950	8 008	(58)	(1%)
Charges à payer	91 324	95 602	(4 278)	(4%)
État, impôts et taxes	61 414	48 109	13 305	28%
Autres	5 741	5 152	589	11%
Total autres passifs	308 271	230 533	77 738	34%

Le détail de la rubrique autres provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit:

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Provision pour risques et charges	2 500	2 000	500	25%
Provision pour montants consignés	2 609	2 609	-	0%
Total autres passifs	5 109	4 609	500	11%

3- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 1 442 273 mDT au 31.12.2023 enregistrant ainsi une augmentation de 140 100 mDT par rapport au 31.12.2022.

Cette augmentation provient de :

- L'affectation du résultat de 2022 avec des dividendes distribués pour 54 207 mDT ;
- Des mouvements sur fonds social et de retraite pour 564 mDT ;
- Du résultat arrêté au 31.12.2023 pour 194 871 mDT.

Le capital social de la banque est porté de 132 405 000 dinars, cette augmentation de 18 915 000 à dinars par incorporation de réserves et distribution de 3 783 000 actions nouvelles conformément à la décision de l'AGE du 27 avril 2023.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Rés à Rég Spécial et réinvst	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Fonds social et de retraite (*)	Écart de réévaluation (**)	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Solde au 31/12/2022	132 405	13 240	821 199	-	120 979	59 047	423	1	154 879	1 302 173
Affectation du résultat 2022	-	-	76 657	-	-	5 100	-	73 122	(154 879)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(54 207)	-	(54 207)
Reclassements et autres variations	18 915	-	-	-	-	-	-	(18 915)	-	-
Autres opérations sur fonds social	-	-	-	-	-	(564)	-	-	-	(564)
Résultat de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	194 871	194 871
Solde au 31/12/2023	151 320	13 240	897 856	-	120 979	63 583	423	1	194 871	1 442 273

(*) La rubrique Fonds social et de retraite se détaille comme suit au 31.12.2023:

- Fonds social (utilisation remboursable) pour : 61 534 mDT
- Fonds de retraite (utilisation non remboursable) pour 2 049 mDT

(**) Le solde de la rubrique écart de réévaluation correspond à des réserves de réévaluation des immobilisations corporelles pour 423 mDT.

4- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2023 à 871 859 mDT contre 905 816 mDT au terme de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Cautions	771 114	834 979	(63 865)	(8%)
Avais	90 919	56 975	33 944	60%
Autres garanties données	9 826	13 862	(4 036)	(29%)
Total	871 859	905 816	(33 957)	(4%)

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2023 comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Cautions en faveur des banques	479 137	529 045	(49 908)	(9%)
Cautions en faveur de la clientèle	291 977	305 934	(13 957)	(5%)
Total	771 114	834 979	(63 865)	(8%)

L'encours des avais se détaille au 31.12.2023 comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Avais en faveur des banques locales	-	-	-	0%
Avais en faveur de la clientèle	90 919	56 975	33 944	60%
Total	90 919	56 975	33 944	60%

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUE	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	479 137	479 137
Cautions en faveur de la clientèle	-	10 157	281 820	291 977
Avais	-	-	90 920	90 920
Autres garanties données	-	-	9 826	9 826
Total	-	10 157	760 957	771 114

Note 4-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 558 808 mDT au 31.12.2022 à 268 639 mDT au 31.12.2023 et se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Crédits documentaires Import	236 237	302 480	(66 243)	(22%)
Crédits documentaires Export	32 402	256 328	(223 926)	(87%)
Total	268 639	558 808	(290 169)	(52%)

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUE	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	2 602	233 635	236 237
Crédits documentaires Export	-	-	32 402	32 402
Total	-	2 602	266 037	268 639

Note 4-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la Banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2023 comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Effets refinançables données en garantie	247 650	506 911	(259 261)	(51%)
BTA données en garantie	106 651	244 339	(137 688)	(56%)
Emprunt national donné en garantie	-	63 572	(63 572)	(100%)
Total	354 301	814 822	(460 521)	(57%)

Note 4-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élevaient au 31 décembre 2023 à 1 314 944 mDT et se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Engagements de financement donnés	1 294 055	1 032 320	261 735	25%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	2 700	-	2 700	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	1 229 636	971 341	258 294	27%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	223 339	185 878	37 461	20%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	4 499	22 439	(17 940)	(80%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	23 139	38 250	(15 112)	(40%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	978 659	724 774	253 885	35%
Autorisation des crédits par carte	61 719	60 979	740	1%
Engagements sur Titres	20 889	21 508	(619)	(3%)
Participations non libérées	20 820	20 820	(0)	(0%)
Titres à recevoir	-	618	(618)	(100%)
Titres à livrer	69	70	(1)	(1%)
Total	1 314 944	1 053 828	261 115	25%

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

RUBRIQUE	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	42 192	1 251 863	1 294 055
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	-	2 700	2 700
Engagements de financement donnés	-	22 150	1 207 486	1 229 636
Autorisation de crédits par carte	-	20 042	41 677	61 719
Engagements sur titres	-	-	20 889	20 889
Participation non libérées	-	-	20 820	20 820
Titres à livrer	-	-	69	69
Total	-	42 192	1 272 752	1 314 943

Note 4-6. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2023 à 3 789 354 mDT contre 3 888 902 mDT au terme de l'exercice 2022. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Garanties reçues de l'État	218 749	240 548	(21 799)	(9%)
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	108 407	157 955	(49 548)	(31%)
Garanties reçues de la clientèle	3 462 198	3 490 399	(28 201)	(1%)
Total	3 789 354	3 888 902	(99 548)	(3%)

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la Banque au 31.12.2023 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit:

CLASSE	Garanties réelles	Garanties reçues de l'État	Garanties reçues / Etab. bancaires	Actifs financiers	Garanties reçues / assurances	Autres	Total des garanties reçues
Classe 0	1 855 343	101 584	106 920	332 681	1 226	3 735	2 401 489
Classe 1	731 767	86 896	-	11 194	102	310	830 269
Classe 2	5 732	-	-	-	-	-	5 732
Classe 3	15 007	436	-	32	-	-	15 475
Classe 4	501 500	29 833	159	3 527	-	564	535 583
Classe 5	774	-	-	31	-	1	806
Total	3 110 123	218 749	107 079	347 465	1 328	4 610	3 789 354

Note 4-7. Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31.12.2023 s'élèvent à (29 635) mDT et se présentent comme suit:

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Devises vendues au comptant à livrer	(57 174)	(43 571)	(13 602)	31%
Devises achetées au comptant à recevoir	27 539	21 415	6 123	29%
Total	(29 635)	(22 156)	(7 479)	34%

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31.12.2023 s'élèvent à (168 580) mDT et se présentent comme suit:

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Devises vendues à terme à livrer	(229 393)	(209 771)	(19 622)	9%
Devises achetées à terme à recevoir	60 813	85 545	(24 732)	(29%)
Total	(168 580)	(124 225)	(44 355)	36%

La banque n'a effectué aucune opération de change à terme contractée à des fins spéculatives et non dénouées à la clôture de l'exercice au 31.12.2023.

5- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 5-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2023 un montant de 774 316 mDT. Leur détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	36 327	16 682	19 645	118%
Opérations avec la clientèle	719 226	599 477	119 749	20%
Autres intérêts et revenus assimilés	18 763	36 062	(17 299)	(48%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	10 575	28 094	(17 519)	(62%)
Commissions à caractère d'intérêt	8 188	7 968	220	3%
Total	774 316	652 221	122 095	19%

Note 5-2. Commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 136 562 mDT en 2022 à 147 020 mDT en 2023. Cette variation est détaillée comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	84 073	80 839	3 234	4%
Opérations sur placement et titres	5 776	4 500	1 276	28%
Opérations de change	1 953	1 827	126	7%
Opérations de commerce extérieur	4 965	4 672	293	6%
Gestion, étude et engagement	10 358	9 206	1 152	13%
Opérations monétiques et de banque directe	32 608	28 698	3 910	14%
Bancassurance	4 575	4 637	(62)	(1%)
Banque d'affaires	714	231	483	209%
Autres commissions	1 998	1 952	46	2%
Total	147 020	136 562	10 458	8%

Note 5-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2023 et 2022 :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Gains nets sur titres de transaction	2 196	2 003	193	10%
Gains nets sur titres de placement	2 179	3 157	(978)	(31%)
Gains nets sur opérations de change	35 089	42 864	(7 775)	(18%)
Total	39 464	48 024	(8 560)	(18%)

Les gains nets sur titres de transaction se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Plus-values de cession sur titres de transaction	2 196	2 003	193	10%
Moins-values de cession des titres de transaction	-	-	-	0%
Total	2 196	2 003	193	10%

Les gains nets sur titres de placement se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Titres de placement à revenu fixe	699	1 406	(707)	(50%)
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	-	1 288	(1 288)	(100%)
Intérêts et revenus assimilés sur les emprunts obligataires de placement	699	118	581	492%
Titres de placement à revenu variable	1 480	1 751	(271)	(15%)
Dividendes sur les titres de placement	1 187	870	317	36%
Plus-values de cession	1 178	1 220	(42)	(3%)
Moins-values de cession des titres de placement	(1)	-	(1)	(100%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(2 113)	(1 764)	(349)	20%
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	1 229	1 425	(196)	(14%)
Total	2 179	3 157	(978)	(31%)

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Gain net sur opérations de change BBE	4 522	2 873	1 649	57%
Gain net sur opérations de change en compte	30 074	39 588	(9 514)	(24%)
Autres résultats nets de change	493	403	90	22%
Total	35 089	42 864	(7 775)	(18%)

Note 5-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2023 un montant de 185 050 mDT contre 147 997 mDT en 2022. Leur détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	170 207	135 919	34 288	25%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 034	1 295	(261)	(20%)
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	4 451	3 033	1 418	47%
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises associées et co-entreprises	9 146	7 566	1 580	21%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	212	184	29	15%
Total	185 050	147 997	37 054	25%

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	85 384	90 658	(5 274)	(6%)
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	56 598	31 970	24 628	77%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	28 155	12 999	15 156	117%
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	70	292	(222)	(76%)
Total	170 207	135 919	34 288	25%

Note 5-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2023 un montant de 586 507 mDT. Leur détail se présente comme suit:

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Intérêts encourus et charges assimilées	(567 675)	(443 953)	(123 722)	28%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(122 644)	(101 086)	(21 558)	21%
Opérations avec la clientèle	(394 189)	(300 059)	(94 130)	31%
Emprunts et ressources spéciales	(50 842)	(42 808)	(8 034)	19%
Autres Intérêts et charges	(18 832)	(29 826)	10 994	(37%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(4 904)	(11 183)	6 279	(56%)
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(13 928)	(18 643)	4 715	(25%)
Total	(586 507)	(473 779)	(112 728)	24%

Note 5-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2023 un montant de 93 091 mDT, enregistrant une baisse de 25 484 mDT par rapport à l'exercice 2022. Son détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(59 797)	(58 319)	(1 478)	3%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(37 688)	(24 309)	(13 379)	55%
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(43 337)	(41 622)	(1 715)	4%
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	-	(12)	12	100%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(500)	(500)	-	0%
Dotations aux provisions sur congés payés	(1 143)	(1 586)	443	(28%)
Total dotations	(142 465)	(126 348)	(16 117)	13%
Pertes sur créances	(165 725)	(157 854)	(7 871)	5%
Total dotations et pertes sur créances	(308 190)	(284 202)	(23 988)	8%
Reprises de provisions sur créances douteuses	27 465	22 477	4 988	22%
Reprises de provisions collectives Cir BCT 2012-02	-	8 500	(8 500)	(100%)
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	17 057	19 251	(2 194)	(11%)
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suit aux radiations et cessions	34 894	63 888	(28 994)	(45%)
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	53 044	16 628	36 416	219%
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	1 881	569	1 312	231%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	77 292	30 946	46 346	150%
Total Reprises	211 633	162 259	49 374	30%
Recouvrement des créances radiées	3 466	3 368	98	3%
Total des reprises et des récupérations sur créances	215 099	165 627	49 472	30%
Total	(93 091)	(118 575)	25 484	(21%)

Note 5-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2023 un montant de 2 434 mDT, enregistrant une variation de 2 525 mDT par rapport à l'exercice 2022. Leur détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(7 195)	(1 648)	(5 547)	337%
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	3 653	1 786	1 867	105%
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(430)	-	(430)	(100%)
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	1 765	2 718	(953)	(35%)
Pertes sur titres d'investissement	(227)	(2 765)	2 538	(92%)
Total	(2 434)	91	(2 525)	(2 775%)

Note 5-8.Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2023 un montant de 214 684 mDT, en hausse de 170 83 mDT par rapport à 2022. Leur détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Frais du personnel	(153 571)	(140 456)	(13 115)	9%
Rémunération du personnel	(113 995)	(104 532)	(9 463)	9%
Charges sociales	(28 359)	(25 502)	(2 857)	11%
Impôts sur salaires	(2 693)	(2 418)	(275)	11%
Autres charges liées au personnel	(8 524)	(8 005)	(519)	6%
Charges générales d'exploitation	(52 284)	(47 686)	(4 598)	10%
Frais d'exploitation non bancaires	(14 252)	(13 317)	(935)	7%
Autres charges d'exploitation	(38 032)	(34 370)	(3 662)	11%
Dotations aux amortissements	(8 829)	(9 459)	630	(7%)
Total	(214 684)	(197 601)	(17 083)	9%

Note 5-9.Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2023 et 2022 :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Plus-values sur cession des immobilisations	947	172	775	451%
Moins-values sur cession des immobilisations	(190)	(264)	74	(28%)
Impôt suite au contrôle fiscal	(568)	-	(568)	(100%)
Contribution sociale de solidarité	(798)	(618)	(180)	29%
Autres résultats exceptionnels	(1 404)	(389)	(1 015)	261%
Total	(2 013)	(1 099)	(914)	83%

Note 5-10. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Contribution conjoncturelle	(5 584)	(1 854)	(3 730)	201%
Total	(5 584)	(1 854)	(3 730)	201%

Note 5-11. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 6,439 dinars contre 5,849 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Résultat net en mDT	194 871	154 879	39 992
Nombre d'actions	30 264 000	26 481 000	3 783 000
Nombre moyen d'actions	30 264 000	26 481 000	3 783 000
Résultat de base par action (en DT)	6,439	5,849	0,590
Résultat dilué par action (en DT)	6,439	5,849	0,590

Le capital est porté de 132 405 000 dinars à 151 320 000 dinars, par incorporation de réserves et distribution de 3 783 000 actions gratuites conformément à l'AGE du 27/04/2023. De ce fait, le résultat par action est calculé par rapport au nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2023, y compris les actions gratuites, comme si ces actions existaient depuis le début de l'année.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

6- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la Banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (535 612) mDT à (116 538) mDT enregistrant une hausse de 419 074 mDT soit 78,24%. Cette hausse est expliquée par des flux de trésorerie d'exploitation de 411 600 mDT, des flux de trésorerie d'investissement de 24 797 mDT et des flux de financement de (17 323) mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6-1. Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est établi à 411 600 mDT au 31 décembre 2023. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 359 406 mDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 619 924 mDT ;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 49 272 mDT ;

Flux nets négatifs :

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour (356 426) mDT.
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour (152 726) mDT ;
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour (58 285) mDT.
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour (27 955) mDT ;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation (21 610) mDT ;

Note 6-2. Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement

Le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement est établi à 24 797 mDT au 31 décembre 2023. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

- La variation des intérêts et dividendes pour 203 805 mDT ;

Flux nets négatifs :

- Les flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation (53 262) mDT ;
- Les flux nets sur portefeuille investissement (125 746) mDT ;

Note 6-3. Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à (17 323) mDT au 31 décembre 2023. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

- Émission d'emprunt pour 145 000 mDT.

Flux nets négatifs :

- Le remboursement des annuités venant à échéance pour (117 579) mDT.
- La variation des ressources spéciales pour (80 131) mDT ;
- Le versement des dividendes pour (54 207) mDT.
- Le mouvement du fonds social de (564) mDT.

Note 6-4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction. Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2023 à (116 538) mDT contre (535 612) mDT au 31 décembre 2022.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2023 s'est établi comme suit :

DESCRIPTION	2023	2022
ACTIFS	639 607	489 656
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	488 289	445 536
Caisse	53 906	55 113
Avoirs et prêts à la BCT	434 321	390 383
Comptes CCP	63	40
Créances sur les Établissements bancaires et financiers	151 317	44 120
<u>Créances sur les Établissements bancaires < 90 jours</u>	<u>151 310</u>	<u>44 114</u>
Avoirs en compte sur les Établissements bancaires	31 334	12 330
Prêts aux établissements bancaires <90 jours	119 976	31 784
<u>Créances sur les Établissements financiers < 90 jours</u>	<u>7</u>	<u>6</u>
PASSIFS	(756 145)	(1 025 268)
Banque centrale, CCP	(356 453)	(814 118)
Comptes débiteurs auprès de la BCT	(2 453)	(118)
Emprunts auprès de la BCT	(354 000)	(814 000)
Dépôts et avoirs sur les Établissements bancaires et financiers	(399 692)	(211 150)
<u>Dépôts et avoirs sur les Établissements bancaires < 90 jours</u>	<u>(390 193)</u>	<u>(196 112)</u>
Dépôts et avoirs sur les Établissements bancaires	(146 659)	(139 802)
Emprunts interbancaires < 90 jours	(243 534)	(56 310)
<u>Dépôts et avoirs sur les Établissements financiers <90 jours</u>	<u>(9 499)</u>	<u>(15 038)</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(116 538)	(535 612)

Les emprunts contractés par la Banque auprès de la BCT représentent des échéances inférieures à 90 jours, raison pour laquelle, ils sont assimilables à des équivalents de liquidités.

7- Autres Notes

7-1 Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans AMEN BANK 28,64% des droits de vote;
- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,36% du capital d'AMEN BANK ;

- La société ENNAKL AUTOMOBILES du fait qu'elle détient 7,93% du capital d'AMEN BANK ;
- La société STE AGRICOLE EL HADAYEK du fait qu'elle détient 5,59% du capital d'AMEN BANK ;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital d'AMEN BANK ;

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2023.

Société «PGI Holding»

- AMEN BANK loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice s'élève à 181 mDT (HT).
- AMEN BANK participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'AMEN BANK dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2023 est de 160 mDT (HT).

L'encours des placements à terme de la société PGI auprès d'AMEN BANK s'élève à 34 500 mDT.

Société «COMAR»

AMEN BANK a réalisé avec la société "COMAR" qui détient 28,64% du capital de la Banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1- Le total engagement de la société COMAR auprès d'AMEN BANK s'élève à 33 mDT y compris un engagement Hors Bilan de 2 021 mDT ;
- 2- Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe deux locaux, propriétés de "AMEN BANK". Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 17 KDT (HT) .
- 3- Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2023 s'élève à 915 KDT;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la Banque. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de l'exercice 2023 s'élève à 4 417 KDT (HT) ;
- L'encours des dépôts à terme de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2023 à 200 mDT alors que l'encours des dépôts à vue s'élève à 33 KDT (HT).

Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'AMEN BANK au titre de l'exercice 2023, s'élève à 65 535 mDT y compris un engagement hors bilan de 36 756mDT.

L'encours des dépôts à vue de la société "PARENIN" auprès d'AMEN BANK au 31 décembre 2023 s'élève à 597 mDT.

Société « ENNAKL»

La société Ennakl qui détient 7,93% du capital d'AMEN BANK détient un total engagement auprès d'AMEN BANK s'élèvent à 18 980 mDT, y compris un engagement Hors bilan de 138 140 mDT.

Par ailleurs, L'encours des dépôts à vue auprès d'AMEN BANK s'élève au 31 décembre 2023 à 2 241 mDT.

Société «SICAR Amen»

La Banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1- Quarante-huit (48) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié à fin 2023 de 715 521 mDT. La commission de gestion au titre de 2023, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 3 693 mDT (HT).

- 2- En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "AMEN BANK" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la Banque perçoit les rémunérations suivantes:

- une rémunération annuelle forfaitaire de 100 mDT hors taxes ;
 - une rémunération annuelle forfaitaire de 10 mDT brut par an au titre de la mission RCCI ;
 - une rémunération annuelle forfaitaire de 10 mDT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA ;
 - une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
 - un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.
- La rémunération au titre de l'exercice 2023, s'élève à 252 mDT (HT).

L'encours des placements à terme de la société SICAR AMEN auprès d'AMEN BANK s'élève à 2 500 mDT

Société «LE RECOUVREMENT»

La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "AMEN BANK" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement".

En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société LE RECOUVREMENT auprès d'AMEN BANK s'élève à 752 mDT.

Société «AMEN CAPITAL»

Amen Capital a conclu une convention de location avec AMEN BANK en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à AMEN BANK sis au Tour C de l'immeuble AMEN BANK, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Au titre de l'exercice 2023, le produit locatif comptabilisé par AMEN BANK s'élève à 68 KDT (HT) dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 15 KDT.

Au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société AMEN CAPITAL auprès d'AMEN BANK s'élève à 72 mDT.

Société «AMEN INVEST»

En date du 03 Octobre 2016, la Banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed V :

- Un local situé au 6^{ème} étage d'une superficie totale de 372 m²,
- Un local situé au 7^{ème} étage d'une superficie totale de 372 m²,
- 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK,

Le montant du loyer s'élève à 127 KDT (HT) au titre de l'exercice 2023.

Au 31.12.2023 ; l'encours des dépôts à vue de la société AMEN INVEST auprès d'AMEN BANK s'élève à 1 296 mDT.

Société «SOGEREC»

La Banque a réalisé avec la société "SOGEREC " dans laquelle elle détient 99,97% du capital les conventions et opérations suivantes :

1. L'AMEN BANK a signé un avenant de la convention de recouvrement conclue avec la SOGEREC. Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :

Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;

- Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place d'AMEN BANK tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tous biens et en concluant tous accords ;

- Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis par L'auxiliaire au recouvrement.

En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la SOGEREC perçoit une commission hors taxes, égale à 12% du montant de toutes créances recouvrées.

La date d'effet de cet avenant est le 1^{er} janvier 2019.

Le montant total des recouvrements effectués par la SOGEREC au profit de l'AMEN BANK du 01/01/2023 au 31/12/2023 s'élève à : **5 872 mDT HT.**

Le montant total des commissions revenant à la SOGEREC en contre partie des montants recouverts, s'élève, pour l'exercice 2023, à : **705 mDT en HT.**

2. Au cours de 2021, « AMEN BANK » a conclu un contrat avec SOGEREC dans laquelle elle détient 99,97%. En vertu de ce contrat, AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local situé à route de Bizerte Km7 Mnihla à usage de dépôt. Le loyer mensuel a été fixé à 1 KDT(HT) avec une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 14 KDT en (HT).

3. Au cours de l'exercice 2022, l'AMEN BANK a conclu un contrat de location avec « La SOGEREC » en vertu duquel elle loue 4 appartements ainsi que 4 places de parking situés à l'immeuble Carthagène Office au 1er étage (appartements B1-1 B A1-6 B A 1-4 ET B A 1-9), rue Mohamed Barda Mont plaisir.

En vertu de cette convention le loyer sera payé pour la période commençant le 01 octobre 2022 et pour une durée initiale d'une année renouvelable par tacite reconduction sauf préavis 3 mois avant le terme du contrat.

Une majoration annuelle de 5% sera appliquée et sera calculée sur la base du dernier loyer.

La charge relative au loyer du local, supportée par la SOGEREC au titre de l'exercice 2023 s'élève à 57 764DT (HT).

Au 31.12.2023, l'encours des placements de la société SOGEREC auprès d'Amen Bank s'élève à 1 027mDT.

Société «AMEN PROJECT»

AMEN BANK détient directement 53,01% du capital de la société Amen Project au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société auprès d'AMEN BANK s'élève à 4 mDT et l'encours des placements de la société Amen Project auprès d'AMEN BANK s'élève à 120 mDT.

Société « STE GEST IMMO »

La Banque a conclu en date du février 2021 avec la société "Gest Immo Amen" dans laquelle elle détient 99,77% du capital, une convention de mandat de gestion. En vertu de cette convention, "AMEN BANK" donne pouvoir à la société Gest immo de gérer pour son propre compte les biens et droits immobiliers lui appartenant en vue de procéder à leur vente. En contrepartie de ses services, la société "Gest Immo Amen" perçoit une rémunération aux taux suivants :

Honoraire et frais de services

a) 1% de la valeur d'acquisition des biens confiés à la société "Gest Immo Amen". Cette Rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Elle est servie en quatre tranches égales à la première semaine de chaque trimestre.

b) Un mois de loyer Hors Taxes pour tout bien immobilier loué.

Cette rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Commissions d'intermédiation

Pour la vente des biens : 3% du prix de vente hors taxe.

Ces rémunérations seront versées par le mandant au plus tard 30 jours à partir de la réception de la facture d'honoraires précisant les montants à régler et après la conclusion de la transaction.

Le montant total des commissions d'intermédiation au titre de l'exercice 2023 est de 290 KDT. Les honoraires et frais de services au titre de l'exercice 2023 s'élève à 769 KDT,

AMEN BANK a mis à la disposition de la société "Gest Immo" un local au 2^{ème} étage sise à Charguia moyennant un loyer mensuel de 1 750 TND HT/mois avec une majoration de 5% à partir de la 2^{ème} année avec date effet le 02/01/2021.

Les revenus des loyers au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 21 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Août 2021.

Société « STE SMART RECOVERY »

AMEN BANK détient 70% du capital de la société SMART RECOVERY.

1- Au cours de l'exercice 2022, AMEN BANK a conclu une convention avec «SMART RECOVERY» pour le recouvrement des créances impayées, consiste principalement à gérer les dossiers de recouvrement amiable ainsi que les dossiers de recouvrement contentieux.

- Investit la société «SMART RECOVERY» de tous les pouvoirs pour actionner en justice en qualité de demandeur ou défendeur sans avoir à révéler son mandat.
- Constitue la société « Smart recovery » dépositaire de tous les originaux des titres de créances et tous les documents dont elle dispose pour le recouvrement que la société « Smart recovery » s'engage à les garder, conserver et restituer à la Banque à la fin de chaque mission.
- Met à la disposition de la société «SMART RECOVERY» les documents et informations nécessaires pour traiter les dossiers dont elle a la charge.

La société «SMART RECOVERY» perçoit en contrepartie de ses prestations une commission de 12% HT du montant de toute créance recouvrée. Le montant des commissions au titre de 2023 s'élève à 560 KDT.

2 - Un contrat de location en vertu duquel " SMART RECOVERY " occupe un local, propriétés de "AMEN BANK". Le revenu de loyer de cet immeuble au titre de l'exercice 2023 s'élève à 58 KDT (HT).

Société « TUNISIE LEASING & FACTORING »

Le total des engagements de la société « Tunisie Leasing & Factoring » auprès d'AMEN BANK s'élève à 57 957 mDT, y compris un engagement hors bilan 30 817KDT (HT) au titre de l'exercice 2023.

L'encours des placements à terme de la société "Tunisie Leasing & Factoring" auprès d'AMEN BANK s'élève à 24 500 mDT au 31 décembre 2023 et un encours des dépôts à vue pour 1 620 mDT.

Société «TUNISYS»

Le total des engagements hors bilan de la société Tunisys, détenue à hauteur de 20%, auprès d'AMEN BANK s'élève à 5 141mDT ainsi qu'un encours des dépôts à vue pour 34 mDT au 31 décembre 2023.

AMEN BANK a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2023, pour un montant de 3 327 mDT.

L'encours des dépôts à vue de la société TUNISYS auprès d'AMEN BANK s'élève au 31 décembre 2023 à 24 mDT.

Société « HAYETT »

Au 23 Mars 2018, la banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYETT. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2023 s'élève à 5 004 KDT.

- L'encours des commissions des produits bancassurances payées à AMEN BANK au 31.12.2023 s'élève à 4 575mDT.
- L'encours des engagements hors bilan de la société « Hayett » auprès d'AMEN BANK s'élève, au 31.12.2023, à 28 mDT.
- L'encours des dépôts à vue de la société auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2023 à 1 306 mDT.

Société «EL IMRANE»

Le total des engagements de la société EL IMRANE, détenue à hauteur de 20%, auprès d'AMEN BANK s'élève à 10 810 mDT, y compris un engagement hors bilan de 2 049 mDT.

Au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société EL IMRANE auprès d'AMEN BANK s'élève à 4 184 mDT.

Société «EL KAWARIS»

Au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société EL KAWARIS auprès d'AMEN BANK s'élève à 119 mDT et l'encours des placements auprès d'amen Bank pour 1 400 mDT.

Le total des engagements Hors bilan de la société KAWARIS auprès d'AMEN BANK s'élève à 4 mDT.

Société «SUNAGRI»

Le total des engagements Hors bilan de la société SUNAGRI auprès d'AMEN BANK s'élève à 3 mDT.

Au 31.12.2023, l'encours des placements à terme de la société SUNAGRI auprès d'AMEN BANK s'élève à 480 mDT et l'encours des dépôts à vue à 1 mDT.

Société « AMEN SANTÉ »

AMEN BANK détient 19,00% du capital de la société AMEN SANTÉ.

Au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société AMEN SANTÉ auprès d'AMEN BANK s'élève à 122 mDT et l'encours des engagements hors bilan pour 3 mDT.

Société « TUNINVEST INNOVATION SICAR »

L'encours des dépôts à vue de la société TUNINVEST INNOVATION, détenue à hauteur de 27,27%, s'élève à 4 mDT au 31 décembre 2023.

Société Nouvelle de Boisson "SNB"

Le total des engagements de la société SNB auprès d'AMEN BANK s'élève à 7 648 mDT, y compris un engagement hors bilan 3 095 mDT au titre de l'exercice 2023.

Les SICAV :

		Amen Alliance Sicav	Sicav Amen	Amen première Sicav
Actif net au 31/12/2023 en mDT		59 372	23 954	42 531
Commission de dépositaire	Taux	0,02% HT DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	Minimum	-	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	Max	-	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	Montant Annuel Perçu	119 872DT HT	12 851 DT HT	24 369 DT HT
Commission de distribution	Taux	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	Montant Annuel Perçu	299 680 DT HT	106 063DT HT	211 820DT HT

L'encours des dépôts à vue des SICAVs au 31.12.2023 se présente comme suit

(mDT)	Encours Dépôts à vue	Encours des placements	Intérêt couru	Intérêt de la période
SICAV AMEN	1 550	3 500	7	82
AMEN PREMIERE SICAV	3 449	4 500	9	157
STE AMEN ALLIANCE SICAV	1 730	9 500	19	342

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2023.

Les obligations et engagements d'AMEN BANK envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 se présentent comme suit (en TND) :

DESCRIPTION	Président du conseil de surveillance		Membres du conseil de surveillance & des différents comités	
	Charge 2022	Passif au 31/12/2023	Charge 2023	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	350 000	-	437 500	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
Total	350 000	-	437 500	-

Description	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2023	Charges sociales 2023	Passif au 31/12/2023	Charge 2023	Charges sociales 2023	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	1 102 678	252 480	928 363	2 282 523	520 855	1 533 916
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	1 102 678	252 480	928 363	2 282 523	520 855	1 533 916

Note 7-2. Notes sur les politiques de fixation des prix entre les parties liées

Les opérations ordinaires entre la banque et les parties liées sont établies dans les conditions normales du marché. Les transactions faisant objet de conventions spécifiques sont mentionnées dans le cadre du rapport spécial des commissaires aux comptes.

Note 7-3. Ratio de liquidité à court terme « LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en vigueur depuis janvier 2015 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

A fin décembre 2023, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois de janvier 2024 s'est établi à 177,553%% en dépassement par rapport au niveau réglementaire minimum de 100,00% fixé par la BCT pour 2019.

Note 7-4. Évènements postérieurs à la date de clôture

AMEN BANK a fait l'objet d'une vérification sociale au titre de la période allant de 2020 à 2022. Une notification préliminaire a été adressée à la banque le 19 mars 2024 portant sur un redressement de 3 007 KDT hors pénalités de retard. Au 31 décembre 2023, les risques estimés à ce titre sont couverts par des provisions.

Amen Bank a reçu en date du 22 décembre une notification de vérification fiscale approfondie au titre de la période allant de 2019 à 2022.

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 27/03/2024. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

7-5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE AMEN BANK EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe AMEN BANK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe AMEN BANK, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de **1 564 603 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à **216 546 KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe d'AMEN BANK sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

Le groupe AMEN BANK est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan consolidé (**65%**) et qui totalise, au 31 décembre 2023, **7 166 480 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, ainsi que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

4.2 Evaluation des provisions sur le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession comprend un encours géré par la SICAR AMEN, s'élevant à un montant Brut de **491 922 KDT** et représentant **5%** du total bilan consolidé et **24%** du portefeuille des titres d'investissement consolidé (Cf. Note 1.5 Portefeuille Titres d'investissement).

Les fonds gérés par la SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe « Portefeuille Titres d'investissements ».

En raison de l'importance de l'encours des participations avec conventions de rétrocession donné en gestion à la SICAR, et du niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les participations avec conventions de rétrocession liés aux fonds donnés en gestion à la SICAR, a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs ;
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé ;
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation ;
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles ;
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

4.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2023, à **775 672 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe (**68%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat du groupe et les capitaux propres consolidés.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la Banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités ;
- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 1.5 Les Provisions collectives » et en application de la circulaire de la BCT n°91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué, par prélèvement sur les résultats, des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.
- La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024. Par ailleurs, au-delà de la provision résultant de l'application de ladite circulaire et dans le cadre de la poursuite du renforcement de la couverture des risques latents, la banque a procédé à l'affectation d'un complément de provision collective. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 37 688 KDT au titre de l'exercice 2023.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2023, s'élève à 185 250 KDT ;

- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 8.4 Evénements postérieurs à la date de clôture », la Banque a fait l'objet d'une vérification sociale au titre de la période allant de 2020 à 2022.

Une notification préliminaire a été adressée à la banque le 19 mars 2024 portant sur un redressement de 3 007 KDT hors pénalités de retard.

Au 31 décembre 2023, les risques estimés à ce titre sont couverts par des provisions.

- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 8.4 Evénements postérieurs à la date de clôture », La banque a reçu en date du 22 décembre une notification de vérification fiscale approfondie au titre de la période allant de 2019 à 2022.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Informations relatives au groupe présentées dans le rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion du groupe incombe au Directoire de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la Banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les

décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 01 Avril 2024

Les commissaires aux comptes

BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI


BDO TUNISIE
Immeuble ENVOUR BUILDING
1^{er} / 0, 30^{ème} étage, 1032 Tunis-Mabrouk
T: (216) 71 754 953 (Lignes Groupées)
Fax: (216) 71 753 152

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
Associé



7-6 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDE	111
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE	111
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE	112
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	113
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	114
(1) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - ACTIF	121
(2) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - PASSIF	125
(3) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - INTERETS MINORITAIRES	127
(4) NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN - CAPITAUX PROPRES	127
(5) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	130
(6) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DE RESULTAT	132
(7) NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	135
(8) AUTRES NOTES	137

Bilan consolidé arrêté au 31/12/2023

Unité en millier de Dinars Tunisiens

DÉSIGNATION	Notes	31/12/2023	31/12/2022
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	494 489	445 814
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	314 456	162 276
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	7 166 480	6 890 918
AC4 Portefeuille-titres commercial	(1-4)	58 284	101 127
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	2 012 528	1 872 939
Titres mis en équivalence	(1-5)	226 706	207 186
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	444 111	399 698
AC7 Autres actifs	(1-7)	236 300	163 101
Total actifs		10 953 354	10 243 059
PA1 Banque Centrale et CCP	(2-1)	356 828	815 324
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	400 107	242 370
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	7 436 597	6 742 578
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	866 739	827 286
PA5 Autres passifs	(2-5)	323 772	244 299
Total passifs		9 384 043	8 871 857
Intérêts minoritaires	(3)	4 708	4 543
CP1 Capital		151 320	132 405
CP2 Réserves		1 196 313	1 081 251
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		1	1
CP6 Résultat de l'exercice		216 546	152 579
Total capitaux propres	(4)	1 564 603	1 366 659
Total capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		10 953 354	10 243 059

État des engagements Hors Bilan consolidé arrêté au 31/12/2023

Unité en millier de Dinars Tunisiens

DÉSIGNATION	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Passifs éventuels			
HB01 Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	871 859	905 816
HB02 Crédits documentaires	(5-2)	268 639	558 808
HB03 Actifs donnés en garantie	(5-3)	354 301	814 822
Total passifs éventuels			
Engagements donnés			
	(5-4)		
HB04 Engagements de financement donnés		1 274 055	1 032 320
HB05 Engagements sur titres		20 889	21 508
Total engagements donnés			
Engagements reçus			
HB06 Engagements de financement reçus	(5-5)	-	-
HB07 Garanties reçues	(5-6)	3 829 210	3 888 902

Etat de Résultat consolidé Allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2023

Unité en millier de Dinars Tunisiens

DÉSIGNATION	Notes	Du 1er Janv au 31 dec 2023	Du 1er Janv au 31 dec 2022
Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(6-1) 775 672	652 227
PR2	Commissions (en produits)	(6-2) 151 461	140 382
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(6-3) 39 587	48 140
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(6-4) 171 925	137 553
Total produits d'exploitation Bancaire		1 138 645	978 302
Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5) (586 245)	(473 781)
CH2	Commissions encourues	(14 091)	(16 125)
Total charges d'exploitation Bancaire		(600 336)	(489 906)
Produits nets Bancaires		538 309	488 396
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(6-6) (86 674)	(115 763)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(6-7) 2 237	336
PR7	Autres produits d'exploitation	123	741
CH6	Frais de personnel	(6-8) (157 436)	(143 932)
CH7	Charges générales d'exploitation	(6-8) (56 997)	(45 651)
CH8	Dotations aux amortissements aux provisions sur immobilisations	(6-8) (8 390)	(9 863)
Résultat d'exploitation		231 172	174 264
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		13 827	12 167
PR8/CH9	Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires	(6-9) (2 016)	(1 107)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(6-10) (20 252)	(30 404)
Résultat des activités ordinaires		222 731	154 920
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(6-11) (5 584)	(1 854)
Résultat net consolidé		217 147	153 066
Part du résultat revenant aux minoritaires		601	488
Résultat net part du groupe		216 546	152 578
Résultat de base par action (en dinars)		(6-12) 7,155	5,762
Résultat dilué par action (en dinars)		(6-12) 7,155	5,762

Etat de Flux de Trésorerie consolidé Allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2023

Unité en millier de Dinars Tunisiens

DÉSIGNATION	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Activités d'exploitation	(7-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		957 217	819 651
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(584 601)	(475 344)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(58 285)	20 863
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(355 244)	(762 134)
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		677 409	580 699
Titres de placement		45 001	(66 756)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(153 154)	(124 980)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(29 793)	18 730
Impôts sur les bénéfices		(28 036)	(21 894)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		470 514	(11 165)
Activités d'investissement	(7-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		191 059	132 094
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(161 385)	(56 153)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(53 310)	(137 038)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(23 636)	(61 097)
Activités de financement	(7-3)		
Emission d'emprunts		145 000	40 000
Remboursement d'emprunts		(25 416)	(44 018)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(80 131)	(94 973)
Dividendes versés		(45 450)	(23 085)
Mouvements sur fonds social et de retraite		(564)	(551)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(6 561)	(122 627)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(828)	(394)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		439 489	(195 283)
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(515 478)	(320 589)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(7-4)	(75 571)	(515 478)

7-7 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

1- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- Le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- La norme comptable générale N° 01;
- Les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives aux OPCVM;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2023.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3- BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend :

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

4.1- L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

4.2- La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

DÉSIGNATION	Nature	Technique de consolidation	% De contrôle	% d'intérêt	Pays de Résidence
Amen Bank	Mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	100,00%	99,99%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	55,25%	53,69%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	53,64%	Tunisie
AMEN INVEST	Filiale	IG	63,30%	63,30%	Tunisie
GEST IMMO	Filiale	IG	99,77%	99,77%	Tunisie
SMART RECOVERY	Filiale	IG	96,66%	96,26%	Tunisie
FIRST PAY	Filiale	IG	99,89%	99,89%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	ME	54,09%	65,36%	Algérie
TUNISIE LEASING & FACTORING	Entreprise associée	ME	37,42%	37,42%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	ME	27,27%	37,48%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	ME	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	ME	19,00%	19,52%	Tunisie
TLG FINANCE	Entreprise associée	ME	23,63%	36,31%	France
SICAV AMEN	Entreprise associée	ME	9,65%	9,65%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	ME	27,00%	28,50%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	ME	0,16%	0,16%	Tunisie
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	Entreprise associée	ME	30,00%	32,11%	Cote d'Ivoire
AMEN ALLIANCE SICAV	Entreprise associée	ME	13,76%	13,76%	Tunisie
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie

IG : Intégration globale
ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

En 2023, le Groupe AMEN BANK a enregistré l'entrée en périmètre de la société FIRST PAY et la sortie de la société TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR.

5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1 Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours,

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 7 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 7 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 7 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la Banque se détaillent comme suit :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des Banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds National de Garantie) et la SOTUGAR ;
- Les dépôts affectés auprès d'AMEN BANK (Bons de caisse, comptes à terme, comptes d'épargne...);
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
 - Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez AMEN BANK ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêt des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêt des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Suivi des mesures conjoncturelles depuis 2011

5.2.1 Provisions collectives :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements de la classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20 telle que modifiée par la circulaire de la BCT 2024-01 du 19 janvier 2024, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT. Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La majoration du taux de migration moyen par groupe par les taux Δ édictés par la BCT.
- L'attribution d'un taux de provisionnement par groupe tels que fixé au préalable par la BCT ;
- L'application des taux de migrations majorés et les taux de provisionnement à l'encours des engagements 0 et 1 de chaque groupe.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêt des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à la constatation d'une dotation nette de 19 688 mDT.

Par ailleurs, et dans le cadre de la poursuite de renforcement de la couverture des risques latents, la banque a procédé à la constatation d'une dotation forfaitaire de 18 000 mDT. Ainsi la dotation de l'exercice 2023 s'est élevée à 37 688 mDT, faisant passer le stock de la provision collective de 147 562 mDT constituée en 2022 à 185 250 mDT en 2023.

5.3 Provisions additionnelles

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 211 016 mDT.

5.4 Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91-24 susvisée ;
- Celer l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, des agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2022 un montant de 7 660 mDT. Au 31 décembre 2023, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 5 297 mDT.

5.5 Portefeuille titres

5.5.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan ; soit dans la rubrique portefeuille titres commercial, soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance (moins de trois mois) et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Participations avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

5.5.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêt, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut pas y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres et les pertes latentes d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance, et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

La juste valeur est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors des transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices ; l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

5.5.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement décidée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.6 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Les produits courus et non échus sont intégrés en résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2023 sont déduits du résultat.

5.7 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Les charges courues et non échues sont intégrées en résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2023 sont rajoutées en résultat.

5.8 Valeurs immobilisées

- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants:

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la Banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayés.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.9 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds.

5.10 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.11 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2023. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2023.

5.12 Charge d'impôt

En 2023, le Groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans. Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CHB « Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations ».

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part, les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle ou mises en équivalence.

7- PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés du périmètre de consolidation ont été retraitées conformément à celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont

pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables du fait que l'impact de ces retraitements a été jugé non significatif.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont principalement porté sur :

- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'AMEN BANK ;
- Des cessions internes ;
- Des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- Des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- Des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère AMEN BANK.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actif

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2023 un montant de 494 489 mDT contre 445 814 mDT au 31.12.2022 et se compose comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Caisse en dinars, monnaies étrangères et traveller's chèques	58 907	55 114	3 793	7%
BCT, CCP & TGT	435 582	390 700	44 882	11%
Total	494 489	445 814	48 675	11%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Caisse en dinars, monnaies étrangères et traveller's chèques	58 908	55 115	3 793	7%
Provisions sur caisse en dinars	(1)	(1)	-	0%
Sous Total (1)	58 907	55 114	3 793	7%
BCT	435 704	390 845	44 859	11%
Provisions sur BCT	(185)	(185)	-	0%
Sous Total (2)	435 519	390 660	44 859	11%
CCP	66	43	23	53%
Provisions sur CCP	(3)	(3)	-	-
Sous Total (3)	63	40	23	58%
Total	494 489	445 814	48 675	11%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2023 un montant de 314 456 mDT contre 162 276 mDT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	66 037	31 135	34 902	112%
Prêts aux établissements bancaires	119 976	31 784	88 192	277%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	486	(3)	489	(16 300%)
Total créances sur établissements bancaires	186 499	62 916	123 583	196%
Avoirs en compte sur les établissements financiers	1 279	1 334	(55)	(4%)
Prêts aux établissements financiers	124 329	96 814	27 515	28%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	2 350	1 212	1 138	94%
Total créances sur établissements financiers	127 958	99 360	28 598	29%
Total	314 456	162 276	152 180	94%

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2023 et 2022 se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Comptes débiteurs à la clientèle	1 234 122	1 195 537	38 585	3%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 192 073	1 156 108	35 965	3%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	42 049	39 429	2 620	7%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	5 543 596	5 241 974	301 622	6%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 886 577	4 569 887	316 690	7%
Autres concours à la clientèle en devises	657 019	672 087	(15 068)	(2%)
Crédits sur ressources spéciales	388 762	453 407	(64 645)	(14%)
Créances sur ressources budgétaires	135 263	135 776	(513)	(0%)
Créances sur ressources extérieures	253 499	317 631	(64 132)	(20%)
Total	7 166 480	6 890 918	275 562	4%

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2023 un solde de 58 284 mDT contre un solde de 101 127 mDT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Titres de transaction	32 603	28 322	4 281	15%
Bons de trésors	32 570	28 322	4 248	15%
Créances rattachées	33	-	33	100%
Titres de placement	25 681	72 805	(47 124)	(65%)
Titres à revenu fixe	-	50 563	(50 563)	(100%)
Créances rattachées / Bons de trésors (Placement)	-	(2)	2	(100%)
Emprunts Obligataires	-	50 000	(50 000)	(100%)
Créances rattachées / Emprunts obligataires	-	565	(565)	(100%)
Titres à revenu variable	25 681	22 242	3 439	15%
Actions cotées	29 640	25 317	4 323	17%
Provision pour moins-value latente des actions	(3 959)	(3 075)	(884)	29%
Total	58 284	101 127	(42 843)	(42%)

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2023 un solde de 2 012 528 mDT contre 1 872 939 mDT au 31.12.2022. Son détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Titres d'investissement	1 350 551	1 301 984	48 567	4%
Titres de participation	75 812	77 475	(1 663)	(2%)
Participations avec convention en rétrocession (*)	586 165	493 480	92 685	19%
Total	2 012 528	1 872 939	139 589	7%

(*) Les participations avec convention en rétrocession sont présentées après l'élimination de l'encours brut donné en gestion à la SICAR AMEN de 491 922 mDT.

Note 1-6. Titres mis en équivalence :

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe AMEN BANK dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 226 706 mDT au 31.12.2023 contre un solde de 207 186 mDT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022
MLA	110 973	102 732
TUNISIE LEASING & FACTORING	59 506	56 417
AMEN SANTE	6 667	13 610
TLG Finance	3 067	4 226
HAYETT	13 467	10 746
EL IMRANE	1 501	1 844
TUNINVEST INNOVATION SICAR	387	268
EL KAWARIS	1 080	830
TUNISYS	979	899
AMEN ALLIANCE SICAV	8 176	1 169
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	-	14
SUNAGRI	151	126
AMEN PREMIERE	69	75
SICAV AMEN	2 311	74
COMAR COTE D'IVOIRE	14 608	11 147
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	3 764	3 009
Total	226 706	207 186

Note 1-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2023 un solde de 444 111 mDT contre un solde de 399 698 mDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Immobilisations incorporelles	1 689	2 297	(608)	(26%)
Immobilisations incorporelles	13 161	13 732	(571)	(4%)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(11 288)	(11 251)	(37)	0%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	435 790	393 321	42 469	11%
Immobilisations corporelles	537 559	488 430	49 129	10%
Amortissement des immobilisations corporelles	(101 572)	(94 912)	(6 660)	7%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
Immobilisations encours	6 632	4 080	2 552	63%
Immobilisations encours	6 632	4 080	2 552	63%
Total	444 111	399 698	44 413	11%

(A) Le Goodwill présenté au niveau des immobilisations incorporelles au 31.12.2023 accuse un solde net de 149 mDT contre 798 mDT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

SOCIÉTÉ	Valeur brute au 31/12/2022	Intégration GW sur acquisition 2023	Sortie du périmètre	Valeur brute au 31/12/2023	Amort cumul au 31/12/2022	Dotations au 31/12/2023	Amort cumul au 31/12/2023	VCN au 31/12/2022	Sortie du périmètre	VCN au 31/12/2023
Goodwill TUNISIE LEASING & FACTORING	4 232	-	(1 279)	2 953	(3 596)	643	(2 953)	636	-	-
Goodwill TLG Finance	256	-	-	256	(94)	(13)	(107)	162	-	149
Goodwill AMEN SANTE	401	-	-	401	(401)	-	(401)	-	-	-
Goodwill MAGHREB LEASING ALGERIE	(3 669)	-	-	(3 669)	3 669	-	3 669	-	-	-
Total	1 220	-	(1 279)	(59)	(422)	630	208	798	-	149

(B) Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit:

DESCRIPTION	Valeur Brute au 31/12/2022 consolidée	Acquisition	Cession/ Transfert	Valeur Brute au 31/12/2023 consolidée	Amort/ Provision Cumul au 31/12/2022 consolidée (11 436)	Dotations	Raprise/ Sortie	Amort Cumul au 31/12/2023 consolidée	VCN au 31/12/2023 consolidée
1) Immobilisation Incorporelles	13 733	597	(1 169)	13 161	(11 436)	(19)	(17)	(11 472)	1 689
Goodwill	1 220	-	(1 279)	(59)	(422)	630	-	208	149
Fonds de commerce acquis	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	11 321	595	152	12 068	(9 922)	(625)	(17)	(10 564)	1 504
Droit au bail	965	-	-	965	(908)	(22)	-	(930)	35
Autres immobilisations incorporelles	43	2	(42)	3	-	(2)	-	(2)	1
2) Immobilisations Corporelles	488 430	60 137	(11 008)	537 559	(95 109)	(7 254)	628	(101 769)	435 790
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>159 503</u>	<u>3 883</u>	<u>(1)</u>	<u>163 385</u>	<u>(48 591)</u>	<u>(3 423)</u>	<u>(1)</u>	<u>(52 015)</u>	<u>111 370</u>
Terrains d'exploitation	42 276	-	-	42 276	-	-	-	-	42 276
Bâtiments	80 508	13	-	80 521	(22 210)	(1 513)	-	(23 723)	56 798
Aménagements de bâtiments	36 719	3 870	(1)	40 588	(26 381)	(1 910)	(1)	(28 292)	12 296
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>276 486</u>	<u>51 377</u>	<u>(10 302)</u>	<u>317 561</u>	<u>(6 103)</u>	<u>(375)</u>	<u>-</u>	<u>(6 515)</u>	<u>311 046</u>
Bâtiments	276 486	51 377	(10 302)	317 561	(6 103)	(375)	-	(6 515)	311 046
Mobiliers de bureau	11 028	822	(147)	11 703	(8 010)	(843)	140	(8 713)	2 990
Matériels de transport	4 570	2 069	(764)	5 875	(3 692)	(663)	742	(3 613)	2 262
Matériels informatique	16 791	978	206	17 975	(12 849)	(1 089)	(253)	(14 191)	3 784
Machines DAB	9 397	149	-	9 546	(7 100)	(385)	-	(7 485)	2 061
Coffres forts	2 553	2	-	2 555	(1 995)	(66)	-	(2 061)	494
Autres immobilisations	8 102	857	-	8 959	(6 769)	(410)	-	(7 179)	1 780
3) Immobilisations encours	4 080	6 105	(3 553)	6 632	-	-	-	-	6 632
Immobilisations corporelles encours	3 411	4 274	(3 463)	4 222	-	-	-	-	4 222
Immobilisations incorporelles encours	669	1 831	(90)	2 410	-	-	-	-	2 410
Total	506 243	66 839	(15 730)	557 352	(106 545)	(7 273)	611	(113 241)	444 111

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2023 un montant de 236 300 mDT contre un montant de 163 101 mDT et se détaillant comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Comptes d'attente et de régularisation	26 197	27 864	(1 667)	(6%)
<u>Comptes d'attente</u>	<u>21 883</u>	<u>21 954</u>	<u>(71)</u>	<u>(0%)</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	(141)	984	(1 125)	(114%)
Comptes d'attente de la compensation	8 720	11 627	(2 907)	(25%)
Autres comptes d'attente	13 304	9 343	3 961	42%
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>4 314</u>	<u>5 910</u>	<u>(1 596)</u>	<u>(27%)</u>
Autres	210 103	135 237	74 866	55%
Stock en matières, fournitures et timbres	787	539	248	46%
Etat, impôts et taxes	32 545	19 279	13 266	69%
Allocation familiales	673	759	(86)	(11%)
Dépôts et cautionnements	306	304	2	1%
Opérations avec le personnel	111 918	102 442	9 476	9%
Débiteurs divers	31 278	17 249	14 029	81%
Créances sur l'Etat	431	519	(88)	(17%)
Autres	6 275	3 526	2 749	78%
Actif d'impôt différé	25 890	(9 380)	35 270	(376%)
Total	236 300	163 101	73 199	45%

Le détail des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(13 585)	(14 960)	1 375	(9%)
Provisions sur compte d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur compte d'attente de la compensation	(4 983)	(6 341)	1 358	(21%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 271)	(1 288)	17	(1%)
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(17 545)	(18 836)	1 291	(7%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	(692)	-	0%
Provisions sur débiteurs divers	(1 878)	(1 867)	(11)	1%
Provisions sur autres comptes	(14 975)	(16 277)	1 302	(8%)
Total	(31 130)	(33 796)	2 666	(8%)

2- Notes explicatives sur le bilan- Passif

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Au 31.12.2023, cette rubrique accuse un solde de 356 828 mDT enregistrant ainsi une baisse de (458 496) mDT par rapport au 31.12.2022.

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Comptes débiteurs auprès de la BCT	2 453	118	2 335	1979%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	354 000	814 000	(460 000)	(57%)
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	375	1 206	(831)	(69%)
Total	356 828	815 324	(458 496)	(56%)

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2023 un solde de 400 107 mDT contre un solde de 242 370 mDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	390 552	227 311	163 241	72%
Avoirs sur établissements bancaires	146 659	139 802	6 857	5%
Emprunts auprès des établissements bancaires	243 893	87 509	156 384	179%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	9 555	15 059	(5 504)	(37%)
Avoirs sur établissements financiers	9 507	15 038	(5 531)	(37%)
Emprunts auprès des établissements financiers	48	21	27	129%
Total	400 107	242 370	157 737	65%

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2023 un solde de 7 436 597 mDT contre un solde de 6 742 577 mDT au 31.12.2022 et se décomposent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Dépôts à vue	1 993 373	1 956 374	36 999	2%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	5 312 244	4 786 204	526 040	11%
Epargne	2 408 485	2 245 407	163 078	7%
Dépôts à terme	2 903 759	2 401 767	501 992	21%
Dépôts à terme en dinars	2 614 715	2 172 450	442 265	20%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	22 636	11 124	11 512	103%
Dépôts à terme en devises	263 919	216 814	47 105	22%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	2 489	1 379	1 110	80%
Autres sommes dues à la clientèle	130 980	139 030	(8 050)	(6%)
Total	7 436 597	6 742 577	694 020	10%

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 866 739 mDT contre 827 286 mDT au 31/12/2022 se détaille comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Emprunts matérialisés	430 239	310 655	119 584	38%
Ressources spéciales	436 500	516 631	(80 131)	(16%)
Total	866 739	827 286	39 453	5%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Emprunts matérialisés	396 698	284 317	112 381	40%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	33 541	26 338	7 203	27%
Total	430 239	310 655	119 584	38%

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Ressources budgétaires	76 760	82 716	(5 956)	(7%)
Ressources extérieures	359 740	433 915	(74 175)	(17%)
Total	436 500	516 631	(80 131)	(16%)

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2022 :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Provisions pour passifs et charges	8 473	8 230	243	3%
Provisions sur engagements par signature	2 910	3 204	(294)	(9%)
Autres provisions pour passifs et charges	5 563	5 026	537	11%
Comptes d'attente et de régularisation	315 299	236 069	79 230	34%
Comptes d'attente	17 086	11 606	5 480	47%
Créditeurs divers	216 557	159 412	57 145	36%
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	116 767	54 707	62 060	113%
Dépôts du personnel	7 950	8 008	(58)	(1%)
Charges à payer	91 840	96 697	(4 857)	(5%)
Etat, impôts et taxes	62 379	48 413	13 966	29%
Autres	19 277	16 638	2 639	16%
Total autres passifs	323 772	244 299	79 473	33%

3. Notes explicatives sur le bilan - Intérêts minoritaires

SOCIÉTÉ	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	115	103
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	(1)	12
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 714	1 754
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	571	380
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	909	805
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	(38)	104
Intérêts minoritaires dans les réserves de la Sté LE RECOUVREMENT	5	4
Intérêts minoritaires dans le résultat de la Sté LE RECOUVREMENT	6	3
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CORPORATE FINANCE	12	4
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CORPORATE FINANCE	28	11
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN INVEST	1 335	1 374
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN INVEST	45	(21)
Intérêts minoritaires dans les réserves de GEST IMMO	2	-
Intérêts minoritaires dans le résultat de GEST IMMO	2	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de SMART RECOVERY	10	10
Intérêts minoritaires dans le résultat de SMART RECOVERY	(12)	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de FIRST PAY	5	-
Total	4 708	4 543

4- Notes explicatives sur le bilan - Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2023 à 151 320 mDT composé de 26 481 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

SOCIÉTÉ	Éléments des CP	CP au 31/12/2023	CP au 31/12/2022	Observation
AMEN BANK	Capital	151 320	132 405	
	Réserves	1 135 622	1 032 658	
	Autres Capitaux Propres	423	423	
	Résultats reportés	1	1	
	Résultat	192 683	135 521	
	Total	1 480 049	1 301 008	
SICAR AMEN	Réserves	10 605	10 912	
	Résultat	4 271	2 842	
	Total	14 876	13 754	
LE RECOUVREMENT	Réserves	4 161	3 159	
	Résultat	5 044	2 291	
	Total	9 205	5 450	
AMEN PROJECT	Réserves	4	(9)	
	Résultat	(1)	13	
	Total	3	4	
SOGEREC	Réserves	1 331	1 314	
	Résultat	(463)	16	
	Total	868	1 331	

SOCIÉTÉ	Eléments des CP	CP au 31/12/2023	CP au 31/12/2022	Observation
AMEN CAPITAL	Réserves	749	627	
	Résultat	(45)	121	
	Total	704	749	
GEST IMMO	Réserves	539	206	
	Résultat	803	(120)	
	Total	1 342	86	
AMEN CORPORATE FINANCE	Réserves	14	5	
	Résultat	33	12	
	Total	47	17	
AMEN INVEST	Réserves	809	874	
	Résultat	78	(37)	
	Total	887	837	
SMART RECOVERY	Réserves	-	-	
	Résultat	(315)	-	
	Total	(315)	-	
TUNISIE LEASING & FACTORING	Réserves	27 309	24 912	
	Résultat	9 866	5 730	
	Total	37 175	30 642	
MAGHREB LEASING ALGERIE	Réserves	24 542	22 300	
	Résultat	7 351	6 667	
	Total	31 893	28 967	
EL IMRANE	Réserves	444	744	
	Résultat	(343)	(300)	
	Total	101	444	
KAWARIS	Réserves	138	114	
	Résultat	305	72	
	Total	443	182	

SOCIÉTÉ	Eléments des CP	CP au 31/12/2023	CP au 31/12/2022	Observation
TLG FINANCE	Réserves	(15 485)	(14 000)	
	Résultat	(28)	(92)	
	Total	(15 513)	(14 092)	
AMEN ALLIANCE SICAV	Réserves	(437)	(6 615)	
	Résultat	452	64	
	Total	15	(6 551)	
HAYETT	Réserves	7 342	5 802	
	Résultat	3 112	1 931	
	Total	10 454	7 733	
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Réserves	81	72	
	Résultat	119	10	
	Total	200	82	
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Réserves	-	12	
	Résultat	-	-	Sortie du périmètre
	Total	-	12	
TUNISYS	Réserves	580	453	
	Résultat	99	146	
	Total	679	598	
AMEN SANTE	Réserves	(3 124)	(1 053)	
	Résultat	(6 851)	(1 965)	
	Total	(9 975)	(3 016)	
AMEN PREMIERE	Réserves	(1 009)	(1 003)	
	Résultat	4	4	
	Total	(1 005)	(999)	
SICAV AMEN	Réserves	(125)	(2 075)	
	Résultat	127	3	
	Total	2	(2 072)	
SUNAGRI	Réserves	(88)	(111)	
	Résultat	11	9	
	Total	(77)	(102)	
COMAR COTE D'IVOIRE	Réserves	2 711	2 356	
	Résultat	-	(441)	
	Total	2 711	1 915	
FRST PAY	Réserves	-	-	
	Résultat	-	-	Nouvelle entrée
	Total	-	-	
SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS	Réserves	(400)	(403)	
	Résultat	234	81	
	Total	(166)	(321)	
TOTAL	Capital	151 320	132 405	
	Réserves	1 196 313	1 081 251	
	Autres Capitaux Propres	423	423	
	Résultats reportés	1	1	
	Résultat	216 546	152 579	
	Total	1 564 603	1 366 659	

Le tableau des mouvements des capitaux propres du groupe par nature au 31.12.2023 :

	Capital souscrit	Réserves	Ecart de conversion	Report à nouveau	Total	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2022.12	132 405	1 084 292	(2 618)	1	1 214 080	152 579	1 366 659
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	79 457	-	54 207	133 664	(152 579)	(18 915)
Dividendes versés	-	-	-	(54 207)	(54 207)	-	(54 207)
Augmentation / diminution du capital (par incorporation des réserves)	18 915	-	-	-	18 915	-	18 915
Changement du capital variable (SICAV)	-	9 303	(25)	-	9 278	-	9 278
Variation des titres assimilés à des CP et dettes rattachés (fonds social)	-	(564)	-	-	(564)	-	(564)
Ajustement affectant les réserves antérieures	-	26 239	-	-	26 239	-	26 239
Variation des subventions d'investissements	-	13	-	-	13	-	13
Variation des taux de change (écart de conversion)	-	-	644	-	644	-	644
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	216 546	216 546
Situation à la clôture de l'exercice 2023.12	151 320	1 198 740	(1 999)	1	1 348 062	216 546	1 564 603

5- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2023 à 871 859 mDT contre 905 816 mDT au terme de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Cautions	771 114	834 979	(63 865)	(8%)
Avais	90 919	56 975	33 944	60%
Autres garanties données	9 826	13 862	(4 036)	(29%)
Total	871 859	905 816	(33 957)	(4%)

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2023 comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Cautions en faveur des banques	479 137	529 045	(49 908)	(9%)
Cautions en faveur de la clientèle	291 977	305 934	(13 957)	(5%)
Total	771 114	834 979	(63 865)	(8%)

L'encours des avais se détaille au 31.12.2023 comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Avais en faveur de la clientèle	90 919	56 975	33 944	60%
Total	90 919	56 975	33 944	60%

Note 5-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 558 808 mDT au 31.12.2022 à 268 639 mDT au 31.12.2023 et se détaillent comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Crédits documentaires Import	236 237	302 480	(66 243)	(22%)
Crédits documentaires Export	32 402	256 328	(223 926)	(87%)
Total	268 639	558 808	(290 169)	(52%)

Note 5-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2023 comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	247 650	506 911	(259 261)	(51%)
BTA données en garantie	106 651	244 339	(137 688)	(56%)
Emprunt national donné en garantie	-	63 572	(63 572)	(100%)
Total	354 301	814 822	(460 521)	(57%)

Note 5-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2023 à 1 294 944 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Engagements de financement donnés	1 274 055	1 032 320	241 735	23%
<u>Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés</u>	<u>2 700</u>	-	<u>2 700</u>	<u>100%</u>
<u>Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués</u>	<u>1 229 636</u>	<u>971 341</u>	<u>258 295</u>	<u>27%</u>
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	223 339	185 878	37 461	20%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	4 499	22 439	(17 940)	(80%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	23 139	38 250	(15 111)	(40%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	978 659	724 774	253 885	35%
Autorisation des crédits par carte	41 719	60 979	(19 260)	(32%)
<u>Engagements sur Titres</u>	<u>20 820</u>	<u>21 508</u>	<u>(619)</u>	<u>(3%)</u>
Participations non libérées	20 820	20 820	-	0%
Titres à recevoir	-	618	(618)	(100%)
Titres à livrer	69	70	(1)	(1%)
Total	1 294 944	1 053 828	241 116	23%

Note 5-5. Engagement de Financement reçus

Les engagements de financement reçus accusent un solde nul au 31.12.2023

Note 5-6. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2023 à 3 829 210 mDT contre 3 888 902 mDT au terme de l'exercice 2022. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2023 comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Garanties reçues de l'État	218 749	240 548	(21 799)	(9%)
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	108 407	157 955	(49 548)	(31%)
Garanties reçues de la clientèle	3 502 054	3 490 399	11 655	(0%)
Total	3 829 210	3 888 902	(59 692)	(2%)

6- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 6-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2023 un montant de 775 672 mDT. Leur détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	36 337	16 682	19 650	118%
Opérations avec la clientèle	720 572	599 479	121 093	20%
Autres intérêts et revenus assimilés	18 763	36 061	(17 298)	(48%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	10 575	28 094	(17 519)	(62%)
Commissions à caractère d'intérêt	8 188	7 967	221	3%
TOTAL	775 672	652 227	123 445	19%

Note 6-2. Commissions en produits

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	84 072	80 839	3 233	4%
Opérations sur placement et titres	5 801	4 867	934	19%
Opérations de change	1 953	1 826	127	7%
Opérations de commerce extérieur	4 967	4 674	293	6%
Gestion, étude et engagement	14 215	11 975	2240	19%
Opérations monétaires et de banque directe	32 608	28 698	3 910	14%
Bancassurance	4 575	4 636	(61)	1%
Banque d'affaires	714	231	483	209%
Autres commissions	2 556	2636	80	3%
TOTAL	151 461	140 382	11 079	8%

Note 6-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2023 et 2022 :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Gains nets sur titres de transaction	2 340	2 136	204	10%
Gains nets sur titres de placement	2 157	3 141	(984)	(31%)
Gains nets sur opérations de change	35 090	42 863	(7 773)	(18%)
TOTAL	39 587	48 140	(8 553)	(18%)

Note 6-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2023 un montant de 171 925 mDT contre 137 553 mDT en 2022. Leur détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	170 595	135 941	34 654	25%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	1 118	1428	(310)	(22%)
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	212	184	28	(15%)
TOTAL	171 925	137 553	34 372	(25%)

Note 6-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2023 un montant de 586 245 mDT. Leur détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Intérêts encourus et charges assimilées	(567 413)	(443 955)	(123 458)	28%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(122 646)	(101 088)	(21 558)	21%
Opérations avec la clientèle	(393 925)	(300 059)	(93 866)	31%
Emprunts et ressources spéciales	(50 842)	(42 808)	(8 034)	19%
Autres Intérêts et charges	(18 832)	(29 826)	10 994	37%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(4 904)	(11 183)	6 279	56%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(13 928)	(18 643)	4 715	25%
TOTAL	(586 245)	(473 781)	(112 464)	24%

Note 6-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2023 un montant de 86 674 mDT, enregistrant une baisse de (29 089) mDT par rapport à l'exercice 2022. Son détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(59 797)	(58 320)	(1 477)	3%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(37 688)	(15 809)	(21 879)	138%
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(43 337)	(41 622)	(1 715)	4%
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(517)	(664)	147	(22%)
Dotations aux provisions sur autres risques et charges	(500)	(500)	-	0%
Dotations aux provisions sur congés payés	(1 143)	(1 586)	443	(28%)
Total dotations	(142 982)	(118 501)	(24 481)	21%
Pertes sur créances	(165 729)	(157 854)	(7 875)	5%
Total dotations et pertes sur créances	(308 711)	(276 355)	(32 356)	12%
Reprises de provisions sur créances douteuses	27 465	22 477	4 988	22%
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	17 057	63 888	(2 194)	(11%)
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	34 894	19 251	(28 994)	45%
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	53 044	16 628	36 416	219%
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs	2 287	948	1 339	141%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	77 292	30 946	46 346	150%
Total Reprises	212 039	154 138	57 901	38%
Recouvrement des créances radiées	9 998	6 454	3 544	55%
Total des reprises et des récupérations sur créances	222 037	160 592	61 445	38%
TOTAL	(86 674)	(115 763)	29 089	(25%)

Note 6-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2023 un montant de 2 237 mDT, enregistrant une variation de 1 901 mDT par rapport à l'exercice 2022. Leur détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(3 525)	(1 639)	(1 886)	115%
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	3 653	1 786	1 867	105%
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	2 769	3 028	(259)	(9%)
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(659)	(2 774)	2 115	(76%)
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	(1)	(65)	64	(98%)
Total	2 237	336	1 901	566%

Note 6-8.Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2023 un montant de 222 823 mDT, en hausse de 23 377 mDT par rapport à 2022. Leur détail se présente comme suit :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	(%)
Frais du personnel	(157 436)	(143 932)	(13 504)	9%
Rémunération du personnel	(117 112)	(107 636)	(9476)	9%
Charges sociales	(28 754)	(25 762)	(2 992)	12%
Impôts sur salaires	(2 693)	(2 418)	(275)	(11%)
Autres charges liées au personnel	(8 877)	(8 117)	(760)	(9%)
Charges générales d'exploitation	(56 997)	(45 651)	(11 346)	(25%)
Frais d'exploitation non bancaires	(14 252)	(13 317)	(935)	7%
Autres charges d'exploitation	(42 073)	(35 828)	(6 245)	17%
Dotations aux amortissements	(8 390)	(9 863)	(1 473)	15%
Total	(222 823)	(199 446)	(23 377)	12%

Note 6-9. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2023 et 2022 :

DESCRIPTION	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	947	172	775	451%
Moins-values sur cession des immobilisations	(190)	(264)	74	(28%)
Contribution sociale de solidarité CSS	(799)	(626)	(173)	28%
Autres résultats exceptionnels	(1974)	(389)	(1 585)	407%
Total	(2 016)	(1 107)	(909)	82%

Note 6-10. L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2023 se détaille comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Impôts courants	(27 991)	(21 700)	(6 291)	29%
Impôts différés	7 739	(21 700)	16 443	(189%)
Total	(20 252)	(30 404)	10 152	(33%)

Note 6-11. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(5 584)	(12 495)	6 911	(55%)
Total	(5 584)	(12 495)	6 911	(55%)

Note 6-12. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 7,155 dinars contre 5,762 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Description	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Résultat net en mDT	216 544	152 579	63 965
Nombre moyen d'actions	30 264 000	26 481 000	3 783 000
Résultat de base par action (en DT)	7,155	5,762	1,393
Résultat dilué par action (en DT)	7,155	5,762	1,393

Le capital est porté de 132 405 000 dinars à 151 320 000 dinars, par incorporation de réserves et distribution de 3 783 000 actions gratuites conformément à l'AGE du 27/04/2023. De ce fait, le résultat par action est calculé par rapport au nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2023, y compris les actions gratuites, comme si ces actions existaient depuis le début de l'année.

7. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité du groupe AMEN BANK à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie du groupe qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (515 478) mDT à (75 571) mDT, enregistrant une baisse du besoin de trésorerie de 439 907 mDT ou 85,34%.

Cette amélioration de la trésorerie est expliquée par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 470 514 mDT et des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'investissement pour (23 636) mDT et des activités de financement à hauteur de (6 561) mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation est établi à 470 514 mDT au 31 décembre 2023. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

1. Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 372 616 mDT ;
2. Les encaissements nets sur titres de placement pour 45 001 mDT ;
3. La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 677 409 mDT ;

Flux nets négatifs :

1. La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour (355 244) mDT.
2. La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour (58 285) mDT.
3. Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour (153 154) mDT ;
4. Les autres flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation (29 793) mDT ;
5. Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour (28 036) mDT ;

Note 7.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement :

Le flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement est établi à (23 636) mDT et est inhérents notamment à la perception des intérêts et dividendes sur portefeuille d'investissement et au résultat net de l'acquisition et cession de titres d'investissement et des immobilisations.

Flux nets positifs :

1. La variation des intérêts et dividendes pour 191 059 mDT ;

Flux nets négatifs :

1. Les flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation (161 385) mDT ;
2. Les flux nets sur portefeuille investissement (53 310) mDT ;

Note 7.3 : Flux de trésorerie affectés aux activités de financement.

Le flux de trésorerie net affecté aux activités de financement est établi à (6 561) mDT au 31 décembre 2023. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

1. L'émission d'emprunts pour 145 000 mDT ;

Flux nets négatifs :

1. Les remboursements d'emprunts pour (25 416) mDT ;
2. La variation des ressources spéciales pour (80 131) mDT.
3. Le versement des dividendes pour (45 450) mDT ;
4. Des mouvements sur fonds social et de retraite de (564) mDT ;

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction. Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élevaient au 31 décembre 2023 à (75 571) mDT contre (515 478) mDT au 31 décembre 2022.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2023 s'est établi comme suit :

Société	2023	2022
Actifs	680 583	509 789
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	493 291	445 536
Caisse	58 907	55 114
Avoirs et prêts à la BCT	434 321	390 383
Comptes CCP	63	39
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	187 292	64 253
Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours	186 013	62 919
Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours	1 279	1 334
Passifs	756 154	1 025 267
Banque centrale, CCP	356 453	814 118
Comptes débiteurs auprès de la BCT	2 453	118
Emprunts auprès de la BCT	354 000	814 000
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	399 700	211 149
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours	390 193	196 111
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires	146 659	139 802
Emprunts interbancaires < 90 jours	243 534	56 309
Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers <90 jours	9 507	15 038
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(75 571)	(515 478)

8- Autres Notes

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans AMEN BANK 28,64% des droits de vote ;
- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,36% du capital d'AMEN BANK ;
- La société ENNAKL AUTOMOBILES du fait qu'elle détient 7,93% du capital d'AMEN BANK ;
- La société STE AGRICOLE EL HADAYEK du fait qu'elle détient 5,59% du capital d'AMEN BANK ;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital d'AMEN BANK ;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de Surveillance de AMEN BANK, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2023.

Société «PGI HOLDING»

• AMEN BANK loue auprès de la société PGI HOLDING une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice s'élève à 181 mDT (HT).

• AMEN BANK participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'AMEN BANK dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2023 est de 160 mDT (HT). L'encours des placements à terme de la société PGI auprès d'AMEN BANK s'élève à 34 500 mDT.

Société «COMAR»

AMEN BANK a réalisé avec la société "COMAR" qui détient 28,64% du capital de la Banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1- Le total engagement de la société COMAR auprès d'AMEN BANK s'élève à 33 mDT y compris un engagement Hors Bilan de 2021 mDT ;
- 2- Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe deux locaux, propriétés de "AMEN BANK". Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 17 KDT (HT).
- 3- Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2023 s'élève à 915 KDT;
 - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de l'exercice 2023 s'élève à 4 417 KDT (HT).
 - L'encours des dépôts à terme de la société COMAR auprès d'AMEN BANK s'élève au 31.12.2023 à 200 mDT alors que l'encours des dépôts à vue s'élève à 33 KDT (HT).

Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'AMEN BANK au titre de l'exercice 2023, s'élève à 65 535 mDT y compris un engagement hors bilan de 36 756mDT.

L'encours des dépôts à vue de la société "PARENIN" auprès d'AMEN BANK au 31 décembre 2023 s'élève à 597 mDT.

Société « ENNAKL »

la société Ennakl qui détient 7,93% du capital d'AMEN BANK détient un total engagement auprès d'AMEN BANK s'élèvent à 18 980 mDT, y compris un engagement Hors bilan de 138 140 mDT.

Par ailleurs, L'encours des dépôts à vue auprès d'AMEN BANK s'élève au 31 décembre 2023 à 2 241 mDT.

Société « SICAR AMEN »

La Banque a réalisé avec la société SICAR AMEN dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1- Quarante-huit (48) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié à fin 2023 de 715 521 mDT. La commission de gestion au titre de 2023, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 3 693 mDT (HT).
- 2- En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "AMEN BANK" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR AMEN". En contrepartie de ces services, la Banque perçoit les rémunérations suivantes :
 - une rémunération annuelle forfaitaire de 100 mDT hors taxes ;
 - une rémunération annuelle forfaitaire de 10 mDT brut par an au titre de la mission RCCI
 - une rémunération annuelle forfaitaire de 10 mDT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA ;
 - une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
 - un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2023, s'élève à 252 mDT (HT).

L'encours des placements à terme de la société SICAR AMEN auprès d'AMEN BANK s'élève à 2 500 mDT.

Société « LE RECOUVREMENT »

La Banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "LE RECOUVREMENT" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "AMEN BANK" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des

déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).
Au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société LE RECOUVREMENT auprès d'AMEN BANK s'élève à 752 mDT.

Société « AMEN CAPITAL »

Amen Capital a conclu une convention de location avec AMEN BANK en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à AMEN BANK sis au Tour C de l'immeuble AMEN BANK, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Au titre de l'exercice 2023, le produit locatif comptabilisé par AMEN BANK s'élève à 68 KDT (HT) dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 15 KDT.

Au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société AMEN CAPITAL auprès d'AMEN BANK s'élève à 72 mDT.

Société « AMEN INVEST »

En date du 03 Octobre 2016, la banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :

- Un local situé au 6^{ème} étage d'une superficie totale de 372 m²,
 - Un local situé au 7^{ème} étage d'une superficie totale de 372 m²,
 - 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK,
- Le montant du loyer s'élève à 127 KDT (HT) au titre de l'exercice 2023.

Au 31.12.2023 ; l'encours des dépôts à vue de la société AMEN INVEST auprès d'AMEN BANK s'élève à 1 296 mDT.

Société « SOGEREC »

La Banque a réalisé avec la société "SOGEREC" dans laquelle elle détient 99,97% du capital les conventions et opérations suivantes :

1- L' AMEN BANK a signé un avenant de la convention de recouvrement conclue avec la SOGEREC. Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :

- Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;
- Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place d'AMEN BANK tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tous biens et en concluant tous accords ;
- Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis par l'auxiliaire au recouvrement.

En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la SOGEREC perçoit une commission hors taxes, égale à 12% du montant de toutes créances recouvrées.

La date d'effet de cet avenant est le Le 1^{er} janvier 2019.

Le montant total des recouvrements effectués par la SOGEREC au profit de l'AMEN BANK du 01/01/2023 au 31/12/2023 s'élève à : 5 872 mDT HT.

Le montant total des commissions revenant à la SOGEREC en contre partie des montants recouverts, s'élève, pour l'exercice 2023, à : 705 mDT en HT.

2. Au cours de 2021, « AMEN BANK » a conclu un contrat avec SOGEREC dans laquelle elle détient 99,97%. En vertu de ce contrat, AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local situé à route de Bizerte Km7 Mnhia à usage de dépôt. Le loyer mensuel a été fixé à 1 KDT(HT) avec une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2023 s'élève à 14 KDT en (HT).

3. Au cours de l'exercice 2022, l'AMEN BANK a conclu un contrat de location avec « La SOGEREC » en vertu duquel elle loue 4 apparemment ainsi que 4 places de parking situés à l'immeuble Carthagène Office au 1^{er} étage (appartements B1-1 B A)-6 B A 1-4 ET B A 1-9), rue Mohamed Barda Mont plaisir.

En vertu de cette convention le loyer sera payé pour la période commençant le 01 octobre 2022 et pour une durée initiale d'une année renouvelable par tacite reconduction sauf préavis 3 mois avant le terme du contrat.

Une majoration annuelle de 5% sera appliquée et sera calculée sur la base du dernier loyer.

La charge relative au loyer du local, supportée par la SOGEREC au titre de l'exercice 2023 s'élève à 57 764DT (HT).

Au 31.12.2023, l'encours des placements de la société SOGEREC auprès d'AMEN BANK s'élève à 1 027mDT.

Société « AMEN PROJECT »

AMEN BANK détient directement 53,01% du capital de la société Amen Project au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société auprès d'Amen Bank s'élève à 4 mDT et l'encours des placements de la société Amen Project auprès d'AMEN BANK s'élève à 120 mDT.

Société « STE GEST IMMO »

La Banque a conclu en date du février 2021 avec la société "GEST IMMO" dans laquelle elle détient 99,77% du capital, une convention de mandat de gestion. En vertu de cette convention, "AMEN BANK" donne pouvoir à la société GEST IMMO de gérer pour son propre compte les biens et droits immobiliers lui appartenant en vue de procéder à leur vente. En contrepartie de ses services, la société "GEST IMMO" perçoit une rémunération aux taux suivants :

Honoraires et frais de services :

- 1% de la valeur d'acquisition des biens confiés à la société "GEST IMMO". Cette Rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Elle est servie en quatre tranches égales à la première semaine de chaque trimestre.

b) Un mois de loyer Hors Taxes pour tout bien tout immobilier loué.

Cette rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Commissions d'intermédiation :

Pour la vente des biens : 3% du prix de vente hors taxe.

Ces rémunérations seront versées par le mandant au plus tard 30 jours à partir de la réception de la facture d'honoraires précisant les montants à régler et après la conclusion de la transaction.

Le montant total des commissions d'intermédiation au titre de l'exercice 2023 est de 290 KDT. Les honoraires et frais de services au titre de l'exercice 2023 s'élève à 769 KDT,

AMEN BANK a mis à la disposition de la société "GEST IMMO" un local au 2^{ème} étage sise à Charguia moyennant un loyer mensuel de 1 750 TND HT/mois avec une majoration de 5% à partir de la 2^{ème} année avec date effet le 02/01/2021.

Les revenus des loyers au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 21 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Aout 2021.

Société « STE SMART RECOVERY »

AMEN BANK détient 70% du capital de la société SMART RECOVERY.

1- Au cours de l'exercice 2022, l'AMEN BANK a conclu une convention avec « SMART RECOVERY » pour le recouvrement des créances impayées, consiste principalement à gérer les dossiers de recouvrement amiable ainsi que les dossiers de recouvrement contentieux.

- Investit la société « SMART RECOVERY » de tous les pouvoirs pour actionner en justice en qualité de demandeur ou défendeur sans avoir à révéler son mandat.

- Constitue la société « SMART RECOVERY » dépositaire de tous les originaux des titres de créances et tous les documents dont elle dispose pour le recouvrement que la société « SMART RECOVERY » s'engage à les garder, conserver et restituer à la Banque à la fin de chaque mission.

- Met à la disposition de la société « SMART RECOVERY » les documents et informations nécessaires pour traiter les dossiers dont elle a la charge.

La société « SMART RECOVERY » perçoit en contrepartie de ses prestations une commission de 12% HT du montant de toute créance recouvrée. Le montant des commissions au titre de 2023 s'élève à 560 KDT.

2- Un contrat de location en vertu duquel " SMART RECOVERY " occupe un local, propriétés de "AMEN BANK". Le revenu de loyer de cet immeuble au titre de l'exercice 2023 s'élève à 58 KDT (HT).

Société « TUNISIE LEASING & FACTORING »

Le total des engagements de la société « TUNISIE LEASING & FACTORING » auprès d'AMEN BANK s'élève à 57 975 mDT y compris un engagement hors bilan 30 817KDT (HT) au titre de l'exercice 2023.

L'encours des placements à terme de la société "Tunisie Leasing & Factoring" auprès d'AMEN BANK s'élève à 24 500 mDT au 31 décembre 2023 et un encours des dépôts à vue pour 1 620 mDT.

Société « TUNISYS »

Le total des engagements hors bilan de la société Tunisys, détenue à hauteur de 20%, auprès d'AMEN BANK s'élève à 5 141mDT ainsi qu'un encours des dépôts à vue pour 34 mDT au 31 décembre 2023.

Amen Bank a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2023, pour un montant de 3 327 mDT.

L'encours des dépôts à vue de la société TUNISYS auprès d'AMEN BANK s'élève au 31 décembre 2023 à 24 mDT.

Société « HAYETT »

Au 23 Mars 2018, la Banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYET. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2023 s'élève à 5 004 KDT.

- L'encours des commissions des produits bancassurances payés à l'Amen Bank au 31.12.2023 s'élève à 4 575mDT.
- L'encours des engagements hors bilan de la société « Hayett » auprès d'Amen Bank s'élève, au 31.12.2023, à 28 mDT.
- L'encours des dépôts à vue de la société auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2023 à 1 306 mDT.

Société « EL IMRANE »

Le total des engagements de la société EL IMRANE, détenue à hauteur de 20%, auprès d'AMEN BANK s'élève à 10 810 mDT, y compris un engagement hors bilan de 2 049 mDT.

Au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société EL IMRANE auprès d'AMEN BANK s'élève à 4 184 mDT.

Société « EL KAWARIS »

Au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société EL KAWARIS auprès d'AMEN BANK s'élève à 119 mDT et l'encours des placements auprès d'AMEN BANK pour 1 400 mDT.

Le total des engagements Hors bilan de la société KAWARIS auprès d'AMEN BANK s'élève à 4 mDT.

Société « SUNAGRI »

Le total des engagements Hors bilan de la société SUNAGRI auprès d'AMEN BANK s'élève à 3 mDT.

Au 31.12.2023, l'encours des placements à terme de la société SUNAGRI auprès d'AMEN BANK s'élève à 480 mDT et l'encours des dépôts à vue à 1 mDT.

Société « AMEN SANTÉ »

AMEN BANK détient 19,00% du capital de la société AMEN SANTÉ.

Au 31.12.2023, l'encours des dépôts à vue de la société Amen Santé auprès d'AMEN BANK s'élève à 122 mDT et l'encours des

engagements hors bilan pour 3 mDT.

Société « TUNINVEST INNOVATION SICAR »

L'encours des dépôts à vue de la société TUNINVEST INNOVATION, détenue à hauteur de 27,27%, s'élève à 4 mDT au 31 décembre 2023.

Société Nouvelle de Boisson "SNB"

Le total des engagements de la société SNB auprès d'AMEN BANK s'élève à 7 648 mDT, y compris un engagement hors bilan 3 095 mDT au titre de l'exercice 2023.

Les SICAV:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	Amen Alliance Sicav	Sicav Amen	Amen première Sicav
Actif net au 31/12/2023 en mDT	59 372	23 954	42 531
Taux	0,02% HT DE L'ACTIF NET	0,07% HT DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
Minimum	-	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
Max	-	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
Montant Annuel Perçu	119 872DT HT	12 851 DT HT	24 369 DT HT
Taux	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
Montant Annuel Perçu	299 680 DT HT	106 063DT HT	211 820DT HT

L'encours des dépôts à vue des SICAV au 31.12.2023 se présente comme suit :

(mDT)	Encours Dépôts à vue	Encours des placements	Intérêt couru	Intérêt de la période
SICAV AMEN	1 550	3 500	7	82
AMEN PREMIERE SICAV	3 449	4 500	9	157
STE AMEN ALLIANCE SICAV	1 730	9 500	19	342

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2023.

Les obligations et engagements d'AMEN BANK envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 se présentent comme suit (en TND) :

	Président du conseil de surveillance		Membres du conseil de surveillance & des différents comités	
	Charge 2023	Passif au 31/12/2023	Charge 2023	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	350 000	-	437 500	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-
	350 000	-	437 500	-

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2023	Charges sociales 2023	Passif au 31/12/2023	Charge 2023	Charges sociales 2023	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	1 102 678	252 480	928 363	2 282 523	520 855	1 533 916
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	1 102 678	252 480	928 363	2 282 523	520 855	1 533 916

Note 8-2. Notes sur les politiques de fixation des prix entre les parties liées

Les opérations ordinaires entre la Banque et les parties liées sont établies dans les conditions normales du marché. Les transactions faisant objet de conventions spécifiques sont mentionnées dans le cadre du rapport spécial des commissaires aux comptes.

Note 8-3. Ratio de liquidité à court terme « LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en vigueur depuis janvier 2015 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la Banque.

A fin décembre 2023, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois de janvier 2024 s'est établi à 177,553%% en dépassement par rapport au niveau réglementaire minimum de 100,00% fixé par la BCT pour 2019.

Note 8-4. Événements postérieurs à la date de clôture

AMEN BANK a fait l'objet d'une vérification sociale au titre de la période allant de 2020 à 2022. Une notification préliminaire a été adressée à la banque le 19 mars 2024 portant sur un redressement de 3 007 KDT hors pénalités de retard. Au 31 décembre 2023, les risques estimés à ce titre sont couverts par des provisions.

AMEN BANK a reçu en date du 22 décembre une notification de vérification fiscale approfondie au titre de la période allant de 2019 à 2022.

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 27/03/2024. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

INFORMATIONS FINANCIERES SUR LES INSTITUTIONS D'AMEN GROUP



بنك الأمان
AMEN BANK
Le Partenaire de votre Succès



8/ INFORMATIONS FINANCIERES SUR LES INSTITUTIONS D'AMEN GROUP

AMEN Group compte plus d'une cinquantaine de sociétés opérant dans divers secteurs, réparties en cinq pôles : Pôle Agroalimentaire et Hôtelier, Pôle Bancaire, Pôle Assurance et Santé, Pôle Commerce de Biens d'Equipements et de Matériel de Transport et Pôle Services Financiers Spécialisés.

AMEN BANK

Créée en 1971, AMEN BANK est une société anonyme au capital social de 151.320.000 dinars, détenu à hauteur de 61,9% par le groupe AMEN. Son objet social est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits.

INSTITUTIONS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

SICAR AMEN

SICAR AMEN est une Société d'Investissement à Capital Risque, au capital social de 2,5 MD, détenu à hauteur de 88,20% par AMEN BANK. Agréée par le Ministère des Finances le 1er Août 1996, SICAR AMEN a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers, au renforcement des fonds propres des entreprises définies par la loi n°88-92 du 02 août 1988, telle que modifiée par les textes subséquents, dont notamment les entreprises établies dans les zones de développement régional.

Au terme de l'exercice 2023, SICAR AMEN a réalisé un chiffre d'affaires de 5,219 MD et un résultat net de 4,832 MD contre respectivement 3,850 MD et 3,221 MD durant l'exercice 2022. Quant aux Fonds gérés, SICAR AMEN gère 66 Fonds dont l'encours s'élève à 733,518 MD.

TUNIVEST INNOVATIONS SICAR

Tuninvest Innovations Sicar est une société d'investissement à capital risque, créée en janvier 2002 et régie par la loi 95-87 et les textes subséquents. Elle investit en fonds propres dans les secteurs innovants ou liés à la technologie de l'information et des communications, notamment l'infrastructure télécom, les équipements informatiques, le développement et la distribution de software, l'intégration et le conseil en systèmes d'information ainsi que le domaine des sciences de la vie. Tuninvest Innovations Sicar est rentrée en phase de désinvestissement. Son capital social a été ramené de 5,5 à 0,5 million de dinars. En 2023 son total bilan s'est élevé à 1,305 million de dinars et son résultat net s'est établi à 316 mille dinars. Le total des fonds restitués aux actionnaires sous forme de dividendes et de réduction du capital s'élève à 19,8 millions de dinars, représentant 275% des montants investis.

AMEN PROJECT

AMEN PROJECT avait la forme d'une société d'investissement à capital fixe, créée en 1993. En 2018 elle a été transformée en société anonyme, ayant pour objet la gestion de participations. La société est dotée d'un capital de 200.000 dinars. Courant 2023, la société a finalisé la cession de la totalité de son portefeuille titre afin d'entamer la phase de sa liquidation. La société a dégagé un résultat déficitaire de 2.424 dinars.

TITRES ET GESTION D'ACTIFS

AMEN INVEST

En tant qu'intermédiaire agréé, AMEN INVEST est spécialisé dans les métiers des titres et les activités du marché financier. Au niveau de la gestion de l'épargne, AMEN INVEST offre des produits standardisés de valorisation des capitaux et/ou de dégrèvement fiscal et des solutions financières spécifiques et sur mesure. Sa gamme de produits d'épargne couvre tous les besoins des placements financiers de la clientèle et d'investissement sur le marché financier. Au niveau des services aux entreprises émettrices, AMEN INVEST propose une solution globale, qui va de l'étude du montage financier, à l'établissement du Business Plan, Jusqu'à la levée des fonds nécessaires et au placement des titres nouvellement émis sur la bourse. En tant qu'intermédiaire agréé, AMEN INVEST est spécialisé dans les métiers des titres et les activités du marché financier. Au niveau de la gestion de l'épargne, AMEN INVEST offre des produits standardisés de valorisation des capitaux et/ou de dégrèvement fiscal et des solutions financières spécifiques et sur mesure. Sa gamme de produits d'épargne couvre tous les besoins des placements financiers de la clientèle et d'investissement sur le marché financier. Au niveau des services aux entreprises émettrices, AMEN INVEST propose une solution globale, qui va de l'étude du montage financier, à l'établissement du Business Plan, jusqu'à la levée des fonds nécessaires et au placement des titres nouvellement émis sur la bourse. En 2023 AMEN INVEST a réalisé un total produit d'exploitation de 1,9 Mdt soit une hausse de 11,37%, quant au résultat d'exploitation il a affiché un niveau de 58 mdt.

SICAV AMEN

Sicav AMEN est une Sicav constituée le 13 Juillet 1992 sous forme d'une Sicav mixte de distribution et entrée en exploitation le 1er Octobre 1992. L'Assemblée Générale Extraordinaire de Sicav AMEN tenue en date du 08 mars 2018 avait décidé de changer la catégorie de la Sicav de mixte à obligataire et de modifier ses orientations de placement en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur le 02 janvier 2019. La sicav a obtenu l'agrément du CMF pour le changement de sa catégorie le 20 février 2018, sous le numéro 02-2018. Sicav AMEN est une Sicav de capitalisation depuis 01-01-2004. Sicav AMEN a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle a comme gestionnaire AMEN INVEST et comme dépositaire AMEN BANK. Son actif net s'est élevé à 23,950 millions de dinars à fin 2022. Il est composé à raison de 14,14%, en obligations d'Etat, 57,10% en obligations de sociétés, 14,53% en certificat de dépôt et 5,00% en Pension Livrée. Les 9,23% restants, sont placés en parts d'OPCVM à raison de 0,66% et le reliquat en dépôts à vue. Le rendement réalisé par Sicav AMEN en 2023 s'est élevé à 5,89% net d'impôts.

AMEN PREMIERE SICAV

AMEN PREMIERE Sicav est une société d'investissement à capital variable de type obligataire. Créée en 1994, elle a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle a comme gestionnaire AMEN INVEST et comme dépositaire et distributeur AMEN BANK. Son actif net s'est élevé, à fin 2023, à 42,538 millions de dinars. Le rendement réalisé durant l'année 2023, compte tenu de la variation de sa valeur liquidative et d'un dividende distribué de 5,459 dinars, s'élève à 5,21%.

AMEN ALLIANCE SICAV

AMEN ALLIANCE Sicav est un nouveau produit qui s'inscrit dans la panoplie de produits d'épargne et de placement offerts par AMEN BANK et qui s'adresse à des épargnants désireux d'opter pour ce type de placement mixte et acceptant un risque faible à modéré. Son actif est en permanence composé d'actions dans la limite de 30% et d'une part prépondérante en Bons du Trésor Assimilables et Emprunts Obligataires. Elle vise en priorité à assurer dans la mesure du possible, à ses actionnaires, les meilleures conditions de liquidité, de rentabilité et de sécurité. «AMEN ALLIANCE Sicav», étant une Sicav de type capitalisation, les sommes distribuables ne seront pas distribuées, mais intégralement capitalisées chaque année. Elle a été ouverte au public le 17/02/2020 et son actif a atteint 59,3 millions de dinars au 29/12/2023.

AMEN CAPITAL

AMEN CAPITAL est une société de gestion de fonds créée en 2010, régie par la loi 2008-78 et dotée d'un capital de 588 230 dinars. Son capital social est détenu par AMEN BANK à hauteur de 51%, par d'autres sociétés d'AMEN Group à hauteur de 34% et par la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDC) à hauteur de 15%. L'objet social d'AMEN CAPITAL est la gestion des fonds communs de placement à risque, des fonds d'amorçage ainsi que la gestion sous mandat de sociétés d'investissements du type Sicar et Sicaf. AMEN CAPITAL poursuit deux métiers. Le capital investissement en apportant un appui en fonds propres à des sociétés en création ou en croissance au travers de ses fonds sous gestion et le conseil financier au travers de sa filiale AMEN CORPORATE FINANCE créée fin 2013.

A fin 2023, les fonds sous gestion par AMEN CAPITAL s'élevaient à 49,485 millions de dinars et a dégagé un résultat déficitaire de 82 mille dinars.

ASSURANCES

COMAR

Après plus de 55 ans d'activité, COMAR Assurances continue de se positionner comme le premier assureur privé en Tunisie, grâce notamment à sa riche gamme de produits, la performance de son réseau de distribution et sa rigueur dans la gestion technique et financière. Malgré une conjoncture difficile, la COMAR continue à réaliser de bonnes performances grâce à sa capacité d'adaptation. L'année 2023 s'est soldée par une croissance de 3,69% de son chiffre d'affaires (257,105 millions de dinars) et un bénéfice net de 44,167 millions de dinars. COMAR Assurances a réussi à consolider ses fonds propres et ses actifs et présente des ratios de solvabilité et de solidité financière dépassant largement le minimum réglementaire. En effet, le taux de couverture de ses engagements envers sa clientèle a atteint 122,17% et le taux de couverture de la marge de solvabilité minimale est de 608,59%.

HAYETT

Grâce à sa capacité d'adaptation aux changements de l'environnement, l'innovation en matière de produits et de services et le niveau d'expertise de ses équipes techniques et commerciales, Hayett poursuit la consolidation de sa position sur le marché de l'assurance vie en Tunisie. En 2023, Hayett a réalisé une croissance de plus que 14,1% pour un chiffre d'affaires qui a atteint 94,745 millions de dinars et un bénéfice net de 12,449 millions de dinars. Le taux de participation aux bénéfices accordé à la clientèle a été de 6,6% net.

METIERS SPECIALISES

TUNISIE LEASING ET FACTORING

Créée en 1984, Tunisie Leasing et Factoring (TLF) est la première société de Leasing en Tunisie. Elle est à la tête d'un groupe de sociétés œuvrant dans les métiers du leasing, du factoring et de la location longue durée en Tunisie, en Algérie et en Afrique Sub-Saharienne. TLF est leader de son marché du leasing en Tunisie, avec 21% de parts de marché.

Le groupe est également implanté depuis 2006 en Algérie à travers sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA). En 2015, TLF, en association avec son actionnaire de référence AMEN BANK et ses partenaires PROPARCO et RESPONSABILITY, a racheté une participation majoritaire de la société ALIOS FINANCE S.A. holding française détenant des participations majoritaires dans plusieurs sociétés de leasing opérant en Afrique Subsaharienne. TLF a été la première société à lancer l'activité du factoring en Tunisie en 1996 et l'activité de la location longue durée en 2004 par le biais de sa captive Tunisie LLD. Tunisie Leasing et Factoring est cotée à la bourse de Tunis, depuis 1992. En 2023 les fonds propres consolidés y compris les intérêts minoritaires, se sont élevés à 442 millions de dinars et son résultat net consolidé part du groupe s'est établi à 28.2 millions de dinars.

ENNAKL AUTOMOBILES

Créée en 1965, la société « ENNAKL AUTOMOBILES SA » est le représentant et concessionnaire officiel en Tunisie du Groupe Volkswagen. Elle distribue 7 marques : Volkswagen, Volkswagen Utilitaires, Seat, Porsche, Audi, Skoda et Cupra. Elle est aussi le représentant de la franchise Hertz depuis 2018. Depuis 2021, elle est devenue le concessionnaire des camions poids lourds « Renault Trucks ». En effet, la société a pour objet principal la vente du matériel de transport ainsi que les services après-vente associés tels que la vente des pièces de rechange, services après-vente, location, vente des voitures d'occasion). Par ailleurs, au terme de l'année 2023, la société Ennakl Automobiles a terminé l'année leader sur le marché des concessionnaires en Tunisie avec une part de marché de 13%, soit 7063 immatriculations. Ainsi, le chiffre d'affaires a connu une progression de 29,5 % par rapport à l'année 2022, passant de 497 millions de dinars à 644 millions de dinars.

MAGHREB LEASING ALGERIE

La Société Maghreb Leasing Algérie est un établissement financier de leasing créé le 15 janvier 2006 sous forme d'une société par actions de droit algérien et promu par le groupe AMEN en partenariat avec plusieurs institutions financières internationales notamment les groupes Banque Mondiale, AFD et FMO. Son capital a été renforcé en 2020 pour atteindre la Contre-valeur de 134 Millions de Dinars Tunisiens, dont 75% détenu par le groupe AMEN, soit 54% par AMEN BANK et 21% par Tunisie Leasing & Factoring. À la clôture de l'exercice 2023, le réseau de MLA est composé de 13 agences, et elle se positionne au deuxième rang avec une part de marché de 16% du marché du Leasing en termes de Mises en force avec une production pour la contre-valeur de 247 millions de dinars Tunisiens. Selon les états financiers certifiés en IFRS au 31/12/2023, l'activité de MLA a généré des revenus de l'ordre de 81 millions de dinars Tunisiens et des bénéfices de l'ordre de 15,3 millions de dinars Tunisiens.

TLG FINANCE

TLG Finance SAS – France, est une holding de participation de droit français constituée en octobre 2014 ; son capital actuel s'élève à 21,877 millions d'euros. Elle a été créée dans

le but d'acquies 59,34% du capital de la société ALIOS Finance SA, qui est une holding française détenant des participations majoritaires dans plusieurs sociétés de financement spécialisé, principalement dans le leasing et le crédit d'équipement. Ces sociétés opèrent dans 6 pays de l'Afrique subsaharienne, à savoir la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina Faso, le Mali, le Gabon et le Cameroun. Au 31 décembre 2023 le total des capitaux propres d'Alios consolidés se sont élevés à 17 129 663 Euros avec un Produit Net Bancaire de 11 534 581 Euros et un résultat global consolidé bénéficiaire de 566 142 Euros.

SOCIETE LE RECOUVREMENT

Constituée en avril 2001 avec un capital de 300 mille dinars, la Société Le Recouvrement a pour objet l'achat de créances pour son propre compte ainsi que le recouvrement des créances pour le compte des tiers et ce, en application de la loi 98-4 du 2/2/1998 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la loi n° 2003-42 du 9/6/2003. En 2023, elle a réalisé un bénéfice net de 5 050 179,681 dinars.

SOGEREC

La SOGEREC, « Société La Générale de Recouvrement et de Réalisation de Créances », a été créée en 2009 pour épauler l'effort d'AMEN BANK en matière de recouvrement des créances. A fin 2023, son chiffre d'affaires s'est établi à 882 mille dinars avec un résultat déficitaire net de 463 mille dinars.

SMART RECOVERY

Au cours de l'exercice 2023, AMEN BANK a conclu une convention avec « Smart recovery » pour le recouvrement des créances impayées, qui consiste principalement à gérer les dossiers du recouvrement amiable ainsi que les dossiers du recouvrement en contentieux. Le montant des commissions au titre de 2023 s'élève à 560 KDT H.T.

AUTRES PARTICIPATIONS

AMEN SANTE

AMEN Santé a été créée en 2009 ; son capital actuel s'élève à 85,339 millions de dinars. Sa mission est d'assurer la gestion des cliniques du groupe AMEN, leur mise en conformité aux Standards internationaux. A noter que le pôle Santé du groupe AMEN compte actuellement 5 cliniques en activité, situées à La Marsa, Gafsa, Béja, Bizerte et Nabeul. A fin 2023, le pôle santé a procédé à la cession de la clinique AMEN Mutuelle ville. Le chiffre d'affaires consolidé de la société AMEN Santé hors la clinique AMEN Mutuelle ville au 31/12/2023 est de 39,89 Millions de dinars.

EL IMRANE

La société EL IMRANE est une affaire de Promotion immobilière qui exerce son activité depuis plus de 40 ans. Elle a réalisé plusieurs projets immobiliers dans plusieurs régions en Tunisie. Son chiffre d'affaires réalisé en 2022 s'élève à 4 350 mille dinars contre 3 697 mille dinars en 2021. Le total des engagements de la société EL IMRANE auprès d'AMEN BANK s'élève à 11 545 mille dinars, avec un engagement hors bilan de 23 049 mille dinars. Actuellement, elle est en cours de réalisation d'une opération résidentielle sise à Choutrana III (Chiffre d'affaires prévisionnel de 30 millions de dinars). Cette opération, commercialisée à hauteur de 70%, sera achevée au cours du mois de juillet 2024.

TUNISYS

Télécommunication à forte valeur ajoutée. Au 31/12/2023, le chiffre d'affaires réalisé a atteint 10.989 mille dinars contre 10.671 mille dinars au 31/12/2022. L'exercice 2023 s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 493 mille dinars.

KAWARIS

La société KAWARIS est une société de mise en valeur et de développement agricole (SMVDA) créée en 1993. Son capital est de 3,3 millions de dinars, dont 20% détenus par AMEN BANK. Lors de la campagne agricole 2022-2023, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 4,7 millions de dinars et un bénéfice net de 1,5 millions dinars contre respectivement un chiffre d'affaires de 3,2 millions de dinars et un bénéfice net de 350 mille de dinars, la campagne précédente.

GEST IMMO AMEN

En 2023, GEST IMMO AMEN a changé sa raison sociale pour devenir GEST IMMO LOGISTIQUE, consolidant sa position dans la gestion et la vente de biens immobiliers de la banque.

La filiale d'AMEN BANK a réalisé une performance remarquable, doublant ses ventes pour atteindre un total de 11 793 200 D et triplant le nombre de biens vendus passant de de 10 à 35.

Sur le plan financier, GEST IMMO LOGISTIQUE a réalisé un chiffre d'affaires de 1 459 509,870 D et un résultat net de 804 983,728 D.

RESOLUTIONS



بنك الأمان
AMEN BANK
Le Partenaire de votre Succès



9/ RESOLUTIONS

Première Résolution

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2023 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 59 870 000,000 dinars de réserve spéciale de réinvestissements devenue disponible, aux résultats reportés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023 comme suit :

AFFECTATION DU BENEFICE 2023	
BENEFICE NET DE L'EXERCICE	194 871 084,437
Report à Nouveau	1 031,131
Réserve spéciale de réinvestissement disponible	59 870 000,000
MONTANT A REPARTIR	254 742 115,568
Réserve Légale	1 891 500,000
Réserve Spéciale De Réinvestissement	150 000 000,000
Fonds Social	4 600 000,000
Fonds De Retraite	800 000,000
Dividendes	97 450 080,000
Dont:	
• Dividendes provenant des capitaux propres antérieurs à 2014 à distribuer en franchise de retenue à la source	14 526 720,000
• Dividendes provenant des capitaux propres postérieurs à 2014	82 923 360,000
REPORT A NOUVEAU	535,568

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires à 3,220 Dinars par

action soit un montant total de quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent cinquante mille quatre-vingt dinars (97 450 080,000 dinars) dont un montant de quatorze millions cinq cent vingt-six mille sept cent vingt dinars (14 526 720,000 Dinars), prélevé sur les résultats reportés provenant des bénéfices des exercices antérieurs à 2014. Ce montant sera servi en franchise de retenue à la source en conformité avec les dispositions de l'article 19 de la Loi de Finances pour l'année 2014.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le 14 mai 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars. Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2024, à trois cent mille dinars bruts (300.000 dinars).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2024, à un montant global de cent trente-sept mille cinq cent dinars bruts (137.500 dinars).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des membres du Conseil de Surveillance dont les noms suivent, arrivent à échéance lors de la présente assemblée :

- Monsieur Rached FOURATI,
- Mme Selma BABBOU,
- Monsieur Nébil BEN YEDDER,
- Monsieur Slaheddine LADJIMI,
- Monsieur Rachid TMAR (membre indépendant),
- Monsieur Abdelkader BOUDRIGA (membre indépendant),
- Monsieur Ahmed BOUZGUENDA (Membre représentant les petits porteurs),
- La société PGI Holding
- La COMAR
- La société PARENIN
- La société Le PNEU
- La société EKUIITY Capital (ex CTKD)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

1) Renouveler les mandats de :

- Monsieur Rached FOURATI,
- Mme Selma BABBOU,
- Monsieur Nébil BEN YEDDER,
- Monsieur Slaheddine LADJIMI,
- La société PGI Holding

- La COMAR
- La société PARENIN
- La société Le PNEU

2) Désigner :

- La Société EL HADAYEK.
- Monsieur Farid BEN BRAHIM (membre indépendant),
- Monsieur Hatem SALAH (membre indépendant). Cette désignation prend effet dès sa présentation, d'un quitus, entier, définitif et sans réserve pour sa gestion en tant qu'administrateur d'une autre banque pour son mandat relatif à l'exercice 2023.

3) Ratifier :

- La désignation de Monsieur Mehdi ETTRI, ayant obtenu la majorité des voix lors de l'Assemblée Générale Elective du 11 mars 2024, pour représenter les actionnaires minoritaires. Les membres du Conseil de Surveillance d'AMEN BANK sont élus pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution

Le mandat du commissaire aux Comptes, le cabinet BDO – Tunisie, représenté par M. Adnène ZGHIDI venant à expiration,

l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet ECC Mazars – Tunisie, représenté par M. Borhen CHEBBI pour un mandat d'une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilité occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Onzième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



بنك الأمان
AMEN BANK
Le Partenaire de votre Succès



10/ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Répartition du capital

STRUCTURE DU CAPITAL D'AMEN BANK AU 31/12/2023

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	Montant en Dinars Nominal Acts 5D	EN %
A) ACTIONNAIRES TUNISIENS	30 150 990	150 754 950,000	99,63%
PERSONNES MORALES PRIVEES	24 730 525	123 652 625,000	81,72%
STE ASSURANCES COMAR	8 667 418	43 337 090,000	28,64%
STE P.G.I HOLDING	6 160 691	30 803 455,000	20,36%
STE ENNAKL AUTOMOBILES	2 401 269	12 006 345,000	7,93%
STE PARENIN	1 411 008	7 055 040,000	4,66%
STE SICOF	81 003	405 015,000	0,27%
STE HORCHANI FINANCE	1 513 198	7 565 990,000	5,00%
STE AGRICOLE EL HADAYEK	1 692 566	8 462 830,000	5,59%
STE EL HANA	711 981	3 559 905,000	2,35%
STE EL HANA LIVE	224 000	1 120 000,000	0,74%
STE AGRICOLE ALBARAKA	95 039	475 195,000	0,31%
STE AGRICOLE ESSANIA	688	3 440,000	0,00%
STE MEUBLATEX	462 454	2 312 270,000	1,53%
STE S I H EL MOURADI	57 690	288 450,000	0,19%
STE MENINX HOLDING	355 600	1 778 000,000	1,17%
STE LE PNEU	157 291	786 455,000	0,52%
AUTRES PERSONNES MORALES	738 629	3 693 145,000	2,44%
PERSONNES PHYSIQUES	5 420 465	27 102 325,000	17,91%
BEN YEDDER NADHIM	267 442	1 337 210,000	0,88%
BEN YEDDER HAKIM	266 498	1 332 490,000	0,88%
BEN YEDDER KARIM	240 000	1 200 000,000	0,79%
BEN YEDDER WASSIM	228 572	1 142 860,000	0,76%
BEN YEDDER AMEL	205 820	1 029 100,000	0,68%
BEN YEDDER MALEK	189 578	947 890,000	0,63%
BEN YEDDER HALIM	137 238	686 190,000	0,45%
BEN YEDDER NIHEL	128 720	643 600,000	0,43%
BEN YEDDER NEBIL	115 301	576 505,000	0,38%
BEN GAIED LASSAD	360 548	1 802 740,000	1,19%
BEN GAIED SONIA	137 560	687 800,000	0,45%
BEN GAIED MOUHIBA	80 501	402 505,000	0,27%
DRISS MOHAMED SADOK	163 774	818 870,000	0,54%
KHALFAT AMOR	123 811	619 055,000	0,41%
AUTRES PERSONNES PHYSIQUES	2 775 102	13 875 510,000	9,17%
B) ACTIONNAIRES ETRANGERS	113 010	565 050,000	0,37%
ACTIONNAIRES ETRANGERS RESIDENTS	10 616	53 080,000	0,04%
ACTIONNAIRES ETRANGERS NON RESIDENTS	102 394	511 970,000	0,34%
TOTAL GENERAL	30 264 000	151 320 000,000	100,00%

Répartition des droits de vote

Article 35: « Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ».

Condition d'accès à l'Assemblée Générale

Article 38 : « L'Assemblée Générale Ordinaire se compose des propriétaires de dix actions ou plus libérées de versements exigibles. Toutefois, les propriétaires de moins de dix actions doivent, afin de pouvoir user de ce droit de réunion, déposer leurs pouvoirs au siège social, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée ».

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de Surveillance

Article 17 bis : Conseil de Surveillance Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, pris parmi les personnes physiques ou morales actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire,

Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance, seront tenues de désigner un représentant permanent qui sera soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Article 20 : Vacance de poste de membre du Conseil de Surveillance En cas de vacance d'un poste au Conseil de Surveillance, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

La nomination effectuée conformément à l'alinéa précédent est soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, au cas où l'approbation n'aura pas lieu, les délibérations prises et les actes entrepris par le Conseil n'en seront pas moins valables. Lorsque le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur au minimum légal, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

Lorsque le Conseil de Surveillance omet de procéder à la nomination requise ou si l'Assemblée n'est pas convoquée afin de se conformer aux dispositions prévues par l'alinéa précédent, tout intéressé peut demander en justice la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations prévues à l'alinéa premier du présent article.

Règle applicable à l'AGO

Article 39 : Pouvoirs de L'A.C.O

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle entend le rapport du Directoire sur la marche de la société, les observations du Conseil de Surveillance relatives à ce rapport et aux états financiers et les rapports des commissaires aux comptes. L'Assemblée Générale Ordinaire discute, approuve ou redresse les comptes et statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.

Autres informations

Dénomination :	AMEN BANK
Forme juridique :	Société anonyme de droit commun
Nationalité :	Tunisienne
Siège social :	Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
Téléphone :	216.71.148.000
Fax :	216.71.833.517
Télex :	18801/18800
Swift :	CFCTTNTXXX
E-mail :	amenbank@amenbank.com.tn
Site web :	www.amenbank.com.tn
Site Internet Banking :	www.amennet.com.tn
Date de constitution :	1967
Durée :	99 ans sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Registre National des	0000221M
Entreprises (RNE) :	
Matricule fiscal :	000 M A 00221/M
Capital social :	151 320 000 de dinars divisés en 30.264.000 actions de nominal 5 dinars chacune et détenu à hauteur de 0,37 % par des actionnaires étrangers.
Objet social :	Toutes opérations de banque, d'escompte, de crédit, de commission, de change ou de bourse, toutes souscriptions et commissions, comme tous achats, ventes, changes et placements de fonds d'Etat, d'actions, d'obligations et autres valeurs quelconques ; tous recouvrements de toutes créances pour le compte de tiers et généralement sans exception, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession du banquier.
Exercice social :	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.
Régime fiscal :	Droit commun.
Législation particulière applicable :	Loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016.
Lieu de consultation des documents :	AMEN BANK, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING :	Mr. Néji GHANDRI, Président du Directoire.

Réseau d'agences et Centres d'Affaires

AGENCE TÉLÉPHONE	
Zone Tunis I (71) 148 000	
Avenue de France	71 340 511
Place Barcelone	71 336 024
Place 14 Janvier 2011	71 333 412
Ben Arous	71 385 110
Hammam-Lif	71 439 943
Le Passage	71 348 422
Montfleury	71 397 700
Boumhel	71 291 610
Rades	71 442 700
Megrine	71 428 317
M'ghira	79 408 422
El Mourouj	71 364 510
Soliman	72 392 730
Rades Port	71 449 181
Mandela	71 148 037
Zaghouan	72 681 002
Ezzahra	79 486 594
Borj Cedria	79 326 250
El Mourouj IV	71 475 767
Mornag	71 361 146
Nouvelle Medina	71 315 155

AGENCE TÉLÉPHONE	
Zone Tunis II (71) 148 000	
Les Jardins de la Soukra	71 938 500
La Marsa	71 748 492
Raoued	71 858 470
Le Kram	71 730 253
Les Berges du Lac II	71 961 782
Charguia II	71 942 517
Sidi Bou Said	71 980 012
Les Berges du Lac La Charguia	71 965 303
La Soukra	71 205 159
Marsa Corniche	70 680 813
Carthage	71 983 150
Carthage	71 277 800
El Aouina	70 737 535
Gammarth	71 737 535
Les Jardins du Lac (Lac III)	71 917 362
La Goulette	71 197 022
Dar Fadhal	71 736 505
La Soukra II	71 758 058
Les Pins- Les Berges du Lac II	71 865 555
Les Jardins de Carthage	71 804 080
Borj Louzir	71 266 050
Tunisia Mall	70 698 770
Ain Zaghouan	71 669 383
	70 855 430

AGENCE TÉLÉPHONE	
Zone Tunis III (71) 148 000	
El Menzeh VI	71 767 022
Bizerte	72 431 668
Ariana	71 715 903
El Menzah I	71 752 582
El Manar	71 885 595
Sidi Thabet	70 553 703
Les Olympiades	71 804 080
Jedeida	71 638 510
Docteur Burnet	71 792 729
Kheiredine Pacha	71 906 657
Kalaat El Andalouss	71 558 450
Alain Savary	71 770 255
Ariana Centre	71 705 369
El Manar II (Campus)	71 885 200
Jardins d'El Menzah I	71 887 711
Ennasr II	71 828 700
Centre Urbain Nord	70 728 470
Riadh El Andalouss	70 823 730
Montplaisir	71 904 686
Menzel Bourguiba	72 518 610
Ennasr	71 818 374
Carnoy	71 238 941
Jardins d'El Menzah II	70 733 557
M'nihla	70 564 921

AGENCE TÉLÉPHONE	
Zone Tunis IV (71) 148 000	
Place Pasteur	71 849 785
Bab El Alouj	71 565 602
El Omrane	71 897 106
Lafayette	71 783 120
Béja	78 450 020
Bab El Khadra	71 560 143
Souk Ettrouk	71 562 283
Taleb M'hiri	71 892 297
Le Bardo	71 220 500
Bab Souika	71 573 909
Bab Jedid	71 571 638
Ettahrir	71 505 416
Manouba	70 615 148
Sidi H'sine Sijoumi	71 935 766
Jendouba	78 610 000
Den Den	71 608 700
Ettadhamen	70 564 490
El Agba	71 646 111
Mornaguia	71 550 420
Le Kef	78 205 736
Siliana	78 872 972
Douar Hicher	71 620 770

AGENCE TÉLÉPHONE	
ZONE CAP BON (72) 271 666	
Nabeul	72 286 000
Kelibia	72 296 372
Beni Khair	72 229 344
Hammamet	72 281 218
Grombalia	72 255 978
Korba	72 386 396
Menzel Temime	72 300 451
Hammamet Marina	72 241 855
Mrezga	72 322 225
Menzel Bouzefza	72 254 111

AGENCE TÉLÉPHONE	
ZONE DU SAHEL (73) 224 029	
Sousse Port	73 224 029
Kairouan	77 232 860
Hammam-Sousse	73 360 800
Sousse Senghor	73 211 050
M'saken	73 291 120
Ksar Helal	73 451 053
Monastir	73 462 789
Mahdia	73 692 241
Enfidha	73 381 950
Sousse Khézama	73 272 072
Sousse Erriadh	73 303 956
Moknine	73 438 308
Jammel	73 484 310
El Jem	73 633 699
Sahline	73 528 125
Ksour Essaf	73 621 333
Sahloul	73 822 992
Kalaa Kebira	73 317 777
Sousse Mall	73 815 100

AGENCE TÉLÉPHONE	
ZONE DE SFAX (74) 148 980	
Sfax Chaker	74 228 358
Sfax Medina	74 211 840
Sidi Bouzid	76 627 590
Sfax Gremda	74 443 176
Sfax El Jedida	74 408 190
Sfax Ariana	74 443 875

AGENCE TÉLÉPHONE	
Sfax Poudrière	74 286 060
Menzel Chaker	74 285 292
Sfax Thyna	74 463 258
Sfax Ceinture	74 625 230
Kasserine	77 472 800
Sfax Chihia	74 850 132
Sfax Nasria	74 418 152
Sakiet Eddaier	74 890 176
Sfax Lafrane	74 611 687
Sakiet Ezzit	74 250 185
Sbeitla	77 467 692

AGENCE TÉLÉPHONE	
ZONE SUD (75) 277 130	
Jerba H. Souk	75 652 666
Gabès Jara	75 276 066
Mareth	75 321 300
Jerba Midoun	75 730 666
Medenine	75 640 879
Zarzis	75 694 850
Jerba Ajim	75 661 666
Jerba El May	75 676 243
Tataouine	75 862 065
Ghannouch	75 225 164
Tozeur	76 460 456
Kebili	75 494 395
Gafsa	76 228 432

LES CENTRES D'AFFAIRES	
Centre d'Affaires Mohamed V	71 148 055
Centre d'Affaires Sfax	74 297 314
Centre d'Affaires Sousse	73 205 684
Centre d'Affaires Les Berges du Lac	71 148 973
Centre d'affaires TUNIS SUD	71 148 977

AGENCE EN LIGNE	
AMEN FIRST BANK	71 148 281

DAB hors agences

- Kiosque Star Oil El Manar · Centre commercial Manar City · Hôtel Mövenpick Gammarth · Centre commercial ABC Les Berges du Lac
- Centre commercial Lac Mail 2 · Ecole Américaine Ain Zaghouan · Port de la Goulette · Hôtel Africa Tunis · Hôtel Laico Tunis · Aéroport Enfidha · Ezzahra Siège Poulina · Hôtel Odyssee Zarzis · Hôtel Molka Gammarth · Carthage Land Hammamet Sud · Hammamet Medina
- Centre Pasino Jerba · Hôtel Rym Beach Jerba · Hôtel Vincci Helios Jerba · Clinique El AMEN Bizerte · ESPRIT · Carthage Présidence
- Clinique AMILCAR · Hopital Militaire · Caserne de Gammarth · AEROLIA · KROMBERG & SCHUBERT · Clinique El Amen Mutuelle Ville
- Hôtel Golden Gammarth · Hôtel Fiesta Beach Jerba · Hôtel Royal Tulip Korbous · Menzah7 · Usine Nani Menzel Bouzaifa · Sheraton Tunis (1), Sheraton Tunis (2), Clinique Carthagène, Ola Energy (STS).

Espaces Libre Service


Agence la Marsa, Agence les Pins, Agence Place 14 janvier, Agence Sousse Khezama, Agence du Centre Commercial Mall of Sousse, Agence Mandela, Agence Docteur Burnet, Centre d'affaires Mohamed V, Centre d'affaires Sfax, Centre d'affaires Sousse, Centre d'affaires Les Berges du Lac et Centre d'Affaires Tunis Sud.

Illustrations : Œuvres d'art de l'artiste peintre INES JOMNI / Conception: CYBERSTONE

بنك الأمان
AMEN BANK
Le Partenaire de votre Succès



Avenue Mohamed V - 1002 Tunis - Tunisie
Tél: (+216) 71 148 000 - Fax : (+216) 71 833 517
Centre de Relations Clients : 71 148 888

 N° Vert: 80106020

www.amenbank.com.tn

